JUSTICE REPORT

a publication of the Canadian Criminal Justice Association

Vol. 6 No. 3 Summer 1989

"Public accountability . . . the right direction". RCMP Commissioner Inkster.

The following interview with Mr. Norm Inkster, Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police, was conducted by Darryl T. Davies for the *Justice Report*. For further information regarding the RCMP or career opportunities with the RCMP, please write to: Commissioner, Royal Canadian Mounted Police, Attention: Recruiting Branch, 1200 Alta Vista Drive, Ottawa, Ontario, K1A 0R2.

Justice Report. I would appreciate it if you would tell our readers who you are, where you come from, and a little bit about your background and experience.

Commissioner Inkster. Well, I am like a lot of people who were originally from Saskatchewan and grew up knowing the RCMP. I grew up in Broadview where there was a small detachment. We had a baseball coach and a hockey coach from the RCMP, and, therefore, when it came to career choices, the RCMP was always one of these choices. It appealed to young people and, therefore, I applied as soon as I reached my eighteenth birthday and got in before I was nineteen. I thought it was an opportunity to become a better policeman. After completing training, I was based in Alberta for 5 years, then moved here to Ottawa. This was followed by 6 years in New Brunswick where I attended the University of New Brunswick, taking an honours degree in Sociology and then returning to Ottawa. After Ottawa, I was in the Province of Quebec for a couple of years to polish up my French. Every job that I have had has been a tremendous opportunity and now, after 32 years in the Force at the end of a career, which many would say is drawing to a close in the organization, I think the organization has treated me extremely well.

Justice Report. From your standpoint, to what extent has your university education changed your view of policing, or has it?

Commissioner Inkster. I am not sure that I could say that it changed by view of policing but it did change my view of life, part of which is policing. Police officers in general are inclined to see things in black and white. There is the good and the bad; but

(continued on p. 2)

Commissioner Norm Inkster

JUSTICE REPORT

Volume 6, No. 3 **Summer 1989**

JUSTICE REPORT carries information of value to Association readers and the public interested in matters related to the administration of justice in Canada. Opinions expressed in this publication do not necessarily reflect the Association's views, but are included to encourage thought and action on the criminal justice system throughout Canada. For more information on the activities of **CCHA**, please contact the: *Executive Director, Canadian Criminal Justice Association*, 55 Parkdale Avenue, Ottawa, Ontario K1Y 1E5 Telephone (613 725-3715

CONTENTS

ISSN 0823-9436

"Public accountability . . . the right direction" 1
Conference On Urban Safety and Crime Prevention 6
New CCJA President — Message 6 & 7
Congress '89 8
Letters to the Editor 10
Brief News 15
Coming Events 19
CCJA Publications 21
Annual Report 1989 23
CCJA Membership Categories and Benefits 35

Executive Director
Gaston St Jean

Editor
Darryl T. Davies

Indexed in the
Index to Canadian Legal Periodical Literature

there are a lot of greys in between and my attendance at university, if it did nothing else, displayed before me all the greys between the extremes. I think that way of thinking still influences me in terms of how I do my job.

Justice Report. Perhaps you could tell us a little bit about the mandate of the RCMP and what the Commissioner of the RCMP does.

Commissioner Inkster. The mandate of the organization of course is to get into activities such as crime prevention, crime detection and law enforcement, the protection of life and property and so on. The role of the Commissioner in all of that is really to run this corporation called the RCMP and, as you can expect, I don't spend a great deal of time doing police work. I certainly have to be informed about high profile investigations and so on. 99.9% of the work is done by the young men and women who are out meeting the public on a daily basis. The organization is extremely complex given our broad range of responsibilities in Canada. We have a total of about 21,000 employees, with a budget of 1½ billion dollars, 5,000 cars and trucks, 30 aircraft. I mean it is simply that, a huge corporation.

(continued on p. 3)

Note about the editor

Darryl Davies was preparing his move to the Bruce Peninsula (Wiarton, Ontario) at the time he began to assemble the manuscripts for this issue of the *Justice Report*. Why the Bruce? To photograph the flowers, the butterflies, the birds, and the trees; they are particularly abundant and beautiful in the Bruce. Just a few weeks before leaving, Darryl was already photographing blue flag in Stewartville Swamp near Ottawa (see photo). Darryl showed very strong and broad interest in criminology and justice; he demonstrated as much concern about impartial enforcement of traffic regulations as he favoured empirically proven rehabilitation measures . . . but photography won out. All the best, Darryl.

The new editor
Réal Jubinville

Darryl Davies
Former Editor

A lot of my time is devoted to running that corporation in a time of fiscal restraint and a time of growing demand for our services; I try to balance out these two extremes.

Justice Report. Geographically speaking, people's perception of the Force will vary. Obviously, if you live in Ottawa, you have a particular view of the RCMP. However, you have a vision that is decidedly different if you live in the Prairie provinces or other provinces where the RCMP is involved in contract policing. What is your perception of contract policing? Has it been good for your image? Do you think it has been an important part of the RCMP over the years?

Commissioner Inkster. I would say that it has been extremely important for Canada. When we compare ourselves with other countries, I think that because of our contract policing responsibilities, we are able to provide to Canadians an extremely high quality professional police service. We are able to do that by virtue of our size, which allows us to have things like the Canadian Police Information Centre, a computerized information centre; it allows us to have several forensic laboratories; it allows us to have a number of specialists. Smaller police forces simply could not afford them. I am not saying they couldn't do it, but it would be an extremely expensive undertaking. So, from a national perspective, being as large as we are and given our contract responsibilities, I think that benefits Canadians directly. The other thing that it does, which no one can put a dollar figure on, it creates an enormous network of individuals who can call any one of us for assistance when they need it, whether there are in small town Saskatchewan, in Tuktoyaktuk or wherever, and get the type of service that is sophisticated and applies to their local surroundings. I think that, although our role in contract policing has largely evolved by accident because of financial conditions and other things, it has grown to be accepted as an extremely efficient way to police a country as large as ours, because we do have 8 provinces except for Ontario and Quebec, 2 Territories. The RCMP has over 700 detachments which really gives us a lot of daily contact with the people of Canada. From a professional point of view, contract policing gives us a training ground for young members who will then move on to specialized fields, such as commerical crime investigation, the investigation of terrorism which is extremely complex and demanding. Without that training ground, we would make a lot of other mistakes and I think that kind of training ground serves Canada well.

Justice Report. The RCMP, in recent years, has come under some criticism about its relationship with Canada's aboriginal people. You have taken this issue head on. You undertook one of the first major moves to discuss with the aboriginal people the concerns and issues that they had. I know that you are attempting to recruit individuals from minority groups. Why has the Force not addressed this issue sooner?

Commissioner Inkster. Well, I am not in a position to speak for others; but I would remind you that certainly during my predecessor's time he was faced with a number of enormous problems, not to mention seven Royal Commissions that were examining the Force from top to bottom. If he were here to speak for himself, I suspect he would say that it was his first priority, because it dealt entirely with public accountability which we all believe in. But since that time, I think we have come to recognize that the Force generally has always been reflective of the community. Back in 1873, the members who were in the Force then were from Great Britian and Central Europe, people who had come to this country as immigrants. That has changed though, in the last 9 to 10 years, I guess my figure is wrong, probably in the last 20 years, a lot of immigrants who have come to Canada were not from Central European countries or Great Britain, and they brought with them different cultures which has resulted in changing the face of Canada; that face is not yet reflected in the Force. I am a strong believer in multiculturalism and a strong believer in Canada's open immigration policy and, therefore, I think that the RCMP has to try to represent the mosaic of Canadian life. There are also pragmatic reasons. If we are going to deliver police services to these new Canadians, then we better understand their problems, we better understand the psychological distance that often exists between people from a country other than Canada and ourselves, and between them and the police in their country of origin. They will have brought some of those attitudes with them and we need to bridge that gap. If we are going to conduct investigations effectively in their communities, we need to speak their language, we must have a mutual understanding about our role and responsibilities. That is good reason for trying to attract people from the Canadian mosaic and it is a very pragmatic one.

Justice Report. With regard to recruiting members from Native communities and from universities, the force has traditionally had a para-military style of discipline and training in induction procedures at Depot. Do you think that this is still an appropriate model now that you are seeking different types of recruits, like Natives, Inuit, university graduates?

Commissioner Inkster. I think that there must always be an underlying base of a semi-military approach for a couple of very basic reasons. One is that, in the event of a crisis, you must be allowed to issue orders and you must have a reasonable amount of confidence that those orders will be carried out. In the heat of the moment, there is no time for discussion or getting into an argument about what or what not to do and, therefore, I think there must always be a thread of a semi-military procedure or approach to life in a police organization. Over time our recruit centre in Regina has really changed and, if you have the pleasure of visiting there today, you will find it much more like a university campus. The atmosphere for learning is there, much like at the university. The facilities that are provided, the

technical expertise, and the machinery that is available are very, very much like a university. The atmosphere in the classroom is a give and take between students and professors and I think that is a healthy balance. The young people who are joining today are saying, "Yes, I'll do that, but you have to tell me why I have to do it that way". That is always the best test, because, if you do not have an answer to the "why" question, then you probably shouldn't be doing it. I think we have achieved a balance.

Justice Report. Would you comment briefly on Native policing?

Commissioner Inkster. I think that providing a policing service for the Native community in this country is the single largest challenge for police officers in this country today. It is my hope that, while we have not always given that community the highest priority, we can turn that around. I think that Native people themselves want nothing more in life than you and I do, that is security and comfort and to be able to participate in Canada's institutions. I think we can do something about improving that relationship through the RCMP. The conference you referred to earlier is the single biggest event in my carrer as Commissioner; but we need to follow that up. One hundred and fifty-one recommendations, many of which we can deal with, some of them we cannot, but we will engage in dialogue with the Native community as to how we can deal with the recommendations. We are going to follow up later with a conference this Fall, on a region by region basis. We will sit down with Native leaders and really say to them, "We are your police force, you tell us what are your priorities. What do you want us to do for you?", rather than telling them what we are going to do for them. That kind of dialogue will go a long distance toward solving some of the problems. As long as we are talking, we are on the road to a solution. If we are not talking, then there is a great barrier between the two.

Justice Report. In terms of individual members, how are they responding to the fact that the Force is changing? Are you getting feedback or comment from members of the Force saying how they like what you are doing? What kind of reaction have you had?

Commissioner Inkster. I always have to be careful in answering a question like that because a Constable or Corporal talking to the Commissioner will probably be inclined to say, "Sir, we think you are doing wonderful things". Generally, I think the feedback has been positive. It is fair to say that not all of my changes have been received with open arms, but I feel I have a responsibility to explain to the members why we are making the changes. Once the explanation has been offered, they can still disagree with me, if they wish, but we must get on with the job once I have offered the explanation. I think they are pleased; generally they see that they have not received all the attention that they deserve but we are now providing it and they see that as an important part of the Force, perhaps a part that had been left idle for a short space of time.

Justice Report. The RCMP has, in Canada, an excellent reputation; it has earned that over the years in spite of various commissions and reports. The MacDonald Commission, of course, brought the Force under considerable public scrutiny. Do you think there was any benefit from this type of scrutiny that the Force underwent?

Commissioner Inkster. In a more general sense, because we live in a democratic country, public accountability of the police is one of our underlying principles. I believe that strongly. Therefore, in terms of any public inquiry, I feel that we will always be a better police force. In terms of the MacDonald Commission specifically, I think it did help to air a number of legitimate grievances and issues that needed to be addressed, there was then provided an opportunity to correct mistakes. As a consequence of that, we can say today that our policy and our practices will stand any public scrutiny. That is the kind of reassurance the members of the public need when dealing with an organization that is as large as ours. So, while I don't look forward to public inquiries, there is our democracy in action and I support it.

Justice Report. How effectively do you think the RCMP has handled public complaints from coast to coast?

Commissioner Inkster. I think that we have handled them well. We have always investigated ourselves and I think that we did that thoroughly, objectively, and, in fact, I would be inclined to add that we are probably harder on ourselves than the public generally would be. We don't want in our ranks members who have misbehaved or abused the public trust. The difficulty with the way we have been doing it in the past though is that there was always the possibility that someone would say, "You investigated yourself, you reported to yourself, and, therefore, we are not entirely sure that you have done it correctly", and that is one of the reasons that I welcome the creation of the Public Complaints Commission. Now we have a group that can look at what we have done, look at our investigation report, come to a conclusion whether or not we did it well, if they think there are gaps in what we have done, they can ask for those gaps to be filled and, alternatively, they can conduct the investigation themselves. So again in terms of the principle of public accountability I think that is definitely the right direction. I would like to add one other word. Given the nature of the RCMP, the ultimate decision in terms of what to do with the public complaints must rest with the Commissioner. Once you take control of the Force out of the hands of the Commissioner, then you really begin to destroy the organization and I think that it is inappropriate.

Justice Report. For the benefit of our readers would you explain the difference between the RCMP Public Complaints Commission, the RCMP External Review

Committee, and the Security and Intelligence Review Committee because sometimes the public gets mixed up about this? Could you briefly set out your views about what the differences are about those three?

Commissioner Inkster. The two committees, the External Review Committee and the Public Complaints Committee, were created as a result of the Marin Commission. The External Review Committee, which is under the chairmanship of René Marin, is the commitee that looks after grievances which members of the force have about the way in which they have been handled within the Force. It has to deal with how we have interpreted government policy, how we treat members when they are under investigation, whether there is a recommendation for discharge as a consequence of behaviour or medical discharge. Therefore, members can go to that outside body and say, "Here is our appeal to you because we know we have not been handled the way we should have been", and Mr. Marin has the authority to look at that and provide advice to me as to what he thinks is appropriate under the circumstances. He will table a report in Parliament and that is his accounting to Parliament. I am not obliged to follow his advice but, where I diagree with his advice, I must inform the Minister why I disagree. To date, that relationship has been a very helpful one and I am sure that it will continue to be the case. The Public Complaints Commission is just as the name describes, under the chairmanship of Dr. Richard Gosse. The Commission receives and investigates complaints from the public about the conduct of our members on duty. If a member of the public thinks that one of our members has been abusive in any way or less than thorough in dealing with an issue that has been raised by a member of the public, he or she can register a public complaint. This can be done in several ways, at our detachment where we fill out a form and a copy of that complaint eventually arrives at Dr. Gosse's desk, either in the form of a statistic if resolved or as submitted because we have been unable to satisfy it. The public can make a complaint directly to Dr. Gosse and his group. As I have said earlier, that Commission can conduct investigations if it feels it is in the public interest to do so. Dr. Gosse also reports to Parliament through the tabling of a report. Where I disagree with his advice, I have two months to report to the Minister as to why I disagree. The Security Intelligence Review Committee was set up under the legislation which created the Canadian Security Intelligence Services (CSIS). It has nothing to do with the RCMP. It is a Committee that looks at the activities of CSIS only. The only opportunity where we could be brought before them is where our responsibility and that of CSIS has overlapped in the area of security clearances and so on, or where on request from CSIS we have done some piece of work for them relative to a security clearance.

Justice Report. What is your perception of the voluntary sector in criminal justice, I am thinking of the various voluntary organizations such as Church Council on Justice and Corrections, the Elizabeth Fry Society, the John Howard Society, our Association and others like us where traditionally the involvement of the RCMP has been minimal? Could it be that in the future the Force may become involved in some capacity with those associations in a more direct way?

Commissioner Inkster. One of the important ways in which we do our work is called community-based policing. At a time when we don't have the resources in terms of dollars or people to do all that is expected of us, we really must harness the voluntary sector in the community. That is one side of it and it is really the selfish one from our point of view, because we need some help. Also, communities, in the future, given the tremendous cost of policing in this country, will have to take some responsibilities for policing themselves. Whenever we can provide a catalyst for getting that kind of voluntary activity going, then really it falls on our shoulders to do so, realizing that later on we should back out of such services as victim assistance and so on. Others are better at that than we are, but we could often provide the catalyst to get things going and we would then simply become a referral agent to some of them. In other parts of the justice system where we are dealing with offenders and so on, we are less involved because that is kind of an after-the-fact thing. My own view of life is that wherever we can help and cooperate and work with the voluntary sector we are pleased to do so. I spoke to the RCMP Veterans Association in Charlottetown recently. It is a group of about 27 or 28 hundred members. I told them they are a tremendous resource within the voluntary community. "Look at you. 30 years of experience as a police officer, go and work in a crisis centre. Go and work with Neighbourhood Watch. Go and work with the Big Brothers, the Big Sisters. Have you thought about that?" We have a couple of other initiatives which we will be undertaking and we are going to call upon them for help. For instance, we are going to be annoucing a special program for policing the aged which is the largest growing community in Canada. When we get older, we are less sure of ourselves, we are less comfortable sometimes in our homes, and I think there is a lot that we, the RCMP, can do to reassure that community as to how they can help themselves, make their home more secure. We can also alert them to some of the classic con games that go on which victimize the aged; we are going to do that. We have created a video that will be distributed and we are going to call upon our veterans to go into the old folks homes or to their own homes if they are still living at home and help them out, to provide some reassurance and some security.

Justice Report. Thank you very much Mr. Commissioner.

European and North-American Conference on Urban Safety and Crime Prevention

From October 10th to 13th, 1989, the European and North American conference on urban safety and crime prevention will be held at the Montreal Convention Centre.

This event is being organized by the Federation of Canadian Municipalities, the Forum of Local and Regional Authorities of Europe for Urban Security and the U.S. Conference of Mayors in conjunction with the Montreal Urban Community, the Conseil des communes et régions de l'Europe, the World Federation of Twinned Cities, the National League of Cities (United States).

Elected municipal representatives, local and regional government representatives, planners and specialists in the war against crime from more than 20 countries of Europe and North America will meet to map a plan of action to make cities safer and to research more effective approaches to making communities safer from crime.

In recent years, impressive improvements have been made in the quality of life in industrialized countries. However, progress has been hampered by the obvious rise in daily crime, especially drug trafficking and abuse, acts of violence perpetrated by gangs of youth, crimes against the person, family violence, and breaking and entering. The mounting crime rate gives rise to fear and the feeling of insecurity among the population.

The conference will focus on the means to be taken to reduce urban crime, the fear of crime as well as the destructive influence of drugs through the implementation of policies which will impact on housing, the family, health, education, youth employment, interracial relations and recreation. At the completion of the conference a report will be forwarded to the United Nations congress on crime prevention to be held in 1990.

Major delegations from industrialized countries will attend the Conference. It is expected that every Western European country will be represented. Also in attendance will be observers from Africa, Latin America and Asia.

In anticipation of the Conference, participants are invited to write a short paper on the subjects they intend to discuss. The Canadian Criminal Justice Association has already set up a task force on crime prevention which is now writing a brief to be presented at the Conference. At its annual convention, the Canadian Police Chiefs Association, for its part, will prepare recommendations to be discussed at the Conference. Furthermore, several ministries and organizations will hold workshops this summer with locally elected representatives to discuss the role cities can play in crime prevention. Readers of the *Justice Report* and Association members are encouraged to promote this Conference in their communities; their municipal representatives, especially, should be urged to attend.

The crime problem cannot be resolved without the participation of every sector of the community, every level of government, every sphere of private enterprise and each and every citizen. For information: Me Diane Laurin, Conseiller technique, Bureau du Président du Comité exécutif, Communauté urbaine de Montréal, P.O. Box 129, Montréal H3B 1E6 Tél.: (514) 280-3515.

New CCJA President

The new president of CCJA has now been in corrections in B.C. for almost twenty-five years. He started in the B.C. Corrections Branch as a probation officer in 1965, left there in 1971 to work as a parole officer in the federal services, and returned a year later to the provincial probation service. Bill Foster has been Regional Director of Corrections in the Interior Region of the B.C. Corrections Branch for six years. He is based in Kamloops where he manages a service of some 300 staff with an annual budget of approximately $15 million. He is an active member of several voluntary community organizations.

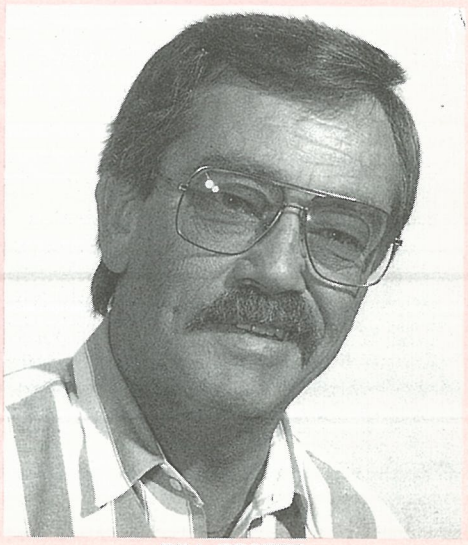

BILL FOSTER

Message from the President

I welcome this opportunity as the new President of the Canadian Criminal Justice Association to share with our members some of my thoughts and aspirations for the Association over the next two years.

It is my view that there are two different perceptions of how an organization such as ours should function. One view is that by strengthening and placing significant resources and energy at the national level, one can then, from that central position of strength, support affiliate organizations. The other quite opposite view holds that energy and resources ought to be targetted at the affiliates and from their strength is derived the strength of the national organization.

While nothing is quite so black and white as the above, on balance, I clearly favour the latter view. I was, therefore, extremely heartened by the news that the plans for the upcoming Conference on Rehabilitation call for decentralization of that event, with concurrent exercises going on simultaneously in various regions of the country and with representatives of all of our affiliates now being involved in the consultation/planning process for that conference. This type of approach is totally consistent with the direction which I would like to see our Association taking with regard to initiatives of this nature.

"Strong affiliates" also speaks to another priority for our Association, a priority which has drained much energy but has met with mixed success over recent years: creating an Association which can serve as a "home" for all Canadians interested in criminal justice. It is a truism that for individuals wanting to become involved in any organization they have to see that organization as relevant to their day to day activities and interests and, also, have to feel that their involvement will make a difference and that they can make a meaningful contribution to that organization. The relevance of the Canadian Criminal Justice Association and its capacity to involve individuals in a country as large and diverse as Canada can only happen, in my view, through strong and active local organizations. Input funnelling from those affiliates to the national body will allow us to respond to issues nationally and regionally, where appropriate, in a timely and relevant fashion. It will also enhance the base of information from which the Association will continue to respond to government, either in an advocacy or consultative mode.

If there is a theme which I would like to see as the thread which weaves through all our endeavours, it would be the thread of co-operation; co-operation with all non-governmental organizations as we continue to negotiate/consult with government towards the realization of a full partnership in "doing justice in Canada". Those consultations/negotiations encompass a wide range of issues: determining the role of the non-governmental sector in delivering justice services, their role in consulting with government as to what those services should look like, their role as advocates and, indeed, the whole funding relationship; co-operating with all levels of government and other non-governmental organizations around the development of a comprehensive crime prevention strategy for Canada; co-operating with other partners, be they native communities or organizations, or women's groups who have special interests in how our justice system evolves; co-operating not only with existing agencies and organizations, but, indeed, with those that are emerging or will emerge as a result of the changing and evolving criminal justice system in this country.

As the criminal justice system in this country reacts to the ever increasing number of commission reports, public enquiries, and advocacy organizations' positions, we, as members of the Association and in our day to day roles, as volunteers, voluntary agency workers, police officers, lawyers, judges, correctional officers, probation/parole officers, administrators, must ensure that we not dig in our heels and stonewall in mindless resistance to change. Nor should we abdicate our professional responsibility to assure those changes ultimately serve those individuals for whom we provide service as opposed to serving the system itself.

The challenges are inhibiting but not insurmountable and I look forward to facing and meeting those challenges over the next two years with you.

W.F. Foster

Congress '89 . . . Charting a Course for Criminal Justice

The Biennial Congress of the Canadian Criminal Justice Association was held in Halifax, Nova Scotia, on June 27th to June 30th.

There were three types of presentations, the speeches made to the plenary sessions, the workshops, and the research papers presented, often by their authors, for consideration and discussion by a small group.

The general theme of the Congress "The Challenge of Change in the 90's" was closely followed by the speakers in the plenary sessions.

The first of these presentations, "The Challenge of Change", was given by Doctor Kenneth L. Ozmon, the President of St. Mary's University in Halifax. Doctor Ozmon described various methods of responding to change, with particular emphasis placed on the recent response of the Chinese Government to student unrest, the response which he characterized as inflexible and unyielding, and which would probably have malign consequences in the future. He urged his audience to consider its own response to change, which, he believed, should include elements of receptiveness, flexibility, and, at the same time, a desire to safeguard values which have been found to be lasting and useful.

The second plenary session took place on Thursday, June 29th, and included addresses both by Doctor Pierre Turgeon, of the Faculty of Education, University of Ottawa, and by Ole Ingstrup, Commissioner of Corrections, Correctional Service of Canada.

Doctor Turgeon emphasized the need for a sense of direction, a sense of continuity extending beyond the demands of the moment. He illustrated this point with several of his own experiences, in which people had insisted on retaining their own perspective on their own problems, instead of accepting the professional opinions of others. Doctor Turgeon mentioned that it is all too easy to lose sense of our direction in the vicissitudes of the journey; we must remind ourself of our reasons for undertaking it, and not lose sight of our final objectives.

The second speaker, Ole Ingstrup, stated that there were three different approaches to change: coping with it, ignoring it and fighting it. He stated that we can always anticipate that changes will occur, and invited the group to consider the responses that the organization and individuals want to make to change. He stated that we could pretend that change would come to an end, which would lead to disappointment. We could pretend the good old days will come back, a risky entreprise because some day today will be the good old days. We could, in his words "shoot at anything that moves", leading, he remarked, to running out of ammunition. Finally, we could establish a harmonious and rational relationship between ourselves and the changing world. Mr. Ingstrup stated that there are three types of managers, those who make things happen, those who are making things happen with the help of others, and those who are wondering what is going on. He concluded by stating that the main phenomena are the organization and its environment. It is necessary to be flexible, while at the same time showing stability and caution in dealing with change. With relation to corrections, change can bring confusion to employees, and cause them to react negatively to programs which are proposed by the organization. Managers and employees should be able to respond to challenges and proposals, but should leave considerable latitude to management, resulting in a greater ability to "wheel and deal". Everyone should feel free to suggest improvements and to respond to and cope with change.

The next two plenaries were offered simultaneously at 10:45 on Thursday, June 29th. "The Importance of Communication in the Changing Environment" was presented by Jim Murphy, Jane Pepino, and Allan Breed. Mr. Breed stated that Canadians should profit by the mistakes that Americans are already making and should avoid them. He mentioned several examples (including privatization and juvenile justice) as major errors having been made in the United States. Ms. Pepino discussed the findings of the Pepino Report in its relation to communication issues, and pointed out the dangers of communication breakdown. Mr. Murphy discussed what appears to be a decline in public confidence in the correctional system. He stressed the need to educate the public and develop better relationships with the media.

The second plenary session was "The Making of Public Policy". The speakers were Doctor R.C. Bennett, Chief Coroner, Province of Ontario, Ms. Christie Jefferson, Executive Director, Women's Legal Education and Action Fund, and Mr. Don Clarke, Assistant Deputy Commissioner, Correctional Service of Canada, Ontario. Dr. Bennett described the differences between the Stanton and Ruygrok Inquests, which were in stark constrast to each other. The earlier inquest, the Ruygrok Inquest, was confrontational throughout, whereas the Stanton Inquest seemed to have involved people in more cooperation for the public interest. Doctor Bennett emphasized the need for full information with respect to inmates who are about to be released, and also the need for dynamic action. The second speaker discussed the use of the

Charter of Rights in achieving social justice, but mentioned many drawbacks, including the lengthy time of settlement of these cases. Ms. Jefferson is involved in a group called LEAF, which is an intervening community organization which has been in some cases given the right to be represented in these cases as a "friend of the court", and has taken on over sixty cases, involving such subjects as sexual harrassment, mandatory retirement, and other criminal justice cases. Mr. Clarke described the viewpoint of the Correctional Service of Canada, which can be summarized with the expression "re-integration plus protection". He stated that the Mission Statement Document is attempting to address this problem, and to create a public policy which is both real and constructive. He described the greater openness of the Correctional Service in response to public concerns.

The final plenary sessions took place on the morning of Friday, June 30th. The first speaker, Dr. Elliott Leyton, is a Professor of Anthropology at Memorial University. He treated his subject, "Violence and Popular Anxiety" with considerable humour. He described a public consciousness in St. John's, Newfoundland that there had been a considerable increase in the crime rate, an increase which he discovered to have been fictitious. Dr. Leyton discussed examining reasons for this general feeling of an increased rate of violent crime, and discoverered it was probably because of the intervention of newspapers and of persons having a vested interest in having the population believe that violent crime was a serious problem in St. John's. He suggested that in other areas the public perception of an increase in violent crime may be equally untrue.

The final speaker, Vivien Stern, Director of the National Association for the Care and Resettlement of Offenders, London, England, dealt with the topic "Charting the Course for the 1990's". Ms. Stern described problems in British prisons, with particular reference to the Wandsworth Prison in London. She stated that conditions in Canada appear to her to be much better. She stated that in Canada "doing good" is respected, and the poor and disadvantaged are better cared for. She mentioned two important factors in effective change: anyone with authority over human beings needs to be reminded why they are doing it, and a small number of people committed to change can achieve what they want. She stated that incarceration will in the future be increasingly viewed as expensive and over-used, in spite of the fact that the British Government has started a one billion pound prison construction program. She mentioned that less serious offences are not best served by incarceration, and that if we use such systems as electronic surveillance we are in fact turning whole neighborhoods into dispersed prisons. She stated that Blacks and women are mistreated by the Criminal Justice System, and that both are a tiny neglected minority in a system run by and for white men. She concluded by stating that the direction for the 1990's should be community integration to prevent crime and to deal with offenders. The response of the community will be crucial. For the future, those in the Criminal Justice System should keep working for those advances which will benefit the minorities who are now so badly served. Most importantly DO NOT BUILD ANY MORE PRISONS.

There were a remarkable number of workshops, to be listed here only by name, since a fuller description of offerings will be made available when the reports of the recorders have been transcribed. A list of the workshops follows.

Workshops

(1) Who's Policing Criminal Justice?
(2) The Impact of High Tech Information Systems
(3) The Impact of the Charter of Rights and Freedoms
(4) An All Sides Look at Sensational Incidents
(5) The Role of Criminal Justice in Family Violence
(6) Crime Prevention through Social Development
(7) The Role of the Voluntary Sector
(8) Organized Crime in Canada
(9) If There is No Justice There Will Be No Peace
(10) Street Kids
(11) A Social Responsibility Approach to Criminal Justice
(12) Treatment of Sexual Offenders
(13) What Works With Offenders: the Resurgence of Rehabilitation
(14) AIDS
(15) Managers Meet the Media
(16) Colour, Culture, and Consciousness
(17) Programming in Residential Facilities: What Works?
(18) A.D.R.: Alternate Dispute Resolution
(19) Kids in Custody: Who Decides?
(20) The Role of Assessment in Corrections Decision Making
(21) Trial Delay Reduction
(22) Wellness: Improving the Quality of Worklife
(23) Cocaine: The Drug of the 90's

In addition, several research papers were presented. These dealt with the following subjects:

(1) The Nature of Sexual Assault Cases Appearing Before the Halifax Courts.
(2) The Nature of Sexual Assault Cases Responded to by the Service for Sexual Assault Victims, Halifax.
(3) Intensive Supervision Pilot Project.
(4) The Rights of Victims.
(5) A Social Responsibility Approach to Criminal Justice.
(6) Psychiatric Illnesses and Treatments of People in Conflict with the Law.
(7) Evaluation for a Treatment Program for Sexual Offenders.

In addition to the above professional reports, there was an extensive social program, with major input by Vincent B. MacDonald, District Director, Nova Scotia, Correctional Service of Canada, and James Crane, Executive Director, Correctional Services, Province of Nova Scotia. There was music and dancing in the Nova Scotia tradition, a Lobster Dinner and Dance, and a Banquet sponsored by the Ministry of the Solicitor General for Canada. In addition, there were lunches sponsored by the Ministry of the Solicitor General, Province of Ontario, and the Atlantic Heads of Correction. Breakfasts were sponsored by the Salvation Army and by Al-Anon. A tour of the new Nova Scotia Youth Centre, Waterville, Nova Scotia, took place on Thursday, June 29th.

Several organizations had scheduled meetings to precede immediately the meetings of the Canadian Criminal Justice Association, materially adding to the attendance at Congress '89. During the last afternoon of Thursday, June 29th, the annual meeting of the Canadian Criminal Justice Association was held at the Hotel Nova Scotian, where all the proceedings of the Congress took place.

In addition to the activities described above, there was a Congress Companions' Program, which included a walking tour of Halifax, visits to the Nova Scotia Art Gallery and Maritime Museum of the Atlantic, and a very well-attended tour to Peggy's Cove. To all those programs there was a distinct Nova Scotia flavor, with an attempt to convey to those visiting from elsewhere in Canada the special nature of Nova Scotia, because of its special history, its relation to the ocean, and the various groups who have found a welcome and a home there. It should be noted that the Lobster Dinner, with its seemingly endless supply of lobsters on demand, may have been the most popular aspect of the entire Congress '89.

Maud Hody
Parole Service Officer
C.S.C. Halifax

Letters to the Editor

If you have a comment about an article from a past issue of Justice Report *or if you want to express your views on any issue in the criminal justice system, please address correspondence to Letter to the Editor, Justice Report, Canadian Criminal Justice Association, 55 Parkdale Avenue, Ottawa, Ontario, K1Y 1E5.*

No to Cautions Act

"ONLY IN BRITAIN YOU SAY . . . KEEP IT THAT WAY"

While everyone recognizes the need for some measures which will cut down the unacceptable delay which has become part of the criminal justice system, a Cautions Act for Canada, (*Justice Report*, Vol. 6, No. 2) is not only an inappropriate answer at this time, but a potential Pandora's Box of perils.

Canada ought not to be proud of its inordinately high rate of incarceration, compared with other Democratic countries; however; the implementation of a system of cautions would do further damage to the principle "that justice must not only be done but it must be seen to be done". In those incidents where the police would simply caution the individual rather than proceeding to charge the person, "justice" would not be seen by anyone other than the individual and the police officer. The reason for the importance of the appearance of justice cannot be over emphasized. By subjecting the procedures and practices of the justice system to the critical eye of public scrutiny, we ensure, as best we can, that the rich and powerful are subject to the same rule of law as those who are less fortunate. As well we can ensure that the state through the police and the Crown are doing an efficient but more importanty, a fair job.

I do not take issue with the concern raised about the volume of criminal cases and the resulting inordinate delays. However, the pilot project in Ottawa has demonstrated that where the Provincial Attorney General's office has been prepared to commit the necessary resources, the problem can be dealth with effectively in surprisingly short order.

If there are a large number of native people being jailed in the Province of Saskatchewan for non-payment of fines, the answer is not to give police officers the power to merely caution offenders. Firstly, the question which must be asked and then answered is, what is causing the disproportionately large number of native people to be charged and then ultimately why are they incapable of paying the resulting fines. In this way, one treats the

Letters to the Editor

disease rather than trying to hide the symptoms. In the meantime, alternatives to the jail term, if the fine is not paid, should be implemented.

In the recent case, Provincial Court Judge John Smith, refused to order jail in default of payment of a $300.00 fine he had imposed for an assault. The Judge remarked "I choose not to be used as a collection agent for the government". Successful pilot projects studying the results of defaulters who perform community service instead of serving time in jail should have prompted the appropriate government ministries to move in this direction long ago.

I have some serious misgivings about the procedure involved in the caution system presently in England and Wales. If the caution is a "formal act", do they record the fact that an individual has received a caution? Is a person entitled to receive more than one caution? Is there a minimum time in which they cannot receive more than one caution? Who determines that time? Are the number of cautions to which a person is entitled dependant upon the seriousness of the "crime"? With the caution not being given unless the person cautioned admits to the offence in question, what guarantees does the individual have that, having admitted the "crime", that they will not then be subsequently charged? What if they make an agreement with the police which will result in a caution, and then upon admission of the "crime", the circumstances are more serious than what the police had anticipated, or the admission reveals more than one "crime"? In such circumstances, will the police proceed to charge the individual in lieu of giving them a caution? If they, feeling bound by the agreement, then give a caution, have they acted responsibly and in the public interest? To suggest that cautions might be available for such serious crimes as robbery, offences involving violence against the person and sexual offences is to go directly contrary to the present direction of the justice system, which as much as possible, is to provide the victim with input into the process, while at the same time safeguarding the rights of the accused person.

At a time when across the country the immense discretionary powers that police officers have are being seriously questioned as a result of numerous shooting incidents, it is, in my view, anything but an appropriate time to introduce a Cautions Act which will provide the police with even more discretion.

The direction, established under the *Young Offenders Act*, is toward avoidance of criminal sanction by imposing "Alternative Measures", satisfaction of which is overseen by the Court. Given this recent experience and the problems inherent in a cautions system, I would much prefer to leave discretion in the hands of those that have been trained in the law, that is, the Crown Attorney's office and ultimately the Judges in our judicial system.

Lawrence Greenspon
Lawyer, Ottawa

Survival After Homicide

Tina Ranger's article, "Survival After Homicide" (*Justice Report*, Vol. 5, No. 1, Winter, 1988) struck a chord of familiarity but not because I am a victim or my family is a victim. My article would be entitled "Survival After Committing Homicide".

The points that Ms. Ranger makes in her article are not to be argued. I have every belief that what she states is the truth, however what should be added to her article is that the truth includes also that the family of the killer suffers as well; the person convicted of the killing, the murderer, or murderess in my case, suffers too.

"The effect of murder on the family can be long term." . . it is long term for my family as I am serving a life sentence, what should in reality be called a death sentence. In addition to this statement:

"Notification is haphazard, the trial adds additional trauma to the family, treated as interlopers by the courts and subjected to abuse and neglect . . . (add here + for the duration of the convicted's sentence, the family undergoes unlimited abuse at the hands of the prison authorities), "feelings of anger, hostility, emotional pain and frustration, felt alienated and betrayed, aid to the secondary victims financial crisis, prior to the murder none of the 50 families exhibited mental, emotional or behavioural problems, yet 37 out of 50 families sought some form of professional help after the murder."

"The system does not recognize the special needs and dynamics involved in the loss of a loved one by homicide, and the basic rights and freedoms of the victim as opposed to the offender".

The other day, a guard stated that I have more rights than she does . . . I am overwhelmed at the ignorance of both this guard and Ms. Ranger in this regard. Every person in this country is supposed to have vested in them, equal rights before the law, under the law, to the equal benefit of the law, and application thereof. If this was the reality, one would not need to spend time writing letters to

Letters to the Editor

editors, filing grievances and writs in court. I invite Ms. Ranger to write me anytime to discuss the many rights that I have open to me, and more importantly how many of those rights I can expect to materialize.

If society could put aside the revengeful desires that demand the extremes in punishment and believe that the killer/murderer/murderess cannot bring the person back to life, cannot alter the past, but would do anything to attempt retribution, not only for the conscience of this lifetime, but for the eternal existence of the spirit, then perhaps we all could find some meaning to the tragedy that has destroyed the victim and their family and the convicted and their family and which contributes to the demise of civilized society as long as the person is imprisoned.

The financial costs of imprisoning lifers in this country amounts to $312,990 per day or $114,241,586 per year. If the former Commissioner of Corrections is taken at his word, that only 5% of prisoners are dangerous to society, then why are 12,500 people locked up? If the majority of those who have killed, have killed in a passionate rage, another member of their own family, and this is the first offence, it is well proven, that this person will not kill again, that this vile act was a one-time break with sanity. Why lock us up at the cost of $80,700 per year in maximum security or $51,500 in medium security? What good can this do?

Compensation for victims? I am all for it. Release me and I will give whatever % of my earnings for whatever period of time that is judged to be adequate to a victim's compensation fund. Would not this be a more fitting epitaph to those slain? Why punish the family of the victim, and punish the family of the convicted? What will this accomplish? One life, many lives, wasted . . . but . . . a new welfare state is produced . . . those people who turn keys . . . who cannot and want not to be productive . . . who bring their families into the "service", because it is a soft touch. Charts from the prisoners' journal illustrate succinctly the growth of the prison industry, an industry built on blood and lies, an industry which sucks resources into it in the name of the safety of the public.

I welcome any comments.
Yours in the gentleness of sisterhood,

Gayle K. Korii
Abbotsford, B.C.

For Carrying Handguns

For several days we have read accounts of the vicious attack on a 28-year-old woman in New York: gang-raped and beaten so brutally that she may be brain-dead. Now we see the criminals and their activist lawyers ridicule the criminal justice system. We hear the usual argument that the victim was to blame for her injuries, because a woman should know better than to resist rape when submission is demanded.

Billionaire Donald Trump publishes advertisements calling for the return of the death penalty. However, all the members of the criminal gang were too young to vote and thus likely too young to be executed under any capital-punishment law conceivably acceptable to New York liberals.

In order to deal rationally with the problem of violent crime it is necessary to appreciate that the mind of the violent criminal is different from yours and mine. We plan for the future; we weigh the expected costs and benefits of various activities. Violent criminals, in contrast, have such strong desire for immediate gratification of their impulses that the prospects of apprehension, conviction and punishment are not significant in their minds. Aside from moral considerations, an ordinarily sensible person does not commit armed robbery of a corner store, risking murdering the clerk and attracting a penalty of years in prison, for a few hundred dollars. But, violent criminals do exactly that.

The violent criminal also typically feels very little sense of control over or responsibility for his own life. He kills a store clerk or a women he rapes and explains that those sorts of things "just happen" in the course of his life. Apparently not one of this woman's attackers has yet shown any remorse.

If we wish to protect the law-abiding public from crimes of violence, then it is fatuous for us to rely upon a criminal-deterrence mechanism that requires the criminal to make rational calculations about future events, calculations that are foreign to the criminal mind. We need a mechanism of immediate deterrence, something that the criminal mind comprehends.

The police cannot be everywhere all the time. The criminal chooses the time and place of the attack, and it won't be while a policeman is watching.

In Orlando, Florida, in 1966, the Orlando police department adopted a widely publicized program of teaching women the safe and proper use of firearms and then issuing them permits to carry concealed handguns. The rape rate fell from a 1966

Letters to the Editor

level of 35.91 per 100,000 inhabitants to only 4.18 in 1967. The possibility that the intended victim might be armed is the kind of immediate deterrent that the criminal mind acknowledges.

In New York City, Chicago, Washington, D.C. and other violent cities, gun control is much more severe than in Canada. Only the very rich or politically influential may lawfully have firearms. Disarming the victims gives the criminal an open season. Criminals still obtain firearms in the black market when they need them, but they usually don't need them. Disarming the victim loaded the scales heavily in favour of the criminal. The savage gang that attacked this woman beat her with a pipe, a brick and some rocks, just as criminals have been doing since the time of Cain and Abel. They didn't need a handgun; she did.

Ted Bundy is reported to have killed approximately one hundred women without ever having needed to use a firearm. If only one of those women had had a handgun when she needed it, she could have saved not only herself but also all of Bundy's subsequent victims.

What would a society be like in which law-abiding adults are permitted to carry concealed handguns? Not like New York City, for sure, but if you want to see for yourself, go to Bellingham. In Washington State, in contrast to the violent parts of the United States, any sane, law-abiding, adult citizen who does not use drugs is entitled to obtain a permit to carry a concealed handgun, even without any proof of competence. Possession of a loaded firearm while the possessor is under the influence of alcohol is, quite properly, prohibited, as almost all domestic assaults are committed by people under the influence of alcohol.

The results? Though Seattle and New York are both large seaports, both with populations of millions, Seattle's violent crime rate is only about one-third of New York's. Even the criminal mind comprehends that for criminals New York City is much more hospitable than Seattle.

Twice in the city of Vancouver I have personally used my handgun to protect my mother and me from armed criminals. If you could compare the fear on the criminals' faces as they looked at the muzzle of my gun to their relief when the police eventually arrived and the barely suppressed smirks of criminal beings sentenced by a judge, you would understand the criminal mind's perception of deterrence.

Michael J. Martinoff
Vancouver, B.C.

Guns for Sport

I was concerned while reading your editorial, (*Justice Report*, Vol. 6, No. 1). I was prompted, however, to write after you were quoted in *Maclean's Magazine*, 03 July 1989. I support current legislation in Canada and enforcement, however categorically must disagree with your position on a total ban on private firearm ownership. Criminals will not respect the law you propose and I believe facts would not support your assertion that: "By prohibiting the sale of firearms we will significantly reduce the incidence of criminal activity involving guns."

The use of firearms in crime and suicide has fallen for over a decade, in fact 14 years, and is not disproportionate in crime generally in Canada so far as I can determine. There is no evidence whatsoever of a increasing problem despite the fact you attribute to police sources that "in 1988 most of the armed robberies committed involved guns stolen from gun collectors." In Canada you say? Did you check the raw source data? Further legislation is not necessary and it would only be a response to an international perception not relevant here in Canada.

I have participated in recreational pistol and revolver shooting going back 22 years and consider my sport safer than most. Figures from 1983 show 41 accidental firearms deaths, yet almost 600 died in simple falls and over 500 drowned. There are countless people injured and killed in various sports so perhaps you'd eliminate them too.

It takes almost 3 months to obtain an F.A.C. (with no criminal, drug, or psychiatric record), join a Solicitor General approved club, obtain and provide proof of safety training as required, purchase a handgun with relevant permits (two trips to police), be screened for a permit to carry to a range, and await R.C.M.P. registration. This is the existing legislation.

It is naive to assume a criminal would follow this process yet you seem to imply in your article that they would follow a gun ban! I have been a Peace Officer and an administrator in the criminal justice system for 15 years and simply can not accept your logic.

Joseph C. Palmer
Gloucester, Ontario

Letters to the Editor

Guns for Sports and Socializing

Mr. Davies' article on selling guns is exactly this type of irresponsible journalism that has distorted public opinion vis a vis the controversial issue of gun control.

Let's deal with Mr. Davies' argument on a point by point basis:

"Why are guns even necessary in a civilized society?" The answer seems to be that guns are not necessary — unless you are one of those few people required to "sustain their lives through hunting." Just how many Canadians are required to kill animals in order to maintain their lives? Most of us buy our food from a grocery store. It doesn't seem that a civilized society (such as ours) should require anyone to hunt animals in order to survive. It is 1989 after all.

Mr. Davies gives the statistic 5,960 (for 1987) as the number of homicides, accidental deaths, maimings, armed robberies, suicides, etc. involving guns; and then states that this is reason enough to prohibit the sale of firearms to the public.

If Mr. Davies is so adept with statistics perhaps he can answer some of these questions (I'm sure the numbers and correlations would not be difficult to come by — yet I have never seen anyone attempt to assemble such a data base).

How many gun clubs are there in Canada and what is their total membership?

How many of these gun clubs have waiting lists to join them?

How many registered handguns are there in Canada?

Of all the crimes committed with firearms, how many involved the use of handguns verses the use of rifles or shotguns.

Who are these people committing crimes with guns? Are they legitimate members of Shooting Clubs? Are they committing the crimes using their own registered firearms? Mr. Davies suggests that the crimes are being committed with stolen guns from collectors and private homes. How many guns are reported as being stolen each year? How many of these stolen guns have been used to commit crimes in Canada?

Of all the people that actively engage in the sport of shooting and belong to Shooting Clubs, how many accidental shootings have occurred in the past ten years?

Mr. Davies would probably be surprised to discover that Shooting Sports are probably some of the most safety conscious sports there are.

The most damaging comment by Mr. Davies concerns his misconception of what is involved in obtaining a Fire Arms Acquisition Certificate, a Carry Permit and the difference in the eyes of the law in the process of acquiring a rifle or shotgun and a handgun. Do your home work Mr. Davies! Buying a handgun is a very different process to complete than that required to purchase a rifle or shotgun.

Mr. Davies is quite incorrect in stating that no examination or safety course is required before anyone can purchase a firearm. Try to buy a handgun in Ontario without first joining a Shooting club, taking a safety course, completing several weeks of practical experience in the use of a firearm under the direct supervision of a qualified Range Officer and passing a written and a practical examination.

"Canadians increasingly reject guns." Another erroneous statement by Mr. Davies. Phone any gun shop in Ontario (especially in the Toronto area and ask how many guns are on back order. Telephone the many Shooting Clubs and ask if there are memberships available. One of the fastest growing Shooting Sports is IPSC — International Practical Shooting Confederation. Telephone a gun club and ask to get on the waiting list to take the IPSC Course. Try to get a Canadian gunsmith to do any work on your guns. Many of them are completely booked up. Many Canadians place orders for custom gun work with the numerous gunsmiths in the United States. The waiting period for a custom IPSC gun can be as long as three years! Canadians are not rejecting guns; gun ownership and Shooting Club membership has never been as high as it is now.

Why do I shoot? Because it is a great way to relieve the tension of work, it is extremely challenging to hit a target (try it some time), the industrial design of the guns themselves is of the highest quality, it is expensive (not quite as expensive as golf — but getting there), there are a large number of interesting people from an increasingly interesting range of backgrounds (not all shooters are your stereotypical tobacco chewing Red-Necks).

On 22 and 23 July in Sudbury, are the Ontario Provincial IPSC Championships. Why don't some of you people from the Canadian Justice Association drop by and see on a first hand basis what shooting sports are all about (at least IPSC shooting). Bring some ear-muffs and some glasses and an open mind. You'll be tempted to want to shoot a Colt 45 — but remember — you have to pass all the qualifying steps first. Criminals don't shoot in organized events, as only upstanding citizens are allowed the privilege of gun ownership.

Banning the sale of guns to the public will do nothing to stop criminal action due to the illegal use of firearms. Public education is the answer — that and responsible journalism.

Stephen Mann
Toronto, Ontario

Brief News

New Source of Financing for Victims of Crime Programs

A victim fine surcharge can now be imposed on persons found guilty of offences under the *Criminal Code*. The announcement was made by the Honourable Doug Lewis, Minister of Justice and Attorney General of Canada, as the victim fine surcharge section of *An Act to Amend the Criminal Code (victims of crime)* was proclaimed.

The Victim fine surcharge is an additional penalty imposed on an offender who has been convicted of an offence under the *Criminal Code*, parts of the *Food and Drugs Act* or the *Narcotic Control Act*. The maximum amount of the victim fine surcharge is either 15 per cent of any fine imposed on the offender, or $35 where no fine is imposed on the offender. The surcharge also applies to offenders who have pleaded guilty or been found guilty of an offence and were discharged by the court.

The Victim fine surcharge is imposed by the courts in addition to any other punishment. The imposition of the victim fine surcharge is mandatory. However, where the offender establishes his or her inability to pay the surcharge, the court may waive it. The collection and enforcement of the victim fine surcharge is handled by the provinces and territories. The surcharge will be collected in the same manner as other fines.

As a new provision in the *Criminal Code*, the victim fine surcharge applies throughout Canada. *An Act to amend the Criminal Code (victims of crime)* was passed in July 1988 and parts of the Act came into force on October 1, 1988. The victim fine surcharge amendment came into force on July 31, 1989.

Victim fine surcharge revenues will benefit victims of crime programs that are geared to providing various non-monetary services to victims. All revenue raised by the surcharge within a province or territory will remain in that jurisdiction.

"There was extensive consultation with my provincial and territorial counterparts and our officials on the victim fine surcharge," said Mr. Lewis. "We have reached a consensus that will benefit victims across Canada. While the victims fine surcharge will not be given directly to victims, provinces and territories will ensure that good programs are in place to assist victims of crime in dealing with difficult situations," Mr. Lewis added.

Quebec Police Commission

The Quebec Government has created a new tribunal to review complaints about police. This new commission has more powers than the former police commission since it will decide whether a police officer should be disciplined or be fired. Complaints about police officers will first be reviewed by a police ethics commissioner who will then decide if there should be an inquiry. Hearings following the inquiries will be held by one of three review boards: one for the provincial police force, one for the Montreal Urban Community Police, and one for all the other municipal police forces. Decisions of these review boards may be appealed to the Commission which is headed by Judge Jean Alarie.

Amendments to the Young Offenders Act

In recent months, cases of young offenders have hit the front page of daily newspapers. At issue is the adequacy of a maximum detention of 3 years provided in the *Young Offenders Act* for young persons who murder. Pressure has been mounting to change the Act to lengthen the term that can be imposed on young offenders. Discussions amongst the federal, provincial and territorial ministers responsible for justice have resulted in an agreement to a six point resolution which would require:

- a change in the test for transfer to adult court provided by s. 16 of the YOA so that protection of society is the "paramount consideration";
- a life sentence for youths convicted of murder in an adult court, with no eligibility of parole for five to 10 years;
- the sentence of a youth convicted of murder in a Youth Court to be a maximum disposition of three years followed by a conditional release of two years less a day;
- a return to custody of youths released on a s. 28 review where public interest or needs of the youth require it;
- the admission of a voluntary statement given to a person in authority despite a breach of s. 56 where the interests of justice require it;
- the treatment of convicted young persons to be facilitated by providing greater flexibility through expanded temporary release programs.

It is expected that these six measures will be incorporated in a federal discussion document, for broad consultation across Canada with individuals and groups interested in young offender issues.

Brief News

Murder spurred father's crusade against parole

By Mario Toneguzzi
Calgary Herald

A man whose daughter was stabbed to death says too many criminals are committing offences while out on parole.

And Correctional Services is not taking responsibility, says David Nairn.

Speaking at the opening day of a victims of crime conference in Calgary, Nairn recalled how an inmate on parole six years ago plunged a 40-centimetre carving knife into the stomach of his 17-year-old daughter, Roxanne.

He later learned his daughter's murderer was in violation of his parole and had not contacted his probation officer for six months.

"It took my daughter's death to draw to the attention of authorities that he was in violation of his probation." said Nairn, who dramatically pulled out a carving knife to illustrate how his daughter was murdered.

Too many criminals are committing offences while out on parole, Nairn said during a session at the first annual conference of the Canadian Organization for Victim Assistance.

"There's no teeth in the community supervision standards," said Nairn, who lives in Nepean, Ont.

"You have to have some teeth in there. We're having people from halfway houses holding up banks during the day. Correctional Services is not standing up and taking responsibility for people committing offences."

In the six years since his daughter's death, Nairn has battled to correct what he terms the "injustice" system which is "totally offender oriented."

During his presentation Nairn produced a black umbrella to symbolize the Canadian criminal justice system.

"Who's protected under the umbrella? The child molesters, rapists and murderers," said Nairn. "Who's not protected?" Us. That's what this conference should do. Get the victims protected under that umbrella."

Nairn said 70 per cent of the inmate population pose no threat to society and could easily be released on parole. But he's concerned about the other 30 per cent who are in prison for crimes of violence.

Domestic killings no longer case of drunken brawl: study

MONTREAL GAZETTE — Alcohol is involved in fewer domestic killings, but the number of slayings has not dropped correspondingly, according to the Canadian Centre for Justice Statistics.

Homicides involving family members accounted for 39 per cent of the 7,582 solved homicides in Canada between 1974 and 1987, the centre reported.

But the report shakes the stereotype that domestic violence is synonymous with drunken brawls. In 1975, booze was involved in almost half of domestic homicides. By 1987, that level had declined to 21 per cent.

Chris Wright, an analyst at the centre, cautioned that the statistics relating to alcohol may be understated because they are based on police reports, not on forensic evidence.

(continued on page 17)

Victim compensations rare

By Mario Toneguzzi
Calgary Herald

Victims of crime in Canada are not sufficiently compensated for their injuries, says a leading Canadian criminologist.

Irvin Waller, a professor of criminology at the University of Ottawa, told a victims of crime conference that more legislation is needed to help people who have been affected both physically and emotionally by a crime.

"When a victim of crime in Canada suffers a loss or injury, the system responds and the system is usually the police." he said.

"Police are not helping people enough either getting their property back or linking them to agencies that can help them, or informing them of criminal injuries compensation."

Waller said all provinces except Prince Edward Island have criminal injuries compensation legislation in place. But the legisation has failed to work because victims are generally not aware of it.

"Most of the money is limited to people who are physically injured." said Waller. "There is no compensation for victims who suffer serious trauma."

Gwen Davidson, executive director of Interval House of Hamilton-Wentworth, said she is concerned that inexperienced volunteers are responding to incidents of family violence.

"We're very concerned that there is such support for the idea of generic services for all types of victims, when we know that wife assault victims, for instance, need a very specialize type of service."

Brief News

15% of elderly abused by adult children, study finds

By Andre Picard
The Globe and Mail

About 15 per cent of seniors surveyed suffer physical and psychological abuse at the hands of their adult children, a study by a Montreal psychiatrist has found.

More than 70 per cent of victims are widowed women older than 70 and the worst offenders are their sons, said Dr. Nasrollah Moamai, a Universite de Montreal professor and psychiatrist at Louis-Hippolyte Lafontaine Hospital.

The study was released at the annual conference of the Quebec Psychiatrists Association in Montebello, Que.

From the survey of 120 Montreal-area seniors, most of them living in nursing homes, Dr. Moamai suggests the extent of the reported abuse is reflected in the general seniors population.

He found that more than 5 per cent of seniors suffer regular beatings at the hands of their children. He said it appears the behavior was learned early in life, as his research indicates that most offenders were themselves beaten as children.

"There is a gradual role reversal so that elderly parents eventually become children, and their children become parents," he said.

But far more common than physical abuse is "financial abuse," Dr. Moamai said. He cited the example of a healthy 80-year-old woman who decided to take a cruise on a luxury ocean liner. Her children responded with court action, attempting to have her declared mentally unfit. He also reported several instances of children simply stealing their parents' pension cheques, or tricking a parent into handing over their power of attorney for their financial affairs.

In other cases, Dr. Moamai said, the parents were verbally abused or deprived of their glasses, dentures, canes or medicine so they were at the mercy of their children. Disabled seniors are four times as likely to be abused as able-bodied seniors, he said.

"Many young people seem interested only in the material aspect of things and are indifferent to the spiritual and emotional aspects of human existence. To them, all human relations are measured in terms of gain and loss and in the family setting each of them must be paid immediately in the same currency," he said.

Dr. Moamai said similar studies in Europe have shown that 8 per cent of seniors suffer abuse. He said the higher numbers here are due to the materialism of North American society and the breakdown of the family structure.

He said the situation can only get worse as an increasing percentage of the population becomes elderly, and the financial and emotional burdens on their children grow.

Dr. Moamai said senior citizens can take several measures to avoid abuse at the hands of their children. He recommended they never sign documents without consulting a trusted lawyer; they make friends their own age to avoid becoming isolated and they be suspicious if their children suddenly become interested in their finances.

He said government should dedicate as much money to fight abuse of the elderly as it has to combating wife and child abuse.

(from page 16)

Men killing their wives or common-law partners was the most common type of domestic killing, but alcohol was most likely involved when women killed their husbands or common-law partners.

The study also found:

- Half the women who killed their children were under 25 year of age and one in five were teenagers.
- Half the fathers who killed their children were less than 30 years old.
- Women were more likely to be killed in their homes; men in the home of a friend or relative.
- Shooting was the most common method used by men who killed their wives.
- Men were most likely to use guns to kill their children; women chose strangulation or suffocation.

$7.9 million boost for security, staff at group homes

By Derek Fergusen Toronto Star

Ontario is pumping more money into security and staff at group homes for young offenders in homes of avoiding the kind of tragedy that cost Krist Sepp her life.

Social Services Minister John Sweeney said that $7.9 million will be used to implement key recommendations of a civil service probe, established after Sepp was stabbed to death Feb. 3. She was alone on duty at a Midland group home for young offenders.

The report was released May 15. Key reforms to be implemented include:

- All 49 facilities serving young offenders exclusively will receive

(continued on page 18)

Brief News

RCMP to teach students about dangers of drugs

By Brian Rau
Truro Bureau

THE CHRONICLE-HERALD — Students in grade 5 to 9 across the province will be educated about the dangers of drugs and alcohol through an awareness program sponsored by the RCMP and the Nova Scotia Commission on Drug Dependency.

More than 100 RCMP officers are visiting schools in a program called Police Assisting Community Education (PACE). They are educating students about the myths and realities of drugs and alcohol, how Canada's legal system works, and how to deal with peer pressure.

"The program has been developed so each officer receives the same training and uses a similiar approach to get the same message across to students right across the province," said Kevin MacPherson, public information officer with the Nova Scotia Commission on Drug Dependency.

PACE provides officers with lesson plans which have been developed to enhance drug education in the current curricula.

"The program is an opportunity for the uniformed officer to come into a classroom in a different light, not just as a law enforcement officer, but also a community resource," Mr. MacPherson said.

Const. Murray Brown, a member of the RCMP's drug awareness section, said PACE was launched more than a year ago.

The first training sessions were held on a regional basis for officers in Sydney and Yarmouth.

"The third session is now under way in Debert (for the Truro subdivision) and the fourth will follow in metro at a later date," he said.

Response to PACE has been so positive to date that municipal police forces are taking an interest in the program and the Halifax Police Department has already decided to apply for training in the fall.

"The program is so popular we have even received inquiries from outside the province and there is a good chance it will become national in scope," Mr. MacPherson said.

RCMP and the drug commission hope the program will reduce demands for drugs and provide students with enough facts to stay away from drugs entirely.

Const. Brown said PACE enables police officers to deal with children at two key points during their lives. "The first is when we reach them before they leave elementary school and go on to junior high — which is a major turning point in a child's life — and the second is when they leave the junior high environment and head for high school."

Mr. MacPherson said teachers who want to take advantage of the drug education program should contact the nearest RCMP detachment.

(from page 17)

money to have at least two workers on duty at night.

- The space available for holding young offenders when first detained will be increased to alleviate overcrowding.
- The lowest-paid employees will recieve salary hikes.
- Effective immediately, probation officers and directors in the social services ministry will employ the same guidelines outlined in the report to determine if a young offender is high risk. This will then be used to determine whether the person should be placed in one of the provinces facilities devoted to young offenders instead of going to a group home.

High risk or violent young offenders accounted for about 8.9 per cent of the young offenders aged 12-17 in 1987.

Sweeney, who had called for the probe after only one week on the job, said he couldn't speak specifically about the Sepp case because it is before the courts.

"In general terms, the reforms we are putting in place . . . are going to make it a lot easier for those people out there dealing with young offenders," he said.

"I think the whole system out there is going to be much better once these are in place."

Sweeney told reporters that staffing changes will be done within the next two to three months, but salary hikes will not take place until Sept. 1.

He added that other security improvements will be developed in the coming months. These include new training programs, special staff to ensure the safe transportation of young offenders, and improved standards and guidelines.

Coming Events

1989

September 10-14
84th Annual Conference of the Canadian Association of Chiefs of Police. Place: Hamilton, Ontario. Information: Canadian Association of Chiefs of Police, 112 Kent Street, Suite 1908, Ottawa, Ontario K1A 0M7. Telephone: (613) 233-1106.

September 25-28
IPEC '89 — Third International Police Exhibition and Conference, Place: Barbican Exhibition and Conference Centre, City of London, England. Information: Major Exhibitions and Conferences Ltd., Communications House, 879 High Road, London, N12 20A, England.

September 29-30
International Conference of the Department of Criminology and Penal Law, Catholic University of Louvain. Place: Louvain-La-Neuve, Belgium. Information: Mrs. Francoise Digneffe, Secretary of the Scientific Commission of the Conference, Department of Criminology and Penal Law, Thomas More College, Place Montesquieu, 2. B-1348, Louvain-La-Neuve, Belgium.

October 1-7
XIVth International Congress on Penal Law. Place: Vienna, Austria. Information: Cosmos Convention Centre, P.O. Box 141, Karntner Ring 15, A-1015 Vienna, Austria. Telephone: 222 - 587-1596.

October 2-4
40th Anniversary Conference of the Addiction Research Foundation of Ontario. Place: Skyline Toronto Airport Hotel, Toronto, Ontario. Information: Barbara MacPherson, ARF 40th Anniversary Conference, 8 May Street, Toronto, Ontario M4W 2Y1. Telephone: (416) 964-9311.

October 10-13
European and North American Conference on Urban Safety and Crime Prevention. Place: Congress Centre, Montreal, Quebec. Information: Montreal Urban Community, Executive Committee, 2 Complexe Desjardins, P.O. Box 129, Montreal, Quebec H5B 1E6. Telephone: (514) 280-3507.

October 11-14
Annual Meeting of the Canadian Institute for the Administration of Justice. Place: Banff, Alberta. Information: CIAJ, University of Montreal, Faculty of Law, P.O. Box 6128. Station "A". Montreal, Quebec H3C 3J7. Telephone: (514) 343-6157.

October 11-14
Fifth Annual National Correctional Trainers Conference. Place: Knoxville, Tennessee, U.S.A. Information: Conference Coordinator, Department of Correctional Services, Eastern Kentucky University, 202 Perkins, Richmond, Kentucky, U.S.A. 40475-3127. Telephone (606) 622-1497.

October 15-18
35th Annual Probation Officers Association of Ontario Conference. Place: Holiday Inn, Sudbury, Ontario. Information: P.O.A.O., 199 Larch Street, 4th Floor, Sudbury, Ontario P3E 5P9. Telephone: (705) 675-4311.

October 16-21
40th International Course on Criminology. Place: San Sebastian, Spain. Information: Antonio Beristain, Instituto Vasco de Criminologia, P^{o} Manuel de Lardizabal Y Uribe, no 2, Facultad de Derecho, Universidad del pais vasco, 20009 San Sebastian, Spain.

October 21-27
Community Policing Symposium. Place: Dunsmuir Lodge, Victoria, B.C. Information: Gail Walker, Symposium Coordinator, Criminal Justice Department, Camosun College, 3100 Foul Bay Road, Victoria, B.C. V8P 4X8. Telephone: (604) 381-5822.

October 25-27
ASRS Study Sessions on marketing community organizations. Place: Hotel Val-des-Neiges, Parc Mont Ste-Anne, Quebec. Information: Christyne Simard, ASRS, 1657 St. Joseph Boulevard East, Montreal, Quebec H2J 1N1. Telephone: (514) 521-3733.

October 25-27
Conference on Aid to Victims of Crime sponsored by Association québécoise Plaidoyer-Victimes Inc. Place: Auberge Universel, Montreal, Quebec. Information: Association québécoise Plaidoyer-Victimes, CICC University of Montreal, P.O. Box 6128, Station A, Montreal, Quebec H3C 3J7.

October 26-29
11th Annual Symposium of the Association for the Advancement of Social Work with Groups. Place: Delta Hotel, Montreal, Quebec. Information: McGill School of Social Work, 3506 University Street, Montreal, Quebec, H3A 2A7.

October 29-November 4
National Crime Prevention Week. Information: Lyse Pallascio, Ministry of the Solicitor General, 340 Laurier Ave. W., Ottawa, Ontario. Telephone: (613) 991-4854.

October 30-November 1
Conference — "The Adolescent Sex Offender: Treatment and Management Issues". Place: Victoria, B.C. Information: Justice Institute, 4180 West 4th Avenue, Vancouver, B.C. V6R 4J5. Telephone (604) 228-9771.

Coming Events

November 8-12
41st Annual Meeting of the American Society of Criminology. Place: Reno, Nevada, U.S.A. Information: American Society of Criminology, 1314 Kinnear Road, Suite 212, Columbus, Ohio, U.S.A. 43212. Telephone: (614) 292-9207.

November 9-11
Thirteenth National Conference on Correctional Health Care. Place: Chicago, Illinois, U.S.A. Information: NCCRC, 200 North Racine, Chicago, Illinois, 60614, USA. Telephone: (312) 528-0818.

November 12-15
Learning Handicapped Offenders Conference. Place: Hilton Towers, Pittsburgh, Pennsylvania, USA. Information: James H. Keeley, Chairman, Pennsylvania Department of Education, 333 Market Street, Harrisburg, Pennsylvania, USA 17126. Telephone: (717) 783-9202.

November 21-24
7th International Congress of Criminologists from Socialist Countries. Place: International Conference Centre, Havana, Cuba. Information: Miguel A. Garcia, Alzugaray, J'Dpto. Relaciones Internacionales, Fiscalia General, San Rafael No. 3, Habana 2, Havana, Cuba.

1990

January 9-13
Third ASLET International Training Seminar. Place: San Diego, California, USA. Information: American Society of Law Enforcement Trainers (ASLET), 9611-400th Avenue, P.O. Box 1003, Twin Lakes, Wisconsin, U.S.A. 53181-1003. Telphone: (414) 279-5700.

July 2-6
12th World Congress of the International Association of Workers for Troubled Children and Youth. Place: New York, N.Y., U.S.A. Information: Arlin E. Ness, Chairman of the Congress, c/o the Starr Commonwealth Schools, Starr Commonwealth Road, Albion, Michigan, U.S.A. 49224. Telephone: (517) 629-5591.

August 27-September 7
8th U.N. Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders. Place: Still to be determined. Information: Crime Prevention and Criminal Justice Branch, Centre for Social Development and Humanitarian Affairs, United Nations Vienna International Centre, P.O. Box 500, A-1400 Vienna, Austria.

Autumn
International Exhibition and Conference on Criminology. Place: Beijing, China. Information: China Express Congress Limited, 1201-2 Energy Plaza, 92 Granville Road, Tsimshatsui East, Kowloon, Hong Kong.

October 17-19
Congress of the Quebec Society of Criminology. Place: Montreal, Quebec. Information: Bernard Cartier, Quebec Society of Criminology, 425 Viger Street, West, Montreal, Quebec H2Z 1X2. Telephone: (514) 873-4239.

Drug testing pilot study

ICR Research Associates, Inc., a small technology company based in Lincoln, NE is developing new instrumentation that may significantly reduce the cost of drug-of-abuse testing, according to Dr. Edward B. Ledford, Jr., the company's president.

ICR's technical staff is investigating mass spectrometry, (the preferred confirmatory method now used in drug-of-abuse testing) for drug screens. New, high speed "mass spec" techniques would reduce the cost of full panel drug screens well below that of immunoassays, which currently dominate drug-of-abuse screening methods.

Although the company plans to start validation studies in September 1989, commercial applications are 18 months away. Ledford said that ICR Research Associates is looking for clients willing to participate in pilot studies for research purposes.

"The instrumentation is showing enough promise now to warrant feeding market knowledge and data from pilot studies into the final stages of development," he said.

Please contact ICR Research Associates at 624 Peach Street, Lincoln, NE, U.S.A. 68502. (402) 475-7640 if you have any interest in pilot studies.

Canadian Criminal Justice Association publications

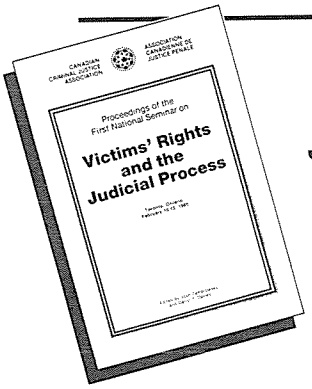

Victims' Rights and the Judicial Process

This publication contains the edited Proceedings of the First National Seminar on Victims' Rights and the Judicial Process held in Toronto, February 10-12, 1985.

The book contains an analysis of the Seminar's proceedings and provides recommendations for improving the justice system's treatment of victims in Canada.

Victims' Rights and the Judicial Process	
• CCJA MEMBERS	$7.50
• NON MEMBERS	$8.00

NEW PARTNERSHIPS: Corrections And Private Enterprise

EDITED PROCEEDINGS

SPONSORED BY
CANADIAN CRIMINAL JUSTICE ASSOCIATION

CCJA Members: $4.00
Non-Members: $5.00

FEBRUARY 19 - 20, 1986

Organized & Developed by
WJS Conference Group

STANDARDS FOR ADULT CORRECTIONS IN CANADA

IN SEVEN MANUALS:

PRISONS
PAROLING AUTHORITIES
CENTRAL AGENCIES
PROBATION SERVICES
PAROLE FIELD SERVICES
COMMUNITY CORRECTIONAL CENTRES
COMMUNITY RESIDENTIAL CENTRES

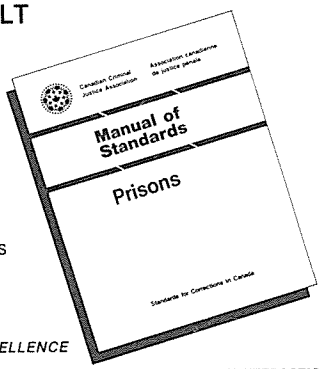

- *TO IMPROVE AND EVALUATE CORRECTIONS SYSTEMS.*
- *TO STIMULATE PUBLIC AWARENESS*
- *TO PROVIDE RECOGNITION FOR EXCELLENCE*

ADMINISTRATION • HEALTH • SAFETY • PROTECTION OF RIGHTS • COMMUNITY INTERACTION • SECURITY • PROGRAMS • RESEARCH • AUDIT • FOOD • INFORMATION SYSTEMS

Title	CCJA MEMBERS	NON-MEMBERS
Prisons	13.60	17
Community Residential Centres	11.20	14
Community Correctional Centres	11.20	14
Probation Services	11.20	14
Parole Field Services	11.20	14
Central Agencies	11.20	14
Paroling Authorities	11.20	14
Set of 7 Manuals	80.80	101

CANADIAN CRIMINAL JUSTICE ASSOCIATION

Correctional Service Canada

Public/Private Partnerships in Prison Industries:

The Canadian Challenge

A National Seminar
October 9-10, 1986

Winnipeg Manitoba Canada

FREE

Seminar co-sposored by:
The Canadian Criminal Justice Association
The Correctional Service of Canada

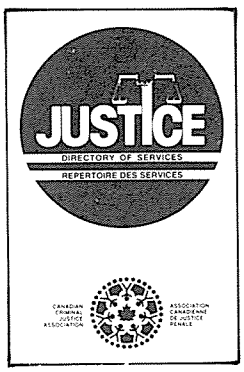

Complete addresses, telephone numbers and names of persons responsible for all justice services in Canada: police commissioners, RCMP Divisions, legal aid services, crime compensation boards, ombudsman, courts, parole boards, correctional services for juveniles and adults, prisoner aid agencies, courtworkers, etc. The whole justice system in a book! There is no other book like it in Canada. CCJA's JUSTICE-DIRECTORY OF SERVICES costs $25 per copy (8% sales tax for Ontario residents only). (Members: $20, plus 8% sales tax for Ontario members). Canadian Criminal Justice Association, 55 Parkdale Ave., Ottawa, Ontario K1Y 1E5.

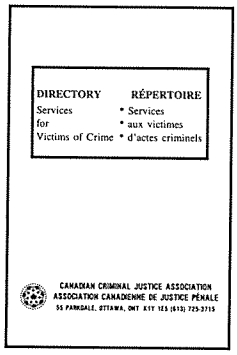

REVISED PUBLICATION

160 PAGES
632 LISTINGS OF AGENCIES AND SERVICES
- — Telephone numbers
- — Addresses
- — Program outlines

INTENDED FOR:
- — Victims
- — Police services
- — Crown and Defence Counsel
- — Court Workers
- — Correctional Workers
- — Voluntary Agencies
- — The Public

CCJA MEMBERS: $12.00 + $2.25* = $14.25**
NON-MEMBERS: $15.00 + $2.25* = $17.25**

* Mailing and Handling
** Ontario Residents add 8% Sales Tax
ALL ORDERS MUST BE PREPAID

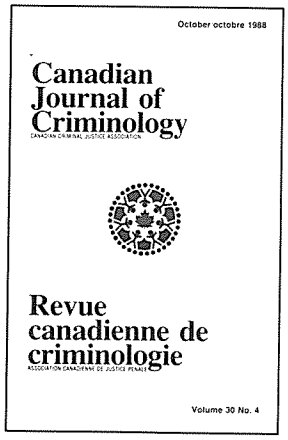

The Journal is the only Canadian quarterly in the field of criminology and corrections that has been published regularly since 1958. More than twenty-five years of facts and views on Canada's criminal justice system have now been collected.

The Journal is the technical publication of the Canadian Criminal Justice Association (formerly: Canadian Association for the Prevention of Crime).

Annual subscription: $35.00 Canadian *Subscribers residing outside of Canada must add $10 Canadian for postage and handling.*

ORDER FORM

TITLE	PRICE	QUANTITY	TOTAL PRICE

Payment enclosed* _____

Name _____

Organization _____

Address _____

_____ Postal Code _____

*All orders must be accompanied by a cheque or money order.
Do not send cash.

Mail to: Canadian Criminal Justice Association
55 Parkdale Avenue
Ottawa, Ontario K1Y 1E5

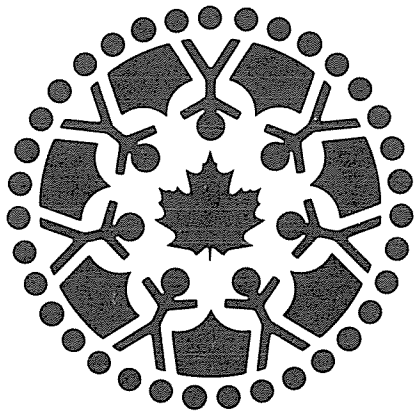

ANNUAL REPORT
1989

Canadian Criminal Justice Association
55 Parkdale Avenue, Ottawa, Ontario, Canada K1Y 1E5 (613) 725-3715

Minutes of the Annual Meeting

Minutes of the Annual General Meeting of the members of the Canadian Criminal Justice Association — Association canadienne de justice pénale — held in the Hotel Nova Scotian in Halifax, Nova Scotia, on June 29, 1989.

Mr. John Braithwaite, President of the Association, chaired the meeting. Approximately 45 persons attended.

Agenda

It was moved by Pat Graham, seconded by Lynn Ray, that the agenda distributed to the members by way of the BULLETIN be adopted. Carried.

Minutes of the last annual general meeting

Wally Bunton moved, seconded by Gary Reynolds, that the minutes of the last annual general meeting held in Hull, Quebec on October 18, 1988 be adopted. Carried.

President's Report

Because his report will be printed in the Annual Report and thus distributed to all members, the President, John Braithwaite, gave only a brief statement. He mentioned the financial problems that come from decreasing purchasing power of the grants that have remained at the same level for several years. He paid tribute to the Executive Director and his staff for doing more with less. To the Nova Scotia Criminology and Correction Association, he expressed his thanks for the very hard work done on the successful 1989 Congress; it will be a challenge for the B.C. Association to do as well. Several aspects of the Association's program were also mentioned. To the new President, Bill Foster, he gave warm welcome and good wishes and to Association members, Board and Executive Committee members, as well as to Association critics, he expressed his appreciation for the help he received from their comments, suggestions and support.

It was moved by George Prior, seconded by Roger Labelle, that the President's report be adopted. Carried.

Executive Director's Report

The Executive Director's written report was distributed to members attending the meeting and, thus, his remarks were also brief. He referred to several aspects of the Association's program of activities to bring to attention the very significant contribution of the members who volunteer their time and energies. Association activities would not be possible without them. He expressed a major disappointment coming from the poor return on the investment of time and energy expended on demonstrating to some of our funders the value of the work done by the Association. The level of funding does not meet the needs.

It was moved by Fred Sussmann, seconded by David Howell, that the Executive Director's report be adopted. Carried.

Audited Financial Statements for the year ended on March 31, 1989

The report was circulated to all members attending but there was no discussion.

It was moved by George Prior, seconded by Ken Sandhu, that the Audited Financial Statements for the year ended March 31, 1989 be adopted. Carried.

Appointment of Auditors

The Executive Director reported that, in view of the increasing costs of auditing the books of the Association, he obtained quotations from four firms: Coopers & Lybrand, Touche, Ross & Co., Charles Landreville, and Ward Mallette. The lowest bid was submitted by Ward Mallette.

It was moved by Gary Reynolds, seconded by Lynn Ray, that Ward Mallette Chartered Accountants be appointed as auditors of the Association for the year 1989-90. Carried.

Nominating Committee Report

The report of the Nominating Commitee was distributed to all members attending the meeting. It provides a complete outline of the process followed for selecting candidates to fill the vacancies on the Board of Directors.

It was moved by Bill Foster, seconded by Roger Labelle, that the report of the Nominating Committee be adopted. Carried.

When Ed McIsaac indicated he would be prepared to stand again for election to the position of Chairman of the Nominating Committee, the members attending all voted in favour.

At this point, John Braithwaite invited the new President, Bill Foster, to take the chair for the remainder of the meeting.

Other business

The new chairman asked if there were any other issue that members wanted to discuss. Fred Sussman gave a brief statement outlining the reasons for the proposal which follows.

Moved by Fred Sussman, seconded by Paul Williams, that a special meeting of members be convened for the sole purpose of considering a resolution to change the name of the Association to the Canadian Crime Prevention and Criminal Justice Association. The motion was defeated.

It was moved by Howard Sapars that the Annual General Meeting be adjourned.

Réal Jubinville
Secretary

President's Report

The mission of the CCJA could be described as "the development of humane and effective criminal justice strategies to enhance public understanding and participation; to develop more effective crime prevention policies; and to improve programs for offenders, hopefully leading to their effective reintegration into society".

A realist, even an optimistic one, could understandably see this as a journey and not a precise destination — a continuing pilgrimage rather than a specific place. The purpose of this report is to share with you my perception of where we have been since my last report, and where we are going. You will find that it is a mixture of anxieties, achievements and aspirations.

To begin, nothing can be achieved in a national organization without strong executive leadership and good team work on the staff side. Under Gaston's leadership, the organization has developed a tightly-knit, effective staff group, demonstrating good morale and a unity of purpose.

Again, through Gaston's leadership and with staff support, our finances were managed with strong stewardship. However, despite careful management, we have not reached the comfort zone; we do not have the security of a large contingency fund; and we feel the shivers of deficit. This is understandable when one considers that the only change in our basic sustaining grant since 1983 was a 2% reduction in 1985. That reduction, coupled with the freeze on the level of contribution from the federal government represents, in the face of inflation, a significant decrease in our basic funding support. (Almost a cumulative 26% reduction since 1983). We must find new funding sources through projects and other endeavours to provide the resource needed for growth and for remuneration committed to and deserved by loyal staff. We face financial problems. We must act on principals and proposals from the Personnel Committee to bring our staff salaries and benefits in line with their counterparts in the Ottawa Region. We cannot continue to respond to performance with parsimony.

I do not feel that government has a clear perception of the reality of our role or our financial needs. We will continue to try and rectify this situation.

Membership is growing (almost doubled (450-800) since last year) and has been promoted by increased activity at the local level through the efforts of our affiliates across the country. Membership has also been enhanced by a revised fee structure that offers basic membership for as little as $15 with enhanced benefits on a cost-provision basis related to the Bulletin, The Justice Report and the Journal of Criminology.

As a national organization, our vitality is dependent upon the health of our affiliates and related associations. All of the affiliates report positive endeavours. British Columbia has a full-time Executive Director and has extended an invitation to host the 1991 Congress in Victoria, B.C. The Prairies report new initiatives and endeavours ranging from Manitoba's pace setting contribution to crime prevention activities, to Alberta's consideration of new organizational developments. The Ontario Association of Corrections and Criminology has been extremely active. This is demonstrated, for example, by the creation of a new chapter in Ottawa. A close working relationship has been maintained with the Quebec Society of Criminology.

The Atlantic region has been absorbed in producing Congress '89. In this regard, it is appropriate to pay special thanks to Vince MacDonald, Congress Chairperson and President, Wayne Struthers and colleagues in the Nova Scotia Criminal Justice Association. We also appreciate the support of Jim Crane, representing Correctional Services of the province and Bob MacDonald of the John Howard Society of Nova Scotia. They and their colleagues, along with the support of the Regional Deputy Commissioner of the Correctional Service of Canada, Willie Gibbs, the National Parole Board and Dan Stote, the Ministry of the Solicitor General, have developed a Congress Program that exceeds our expectations and surpasses by any criteria two previous successful congresses hosted by this region. The biennial congresses have always been a rallying point for this Association and serve as a significant reminder of what the Association can achieve when we work together.

This Congress also marks a significant endeavour on the part of the Association to develop a policy on crime prevention that will, hopefully, gain a commitment from government for a comprehensive approach and stimulate concerted action between government, the public, voluntary organizations, private enterprise and individual citizens for reducing actual crime and the fear of crime.

In developing this paper which hopefully will be approved in principle at this Congress, the Association has joined forces and entered into new and potentially productive relationships with organizations such as the Canadian Council on Children and Youth; the Canadian Council on Social Development as well as the Federation of Canadian Municipalities and the Canadian Association of Chiefs of Police. It is our hope that these new partnerships will continue and lead themselves to other opportunities for coordinated action.

Under the broad heading of communication, significant achievements have been made. The Justice

Report was evolved into a significant and prestigious quarterly in the field. The Journal continues to provide provocative reports and studies on the whole field of criminal justice in Canada and these two established publications have now been joined by a bi-monthly Bulletin which will not only enhance communication within justice in Canada, but also strengthen relationships amongst diverse facets of the field.

However, communication has also been enhanced by closer relationships with affiliates and with other organizations sharing common concerns. The latter would include the National Associations Active in Criminal Justice as well as the newly formed Canadian Organization for Victims Assistance. We have also reached out to other organizations and strengthened our relationships with, for example, the Canadian Bar Association and its relatively new Committee on Corrections chaired by our friend and colleague John Conroy. We have strengthed our relationships with organized labour, including the Union of Solicitor General Employees, as well as the National Union of Provincial Government Employees. This endeavour is in part a response to those who, in the past, have claimed that we are not concerned about line correctional workers. We are also pleased with our working partnership with the Canadian Federation of Municipalities and in particular the Protective Services Committee of that Association as well as the Canadian Council on Social Development, Canadian Council on Children and Youth, Canadian Association of Chiefs of Police, and the National Association of Friendship Centres in developing a Crime Prevention Strategy. We are co-partners with the Federation of Canadian Municipalities in developing an International Congress on Crime Prevention to be held in Montreal October 10-13, 1989. This is an international congress drawing delegates from around the world and it is planned that the paper produced by the Committee on Crime Prevention will be a centrepiece of the Canadian contribution to the congress deliberations.

Despite these significant achievements, there are many challenges that face the Association. The endorsement by government of the aforementioned crime prevention policy would be significant landmark in Canadian criminal justice history and hopefully the Association will remain committed to that goal. We are still hopeful that government will support the concept of an International Congress on Corrections. While all of us can be critical of correctional programs in this county, we are also justifiably proud of positive achievements and feel they are worthy of sharing with correctional colleagues at the international level. Moreover, we can benefit from the experience and expertise that international delegates can bring to bear on the subject of corrections. In this regard, we will continue to press for such a congress to be held within the next three years.

Resources continue to be a major concern. Criminal justice and corrections are not subjects that readily attract private or corporate funding and governments, in a time for general restraint, have not maintained previous funding levels. We do not see membership as a source of revenue. We feel that members should pay for services but that we should not make a "profit" on membership. In relation to finances, we are delighted that the '89 Congress holds the promise of being a definite plus in terms of the Association. In theatrical terms, both an artistic and a box office success.

However, in terms of the future, the Congress planning endeavour should be reviewed to provide for a national program planning group that brings to bear a degree of continuity between congresses and an infusion of ideas and reflection of concerns across the country, coupled with the imaginative contributions of a local host committee which focuses on making it all happen.

Another challenge that faces the organization is the need to clearly articulate who we are and what we are about. In this regard, I would urge the incoming Executive to seriously consider and embark upon the creation of a mission document which clearly articulates our purpose and our objectives. At present, some of this is captured within our Constitution but there are also valuable statements in the paper on Crime Prevention Through Social Development. Also, the principles related to corrections that serve as a preface to our Manuals of Standards as well as our cumulative policy statements and positions should be incorporated. These and other important integral statements of purpose and philosophy should be amalgamated into one cohesive document that spells out our role, our mission, our responsibilities, our principles and our values.

Perhaps one of the greatest challenges we face, especially as we are so dependent on government for financial support, projects and even delegates to our congresses, is a clear understanding of our role. As a former bureaucrat, I have experienced hearing representatives of governments pose the question, "Why do we fund these people when they frequently criticize us?". There used to be an advertising campaign that was based on the statement "Your best friend won't tell you!". That is not the position of this Association. There may well be those in government who feel that a relationship should be blindly supportive and that criticism constitutes a breach of friendship. I believe that real friendship includes frankness. I believe that silence covers and secretes true feelings and opportunities for progress. We believe that responsible criticism is constructive and contributes to our overall goal of a more humane and effective criminal justice system. Somehow, we must better communicate that message to governmental agencies.

I feel that we have had some success in this area, but we must build on the success. One example is the relationship of the Consultation Committee of this organization with the Correctional Service of Canada. We meet on a regular basis, freely

exchange opinions, suggestions and criticism and while there are areas of disagreement, for example in relation to support for accreditation and support for the proposed Association of Canadian Correctional Services, we continue to maintain the relationship and mutually support each other when our goals coincide. This may well be the model for the future.

In relation to the aforementioned organization, we are of the opinion that an organization with the intent of serving line correctional workers should proceed from the initiative of those workers themselves. We feel that the needs of line correctional workers can be met within this Association and we are open to that option even to the point of restructuring our organization to better accommodate the expressed needs of correctional practitioners themselves.

These then are some of our continuing challenges. In closing, I would like to welcome as your incoming President, Bill "Sparky" Foster. It is with both relief and reassurance that I welcome him to his new role. I know, based on his work on both the Board and the Executive Committee, that he will bring to the post a rich combination of experience and enthusiasm and I assure him of my continued support as Past-President.

To all our members, I thank you for your presence and participation during my term of office. To all our colleagues in the criminal justice system, I thank you for listening, sharing and understanding. To our critics, I thank you for your frankness in helping us to re-evaluate our positions. To everyone, I thank you for your past contribution and I look forward to your continued contribution to enable all of us to move towards the realization of our vision — an Association that provides a home and a forum for all who are active in or interested in criminal justice and the prevention of crime.

Regardless of today's challenges and tomorrow's uncertainties — one thing is certain — we must keep the Faith, we must keep on moving on!

John Braithwaite,
President

Executive Director's Report

1988-89 has come and gone and no report could adequately reflect the level of activity, the joys and the tensions, the hopes and the disappointments that marked this exciting year.

There were good and there were hard times. The good times were shared and the hard times were made easier, thanks to a dedicated staff, a supportive Board of Directors, and to a committed and indispensable group of volunteers.

I wish to take this opportunity to pay special homage to our volunteers, without whom many of the activities of the Association could not be performed.

It is well worth noting that more than 180 persons gave of their time and energy towards 11 committees and projects of the Association.

As much as I would like to, time and space do not allow me to name them all, but I do hope that each one will see in these words a personal acknowledgement of her or his contribution. It is noteworthy also that these people represent a true cross-section of the criminal justice community — citizens, police, lawyers, judges, correctional workers — front line workers and administrators — union and management — government and voluntary sector — laymen and professionals.

At a time when resources are scarce, when greater demands are placed on the Association and when our funders require more and more evidence of community and outside support for our goals and objectives, this volunteer contribution takes on added importance and inestimable value. My sincere gratitude to all.

Board of Directors and Executive Committee

The Board of Directors and the Executive Committee each held four meetings during the year to guide the destiny of the Association under the able leadership of our President, John Braithwaite. As John's mandate comes to an end, I wish to extend special thanks to him for the support and assistance which he provided over the past two years. He was always imaginative, resourceful and available, and at times, it was like having an extra staff person on whom to rely. While a good rest would be well deserved, I hope that he will wish to remain as devoted and active for many years to come.

Nominating Committee

Ed McIsaac continues to serve as Chairman of this Committee. He is assisted in this role by the Presidents of our provincial affiliates and other provincial associations who constitute themselves, yearly, into an ad hoc Nominating Committee. The report of this Committee is presented in full at the Annual Meeting.

Finance Committee

Ed McIsaac is also Treasurer of the Association and, in that capacity, chairs the Finance Committee. Our Audited Financial Statement shows a net deficit for the year of $33,145. The complete statement is presented in more detail during the Annual Meeting.

Personnel Committee

The Personnel Committee consists of five people: two Board members, two staff members and an independent chairperson. Bud Clark assumed the latter role for 1988-89.

The Committee held several meetings during the past year. Issues covering staff classifications, salaries and pension plans continue to be the major areas under review by the Committee.

The Committee examined several proposals with respect to the CCJA pension plan. The subject is still under consideration and a recommendation to the Board is expected in the near future.

A decision on staff salary increases was delayed pending notice from the government regarding the CCJA grant for the forthcoming year.

Legislation Committee

As indicated in the report for last year, the Legislation Committee has embarked on a process of revising CCJA's basic policy document "Toward a New Criminal Law for Canada". This is being done in the light of several recommendations for codifying sentencing principles made by the Daubney Committee, the Sentencing Commission, the Law Reform Commission.

Professor Fred Sussmann continues to be the Chairman of the Legislation Committee. RCMP Inspector Ron Jessup, a member of the CCJA's Board of Directors, joined the Committee early in 1989.

Standards and Accreditation Development Committee

Dr. John Carson remains as Chairman of this Committee which reviewed its raison d'etre this year. Although very little interest seems to exist in the field at present in relation to national standards, Committee members were of the view that there is intrinsic value in a set of standards that can stand alone as a beacon for corrections. As considerable changes have taken place since our seven Manuals of Standards were published, it is felt that efforts should be made to update some, if not all, of them. As well, we should explore the possibility of involving new partners in this process.

CCJA/CSC Consultation Committee

As its inception, this Committee was set up as an advisory body to the then Chairman of the National Parole Board (NPB), Ole Ingstrup, on issues pertaining to policy and programs and with a view to sensitizing the NPB to non-governmental perspectives on conditional release.

As he assumed the role of Commissioner of the Correctional Service of Canada, Mr. Ingstrup was interested in maintaining a mechanism similar to the one described above.

The Committee meets three or four times per year and while it consists of CCJA members, they all emanate from different organizations and regions and are able to act as a good sounding boards and to properly reflect the non-governmental perspective.

Crime Prevention Committee

At its October meeting, the Board of Directors acknowledged that the issue of crime prevention had not received sufficient consideration over the years and that the time had come for it to be given a higher level of priority. A motion was adopted to create a Crime Prevention Committee that would focus exclusively on that issue.

Assistance was received from the Federal Department of Justice, the Committee was struck and began its work in January. It consists of 14 members from across Canada and involves new and welcome partners such as representatives from the Federation of Canadian Municipalities, the Canadian Association of Chiefs of Police, the National Association of Friendship Centres, the Canadian Council on Children and Youth, the Canadian Council on Social Development, and municipal politicians who joined forces with the CCJA and other more traditional partners in attempting to develop a blueprint for crime prevention in Canada.

The Committee has been extremely active and its draft document should be circulated for comments early in the new fiscal year.

I am happy to report that the Honourable Senator Solange Chaput-Rolland has accepted the Honourary Chairmanshp of this Committee; her support is invaluable to the Association.

Committee to monitor the implementation of "Taking Responsibility", the report of the Standing Committee on Justice and Solicitor General

This Committee is referred to familiarly as the "Ruygrok Committee".

In December, 1988 Gerry Ruygrok was approached to see if he would be interested in chairing a committee to oversee the government's response to the implementation of the Daubney Report. Mr. Ruygrok agreed and a committee consisting of eleven members was established. Details concerning membership on the committee, as well as its mandate, were reported in Volume 6, No. 1 of the *Justice Report*.

Three meetings have been held since the committee was formed and the chairman will be providing the Board with an update at the Congress. In brief,

the committee has discussed its mandate and developed a tentative plan of action to address the government's response to the Daubney Report.

As a preliminary step, the committee sent letters to The Honourable Doug Lewis, Minister of Justice, Dr. Robert Horner, Chairman, Standing Committee on Justice, and The Honourable Pierre Blais, Solicitor General of Canada. The letters request meetings to discuss the status of the Daubney Report and to assess the government's response to formulating an action plan for implementation.

Meetings of the committee thus far have discussed the report's recommendations. It was agreed by all committee members that the primary purpose of having a committee is to ensure that an important report on criminal justice reform is not ignored by government. The meetings mentioned above are the first step in this process.

CCJA Student Chapters

As will be reported in the June issue of the *Justice Report*, CCJA has helped establish student societies at Carleton and Ottawa Universities.

One purpose for creating such societies is to improve the Association's linkage with university students who are studying in the field of crime, criminology and criminal justice.

Prior to the termination of the academic year, approximately thirty students from both universities were involved in initial meetings and discussions with CCJA about the formation of the societies. Membership in CCJA is a prerequisite to joining the society.

CCJA will provide students with support in the way of speakers, discounts on CCJA publications and direct assistance in the publicizing of their activities.

Interest has been very encouraging and CCJA hopes students in other universities will set up similar chapters.

It should be noted that by virtue of their membership in the CCJA, students also become members of the provincial affiliate and may participate in the activities of both Associations.

Publications

— Editorial Committee, Canadian Journal of Criminology

The *Canadian Journal of Criminology* is in its thirty first year of publication under the direction of its seventh editor, Eric Linden, Professor of Sociology at the University of Manitoba. The Editorial Committee, responsible for the scientific content, is a small group of five volunteers and one Association staff member who acts as Secretary to the Committee. The Secretary also coordinates the manuscript evaluation process, which involves several dozen volunteer manuscript assessors, and arranges for the production of each issue.

During the year under review, the regular four issues of the Journal were produced for the approximately one thousand subscribers. Subscriptions have now been at that level for a few years.

According to a 1987 survey of 142 Canadian journals by the Social Science Federation of Canada and the Canadian Federation for the Humanities, the average number of subscribers for the journals in the survey was just under nine hundred. Several aspects of the *Journal* are similar to the average profile revealed on this survey (i.e. bilingual status, similar Canadian/U.S./other Foreign distribution, and similar evaluation system).

The Social Sciences and Humanities Research Council has again approved a grant for the Journal which covers a period of three years. The grant amounts to about $18,500 per year.

— Justice Report

The past year has been a very busy one for the Justice Report. The Spring issue (1988) carried details on the briefs presented to the Standing Committee on Justice and Solicitor General. We were pleased to include a variety of organizations including CCJA's comments and observations.

The proposal to modify the Parole Act and the Penitentiary Act by the Honourable James Kelleher resulted in our Association's letter to the Solicitor General which was published in the Summer of 1988. The letter set out CCJA's official response to the Minister's proposed changes on extending the length of prison sentences and modifying the parole eligibility date.

The Autumn Justice Report focused on the report "Taking Responsibility". The report, which was prepared under the direction of Mr. David Daubney, Chairman of the Standing Committee on Justice and Solicitor General contained many positive and progressive recommendations. While CCJA did not agree with all the proposals, the overall reaction from our Association was one of support and enthusiasm.

The Spring, 1989 issue, which will be available in mid-June, contains a variety of articles which deal with a variety of different issues in the criminal justice system. With increased focus by Canadians on the environment and its wildlife, the current issue addresses "Poaching", a subject that has never received coverage by any other criminal justice publication.

Overall, the past year was a challenging and interesting one for all of us involved in producing this publication.

— Directories

The latest issue of *JUSTICE-Directory of Services* came out in January, 1989. This Directory has now been published for more than twenty years. It is the only complete listing of justice services in Canada.

CCJA first produced the *Directory of Services for Victims of Crime* in October, 1988. Within three

months a revised edition was published to keep up with changes in the services offered in this field.

Both CCJA directories are on computer and can be modified as changes in the services occur.

Congress Committee

More than forty volunteers were active throughout the year in preparing for Congress '89 in Halifax. Countless meetings took place involving a process that took us gradually from brainstorming to a well articulated concept involving some 26 workshops, 6 plenary sesions and more than 125 speakers and moderators. All in all, a major endeavour and deserving of mention in this report. I wish to thank our affiliate, the Nova Scotia Criminology and Corrections Association for co-sponsoring this effort with the CCJA.

Joint MSG-NVO Advisory Committee

This Joint Committee, of which CCJA is a member, has met only once during the period under review. At the time of that meeting, CCJA had a contract with the Ministry to provide the services of Real Jubinville during a period of forty days to review all the consultation responses to the Ministry's "Partnership" policy proposal. During that meeting, the NVO's agreed not to undertake any new initiative until the Ministry had completed the approval/rejection process for the "Partnership" policy. The Ministry has reported nothing further on this proposal. In this proposal, the Ministry sets out its commitment to support the voluntary sector through consultation, information sharing, exchange of expertise and knowledge, provision of resources, and appropriate accountability measures. The NVO members, however, have met and discussed among themselves their funding relationship with the MSG.

National Liaison Committee

The National Liaison Committee is a coalition of national voluntary organizations established to exchange information about matters related to the Correctional Service of Canada and to provide consultation and advice on these matters. CCJA is a member of the coalition and provides the secretariat services.

The National Liaison Committee met three times during the period under review. Much of its time and energies have been devoted to discussions about the security provisions of the contracts for services being proposed by CSC to the voluntary after-care and community residential agencies.

CCJA Structure, Affiliations and Membershp

Early in the year, acting on a mandate received from the Board of Directors, the Executive Director embarked on a process of consulting all provincial associations and affiliates with a view to reexamining and improving existing relationships and to discuss possible adjustments to the affiliation agreement and membership structure. Meetings took place with 8 separate provincial associations, while two others responded in writing to the consultation questionnaire.

All in all, a productive process which led to the reaffirmation of existing affiliations and to the development of a more elaborate and versatile membership structure.

As well, given the size of our Board of Directors (72) and the size of this country, it is practically impossible for all members to attend all meetings and, in these times of budgetary restraint, some members have great difficulty in obtaining authorization to travel.

With this in mind, an attempt was made to develop within the three largest provinces a process whereby Board members from the province are invited, more or less as a subcommittee of the Board, to meet and discuss ways and means by which they can more effectively identify and address the needs particular to their province and become a more present and visible influence. One such meeting took place in Quebec and one in British Columbia; as well, the concept was discussed with a few of our Board members from Ontario. This approach seems to hold some promise even though time and resources did not allow us to explore it fully in the last year. One of the bi-products of the Quebec meeting was the development of our new *Membership Information* package which is more detailed and facilitates recruitment. Comments to this date have been favourable in this respect.

National Associations Active in Criminal Justice

This is a coalition of more than twenty national organizations who meet on a regular basis to share information on issues of common interest. The CCJA is a regular participant in the activities of this group and was represented at most, if not all, of its functions. Some of the more significant events sponsored by the NAACJ were a seminar on "Reducing the Harm of Drug Use: Legislation and Other Issues"; a seminar on "Family Violence"; a seminar dealing with "Research on Direct Service: A Human Science Approach"; a well as sustained and extensive work pertaining to the diffusion of "A Social Responsibility Approach to Criminal Justice".

Consultation

The Association also maintained its tradition of providing consultation or advice on various government initiatives.

Perhaps the most notable in the past year was the response to the proposals of the Solicitor General to amend the Parole Act, more specifically in relation to parole eligibility. The proposals were perceived as a piecemeal approach to a multi-faceted

problem and as such could not be supported by the Association.

The CCJA was also invited by the Ministry of the Solicitor General to comment on the proposed Supervision Standards for Conditional Release, the Working Papers of the Correctional Law Review, and the Mission Statement of the Correctional Service of Canada.

The Ontario Ministry of Correctional Services, a long-term supporter of the CCJA, also invited our participation in its consultation on "Long-Term Directions" for the Ministry. Two meetings took place involving a number of NGOs and government agencies, and it is hoped that the process will continue and lead to a fruitful conclusion.

Disappointment

Disappointment is a mild term to describe the feeling which results from having invested countless hours and energies in a draining process and exercise that bears no fruit.

I refer here to the extensive efforts of the Association and other National Volunteer Organziations (NVOs) to have the Ministry of the Solicitor General of Canada, responsible for core funding, acknowledge the value of the work that is done and to acknowledge it in a tangible way by revising and adjusting the current funding level to the reality of 1989.

NVOs are currently operating on budgets established in 1983, when a five-year planning process was also established. A great part of 1987 was devoted by all to reviewing and preparing extensive five-year plans and budget for the cycle which was to have begun in 1988-89. The plans described goals and objectives, needs analysis, program development and financial requirements.

Those plans were presented to a ministerial committee charged with the responsibility to assessing them and making recommendations with regard to their approval and supporting funding. No one was ever advised that the plans or demands were unreasonable, yet they seemed to fall into oblivion and funding was renewed at its 1983 level for 1988-89.

Throughout the year, NVOs individually and collectively multiplied their efforts to obtain some answers, sensing that the following year could also be in jeopardy. No answers came. Several meetings took place with civil servants, the Deputy Minister, the Minister's political staff, but an often sought meeting with the Minister was never possible.

Government operations came to a standstill as the political campaign went on to discuss free trade and occasional references to the environment — while NVOs became more and more convinced that they had been hung out to dry.

This is perhaps all that should be said in this report; however, it is important that it be said. It is important for our members to understand the contraints under which we must operate and that under such circumstances they must remain realistic in terms of the services that they can expect. In terms of purchasing power, our budget is approximately 70% of what it was in 1983. We have been able to maintain and expand services slightly but not much development will be possible in the future if the current state of affairs persists.

Looking Ahead

It flows naturally from the above that we shall continue to press for recognition and support from our funders. Hopefully, positive results will be achieved in the not too distant future, so that we can better concentrate on our reason for being.

I hope that we can succeed in becoming closer to our individual members and to involve them to a greater extent in the affairs of the Association.

More joint ventures should be undertaken with our affiliates in response to local needs and local members.

Certain areas of the membership should be expanded, in particular correctional officers, police officers and practitioners working with young offenders.

Our membership has always included a large number of front line workers and administrators. We should ensure that the needs of the respective groups are identified and met.

In essence, the Association is the product of its members and we must ensure that we reflect their views, meet their needs and fulfill their aspirations to the greatest extent possible.

Gaston St-Jean
Executive Director

Auditor's Report to the Members

We have examined the balance sheet of the Canadian Criminal Justice Association — Association canadienne de justice pénale (General Funds) as at March 31, 1989 and the statement of financial activities for the year then ended. Our examination was made in accordance with generally accepted auditing standards and accordingly included such tests and other procedures as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Association (General Funds) as at March 31, 1989 and the results of its financial activities for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year.

COOPERS & LYBRAND
CHARTERED ACCOUNTANTS
Ottawa, Ontario
May 5, 1989

CANADIAN CRIMINAL JUSTICE ASSOCIATION — ASSOCIATION CANADIENNE DE JUSTICE PÉNALE (GENERAL FUNDS) BALANCE SHEET AS AT MARCH 31, 1989

	1989 $	1988 $
Assets		
Current Assets		
Cash	$ —	$ 42,927
Accounts receivable	25,847	3,752
Prepaid expense	2,761	3,085
	28,608	49,764
Fixed Assets		
Furniture and equipment	32,995	29,146
Less: Accumulated depreciation	23,848	20,249
	9,147	8,897
Leasehold improvements, net of accumulated amortization of $7,917	4,168	654
	13,315	9,551
Restricted Investment (note 2)	31,561	29,059
	$ 73,484	$ 88,374

	1989 $	1988 $
Liabilities and Surplus		
Current Liabilities		
Bank indebtedness	$ 1,180	$ —
Accounts payable and accrued liabilities	28,284	10,655
Deferred revenue	12,749	12,748
	42,213	23,403
Liability for Retirement Benefits (note 2)	34,994	31,561
	77,207	54,964
Surplus (Deficit)	(3,723)	33,410
	$ 73,484	$ 88,374

Signed on Behalf of the Board

Director

Director

Canadian Criminal Justice Association — Association canadienne de justice pénale — (General Funds)

Statement of Financial Activities
For the Year Ended March 31, 1989

	1989	1988
Government Grants		
Federal grants	$ 253,674	$ 255,385
Provincial grants	44,800	38,580
	298,474	293,965
Public Support		
Memberships	18,767	18,405
Donations	2,495	10
	21,262	18,415
Other Revenue		
Administration fee	4,531	5,953
Interest income	6,416	8,307
Other	2,380	—
Project income	24,265	56,858
Sale of Canadian Journal	38,453	31,154
Sale of other publications	21,386	6,529
	97,431	108,801
	417,167	421,181
Expense		
Conferences and meetings	3,141	1,632
Miscellaneous	9,472	9,069
Office	30,725	22,193
Printing	52,407	51,084
Rent	21,760	20,851
Retirement benefits	3,433	7,476
Salaries and benefits	291,705	262,535
Telephone	6,137	7,473
Translation	6,270	9,454
Travel	8,328	22,330
Depreciation and amortization	4,687	3,556
	438,065	417,653
Net Revenue (Expense) Before Allocations	(20,898)	3,528
Allocations		
Congress 89	(16,235)	(1,736)
National Liaison Committee	—	(287)
Net Revenue (Expense) for the Year	(37,133)	1,505
Surplus — Beginning of Year	33,410	31,905
Surplus (Deficit) — End of Year	$ (3,723)	$ 33,410

Canadian Criminal Justice Association — Association canadienne de justice pénale — (General Funds)

Notes to Financial Statements
For the Year Ended March 31, 1989

1. Accounting Policies

Fixed assets, depreciation and amortization

Fixed assets are recorded at cost in the year of acquisition and depreciated on a straight-line basis over 8 years for furniture and equipment, 7 years for leasehold improvements, and 5 years for computer equipment.

Membership revenue

Revenue from memberships has been recorded on a basis and is shown net of the fees collected on behalf of the provincial affiliates.

2. Restricted Investment

In fiscal 1986, the Board of Directors approved that certain funds be deposited in a special account each year in order that future requirements of the liability for retirement benefits may be met.

3. Commitment Under Long-Term Lease

At March 31, 1989, the Association was obligated under a long-term lease for equipment to pay minimum annual rentals as follows:

Year ending March 31,	
1990	$13,600
1991	13,600
1992	13,600
1993	13,200
1994	6,500

Board of Directors 1989-90

Note: The date following each name indicates the year that term of office expires.

NEWFOUNDLAND

Reg Ryan, Section Supervisor, Correctional Service Canada (Parole), 102 Churchill Avenue, St. John's, A1A 1N1 (1992)

Pat Myers, Correctional Officer and President of the Newfoundland Association of Public Employees, Local 7701, Her Majesty's Penitentiary, P.O. Box 5459, St. John's, A1C 5W4 (1992)

PRINCE EDWARD ISLAND

Patrick J. O'Brien, Supervisor of Admissions and Discharges, P.E.I. Youth Centre, P.O. Box 1480, Summerside, C1N 4K4 (1992)

Craig McDowall, Probation Officer, P.O. Box 2290, Charlottetown, C1A 8C1 (1990)

NEW BRUNSWICK

Dorothy Dawson, 368 Douglas Avenue, Saint John, E2K 1E7 (1992)

Eric L. Teed, P.O. Box 6639, Station "A", Saint John, E2L 4S1 (1991)

Gwendolyn Jones, Box 17, Site 17, 885 Kennebecasis Drive, Saint John, E2L 3W2 (1991)

NOVA SCOTIA

John MacDougall, District Manager, Correctional Service Canada, 196 George St. 2nd Fl. Sydney, B1P 1J3 (1992)

Sgt. Shane Halliday, Halifax Police Department, 1975 Gottingen Street, Halifax, B3J 2H1 (1991)

Wayne Struthers, President, N.S. Criminology and Corrections Association, c/o Correctional Services Canada (Parole), 1888 Brunswick St. #609, Halifax, B3J 3J8 (1990)

QUEBEC

Cécile Toutant, Institut Philippe Pinel, 10,905 est, boulevard Henri-Bourassa, Montreal, H1C 1H1 (1992)

Patrick Altimas, 9321, rue St-Denis, Montréal, H2M 1P3 (1992)

Pierre Dupuis, 354, Place du Parc, Montréal, H2W 2N8 (1992)

M. le juge Guy Guérin, Cour du Québec, Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, H2Y 1B6 (1991)

Pierre Marchand, 5800 rue Saint-Denis, #802, Montréal, H2S 3L5 (1991)

Samir Rizkalla, Societé de criminologie du Québec, 423 ouest, rue Viger, Piece 620, Montréal, H2Z 1X2 (1991)

Constance Bennett, 2414, boulevard Keller, Ville Saint-Laurent, H4K 2P8 (1991)

Serge Desrosiers, Professeur, C.E.G.E.P. de Rimouski 60 ouest, rue de l'Évéché, Rimouski, G5L 4H6 (1991)

François Bérard, Maison Saint-Laurent, 6060, rue Renoir, Montréal-Nord, H1G 2N8 (1991)

Andrée Drapeau, 8417, rue Foucher, Montréal, H2P 2C2 (1991)

Jean-Paul Dallaire, Directeur, Etablissement Ste-Anne-des-Plaines, Ste-Anne-des-Plaines, H7C 1S5 (1990)

Denis Lauzon, Directeur, Section Formation, Communaute Urbaine de Montréal, 4575, avenue Mariette, Montréal, H4B 2G3 (1990)

Christiane Lepage, 802, rue Toupin, Ste-Therese, J7E 4H3 (1990)

ONTARIO

**Ed McIsaac*, Director of Investigations, The Correctional Investigator Canada, P.O. Box 2324, Station "D", Ottawa, K1P 5W5 (1992)

Bert Steenburgh, President, Ontario Halfway House Association and Executive Director of Exodus Link, 2050 Dundas Street West, Toronto, M6R 1W6 (1992)

Ken Sandhu, Ontario Board of Parole, 2195 Yonge St., 2nd Floor, Toronto, M4S 2B1 (1991)

Mary Campbell, 149 Fifth Avenue #2, Ottawa, K1S 2M8 (1991)

Adam Borgida, 16 Innisbrook Crescent, Thornhill, L3T 5B1 (1991)

Gerald Ruygrok, 13 Sturbridge Private, Ottawa, K1T 3J6 (1991)

Insp. Ron Jessup, RCMP, 1200 Alta Vista Drive, Room 500, Ottawa, K1A 0R2 (1991)

Eleanor McDonald, Anglican National Committee on Justice and Corrections, 550 Ontario Street #719, Toronto, M4X 1X3 (1991)

Major C. David Howell, National Correctional Services Representative, Salvation Army Correctional and Justice Services, 500-880 Wellington Street,
Ottawa, K1R 6K7 (1991)

W.E. Bunton, The Salvation Army, 126 Broadlands Blvd., Don Mills, M3A 1K2 (1991)

**Cynthia McCormack*, 76 Hudson Drive, Toronto, M4T 2K3 (1991)

Ruth Bray, Forensic Consultant, 561 Broadview Avenue, Toronto, M4K 2N8 (1990)

Trevor Williams, Executive Director, Family Service Canada, 55 Parkdale Avenue, Ottawa, K1Y 1E5 (1990)

Dave Arbuckle, Executive Director, Operation Springboard, 201 Bridgeland Avenue, 2nd Fl. Toronto, M6A 1Y7 (1990)

MANITOBA

Marcia Thompson, Manitoba Society of Criminology, c/o 172 Doncaster Street, Winnipeg, R3N 1X9 (1991)

Don Peters, Box 86, Oak Bluff, R0G 1N0 (1991)

Jean Ayre, 2031 Portage Avenue, Winnipeg, R3J 0K6 (1991)

Pat Joyce, Manitoba Society of Criminology, c/o 360 McMillan Avenue, Winnipeg, R3L 0N2 (1990)

SASKATCHEWAN

Jan Fox, Case Management Supervisor, Saskatchewan Penitentiary, P.O. Box 160, Prince Albert, S6V 5R6 (1992)

Annette Neustaedter, Director, Pine Grove Womens' Correctional Centre, P.O. Box 3003, 11th Fl., McIntosh Mall, Prince Albert, S6V 6G1 (1991)

Robert Gillies, Executive Director, Regional Psychiatric Centre, Correctional Service Canada, 2713 Louis Street, Saskatoon S7J 3L2 (1990)

Keith Couse, Professor, Faculty of Social Work, University of Regina, 2928 — 19th Avenue, Regina, S4T 1X5 (1990)

ALBERTA

**Howard Sapers*, Executive Director, John Howard Society of Alberta, #706, 10136-100 Street, Edmonton, T5J 0P1 (1992)

Joe Hudson, Head, Edmonton Division, Faculty of Social Welfare, University of Calgary, #300, 8625 — 112 Street, Edmonton, T6G 1K8 (1992)

Pat Graham, 7th Step Society, #101-1009 7th Avenue S.W., Calgary, T2P 1A8 (1991)

Cpt. George Prior, Salvation Army, P.O. Box 900, Grande Cache, T0E 0T0 (1990)

Vijay Bhardwaj, Legal Counsel, Department of Attorney General, 6th Floor, Law Courts Building — Phase 2, 1A Sir Winston Churchill Square, Edmonton, T5J 0R2 (1990)

BRITISH COLUMBIA

**Gary Renolds*, B.C. Government Employees' Union, 1046 — 4th Avenue, Prince George, V2L 3J1 (1991)

Rhonda Latreille, 7021 Sierra Drive, Burnaby, V5A 2A4 (1991)

Paula Quong, Victims' Assistance Program, 511 Royal Avenue, New Westminster, V3L 1H9 (1991)

Sharon Ross, Community Service Placement Program, 217-1345 W. 15th Avenue, Vancouver, V6H 3R3 (1991)

**William F. Foster*, Regional Director of Corrections, #101, 455 Columbia Street, Kamloops, V2C 6K4 (1990)

Willie Blonde, Executive Director, John Howard Society of B.C. #308, 560 Johnson Street, Victoria, V8W 3C6 (1990)

NORTHWEST TERRITORIES

Will Drake, Corrections Department, Government of NWT, P.O. Box 1320, Yellowknife, X1A 2L9 (1991)

Blair Dunbar, Corrections Department, Government of NWT, P.O. Box 1320, Yellowknife, X1A 2L9 (1991)

YUKON TERRITORY

2 Vacancies

MEMBERS-AT-LARGE

Terry Carlson, Executive Director, John Howard Society of Newfoundland, 7 Garrison Hill, St. John's, Nfld. A1C 3H7 (1991)

**Roger Labelle*, Vice-Chairman, National Parole Board, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario, K1A 0R1 (1991)

**Paul Williams*, Executive Director, John Howard Society of Quebec, 1650, de Maisonneuve Blvd. West, 5th Fl., Montréal, Québec, H3H 2P3 (1991)

Stan Mounsey, P.O. Box 1723, Qualicum, B.C. V0R 2P0 (1991)

Clifford White, Allied Indian and Metis Society, 2716 Clark Drive, Vancouver, B.C. V5N 3H6 (1991)

Melanie Lautt, Past-President, CCJA, 1058 Grosvenor Avenue, Winnipeg, Manitoba, R3M 0N7 (1990)

**John Braithwaite*, Past-President, CCJA, 1850 Burfield Avenue, Ottawa, Ontario K1J 6T1 (1990)

W. Frank Chafe, 1824 Forman, Ottawa, Ontario, K2C 1A8 (1990)

Marie-Andrée Bertrand, École de Criminologie, Université de Montréal, 3590, avenue Ridgewood, #502, Montréal, Québec, H3V 1C2 (1990)

Frederick B. Sussman, Barnes, Sammon & Naftel, 200 Elgin St., #400, Ottawa, Ontario K2P 1L5 (1990)

Lynn Ray, President, Union Solicitor General Employees, 233 Gilmour Street, #603, Ottawa, Ontario K2P 0P2 (1990)

CHAIRMAN OF NOMINATING COMMITTEE 1989-90

Ed McIsaac

*Denotes executive committee members

CCJA Membership Categories and Benefits

Individual Members

Individual members consist of those persons who subscribe the sum set for individual membership in the Association. A member may submit topics for study or action and may consider policy questions when members are polled for expression of views. Obligations of individual members are to actively promote the basic purpose of the Association and to pay the membership fee. The obligations of the Association to the individual member are to provide copies of the Association's position statements, and the Association's Annual Report and to inform the member of the Association's current activities.

Several options are provided for individual members. One may choose to belong to any one category from I to V and that choice is based on the level of service which the member wishes to receive.

Sustaining or Patron

In addition, an opportunity is provided to those who may wish to express special support to join either the "Sustaining" or "Patron" category. The benefits pertaining to those categories are the same as those offered in Category V, the only difference being that our Sustaining and Patron members are acknowledged for the special contribution and may, from time to time, receive special recognition in the context of events such as our biennial congress or other functions of similar nature.

Agency Members

Agency members consist of all *non-profit organizations* which subscribe the sum set for Agency membership. Each Agency member shall have the right to designate two representatives, each of whom shall acquire all the rights and benefits of an individual member at the Category III level.

Corporate Members

Corporate members consist of corporations, partnerships and generally all other legal entities other than individual or Agency members. Each Corporate member shall have the right to designate two representatives, each of whom shall acquire all the rights and benefits of an individual member at the Category V level.

Transfer

Membership in the Association shall not be transferable.

Benefits of Membership

Category & Yearly Rates Benefits	Category I $15.00	Category II $30.00	Category III $55.00	Category IV $60.00	Category V $85.00	Agency $100.00	Sustaining $100.00	Patron $200.00	Corporate $500.00
Membership Card	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Voting privileges at general meetings	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Eligible to sit on Board of Directors	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Receive Annual Report	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Membership in Affiliate (where applicable)	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Participation in Association consultations	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Bi-Monthly Newsletter		x	x	x	x	x	x	x	x
Receive Justice Report (3-4 issues)			x		x	x	x	x	x
Receive Canadian Journal of Criminology				x	x		x	x	x
20% discount on Canadian Journal of Criminology	x	x	x	N/A	N/A	x	N/A	N/A	N/A
20% discount of Directory of Justice Services	x	x	x	x	x	x	x	x	x
20% discount on Directory of Services to Victims of Crime	x	x	x	x	x	x	x	x	x
20% discount on any CCJA Publication	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Any CCJA Function — Discount on Registration	x	x	x	x	x	x	x	x	x
enRoute Travel Card	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Budget Car Rental Discount	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Hotel Discounts	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Travel Discounts	x	x	x	x	x	x	x	x	x

ACTUALITÉS-JUSTICE

une publication de l'Association canadienne de justice pénale

Vol. 6 N° 3 Été 1989

"Rendre des comptes publics . . . la bonne direction". COMMISSAIRE INKSTER DE LA GRC.

L'interview qui suit avec M. Norm Inkster, commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, a été réalisée par M. Darryl T. Davies, rédacteur d'*Actualités-Justice*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la GRC ou sur les possibilités de carrière à la GRC, veuillez écrire au : Commissaire, Gendarmerie royale du Canada, Direction du recrutement, 1200, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1A 0R2.

Actualités-Justice : Pour le bénéfice de nos lecteurs, j'aimerais que vous nous disiez qui vous êtes et que vous nous parliez un peu de vos origines, de votre formation et de votre expérience.

Commissaire Inkster : Je ressemble à beaucoup de gens qui sont originaires de la Saskatchewan et qui ont grandi en contact avec la GRC. J'ai été élevé à Broadview où il y avait un petit détachement. Notre entraîneur de baseball et notre entraîneur de hockey appartenaient tous les deux à la GRC et c'est pourquoi nous pensions toujours à la GRC lorsque venait le moment de faire un choix de carrière. Les jeunes hommes étaient attirés par la GRC et, par conséquent, je me suis porté candidat dès que j'ai atteint mes dix-huit ans et j'y suis entré avant d'avoir dix-neuf ans. Ce travail m'apparaissait comme une occasion de servir le Canada, mais je le voyais également comme une occasion de devenir un meilleur policier. Une fois mon entraînement terminé, j'ai travaillé en Alberta pendant cinq ans, après quoi je suis déménagé ici à Ottawa. Par la suite, j'ai passé six ans au Nouveau-Brunswick; j'ai fait une licence en sociologie à l'Université du Nouveau-Brunswick avant de revenir à Ottawa. Après Ottawa, j'ai passé une couple d'années au Québec afin de perfectionner mon français. Toutes les fonctions que j'ai occupées se sont avérées extrêmement enrichissantes et, maintenant, après trente-deux ans de service dans la force policière — plusieurs pourraient dire que ma carrière dans l'organisation tire à sa fin —, je pense que cette organisation m'a extrêmement bien traité.

Actualités-Justice : D'après vous, dans quelle mesure votre formation universitaire a-t-elle changé votre conception du travail policier, en supposant que ce soit le cas?

Commissaire Inkster : Je ne suis pas certain de pouvoir dire que cela a changé ma conception du travail policier, mais cela a changé ma conception de la vie dont le travail policier fait partie. En général, les policiers sont portés à voir les choses en noir et blanc. Il y a le bon et le mauvais; mais entre les deux, il y a beaucoup de gris, et mes années d'études à l'université m'ont tout au moins

Commissaire Norm Inkster

ACTUALITÉS-JUSTICE

Vol. 6 N° 3 **Été 1989**

ACTUALITÉS-JUSTICE renferme des renseignements utiles aux lecteurs de l'Association et au public qu'intéressent les questions relatives à l'administration de la justice au Canada. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Association, mais y figurent afin d'encourager à réfléchir et à agir sur la justice pénale dans tout le Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités de l'Association, veuillez communiquer avec le Directeur général, Association canadienne de justice pénale, 55, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1Y 1E5 Téléphone (613) 725-3715

SOMMAIRE

ISSN 0823-9436

"Rendre des comptes publics . . . la bonne direction"	1
Conférence sur la sécurité urbaine et la prévention de la criminalité	6
Nouveau président de l'ACJP — Son message	6 & 7
Congrès '89	8
Lettres au rédacteur	10
Nouvelles brèves	15
Prochaines manifestations	21
Rapport annuel	23
ACJP — Catégories de membres et avantages	35

Directeur général
Gaston St Jean

Rédacteur
Darryl T. Davies

Répertorié dans *Index to Canadian Legal Periodical Literature*

permis de découvrir qu'il y avait beaucoup de gris entre les deux extrêmes. Je crois que cette façon de penser continue d'avoir une influence sur ma façon de travailler.

Actualités-Justice : Peut-être pourriez-vous nous parler de la vocation de la GRC et du rôle du Commissaire de la GRC.

Commissaire Inkster : La vocation de l'organisation est, bien entendu, de réaliser des activités ayant trait à la prévention et à la détection du crime, à l'application de la loi, à la protection de la vie et des biens, etc. Dans ce contexte, le rôle du Commissaire consiste, en réalité, à diriger cette corporation que l'on nomme la GRC et, comme vous pouvez le soupçonner, je ne passe pas beaucoup de temps à effectuer du travail policier. Il est certain que je dois me tenir au courant des enquêtes les plus importantes et tout le reste. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent du travail est accompli par les jeunes hommes et les jeunes femmes qui rencontrent la population tous les jours. Cette organisation est extrêmement complexe, compte tenu de la grande diversité de responsabilités que nous assumons au Canada. En tout, nous avons environ 21 000 employés, un budget de 1,5 milliard de dollars, 5 000 voitures et camions, 30 avions. Je veux tout simplement dire qu'il s'agit en fait d'une énorme corporation. En cette époque de restrictions budgétaires et d'accroissement de la demande de services, je consacre une bonne partie de mon temps à l'administration de cette corporation. J'essaie de concilier ces deux réalités contraires.

(suite à la page 3)

Note au sujet du rédacteur

Au moment de réunir les premiers textes de ce numéro d'*Actualités-Justice*, Darryl Davies préparait déjà son déménagement à Wiarton, dans la péninsule de Bruce, en Ontario. Pourquoi la péninsule de Bruce? Pour photographier les fleurs, les papillons, les oiseaux et les arbres; ils sont particulièrement beaux et abondants dans la péninsule de Bruce. Quelques semaines seulement avant sont départ, Darryl était déjà en train de photographier les iris bleus dans les marais de Stewartville, près d'Ottawa (voir la photo). Darryl a démontré un très profond intérêt pour la criminologie et pour la justice; il était presque aussi préoccupé par l'application impartiale du code de la route que par l'adoption de mesures de réadaptation ayant déjà fait leurs preuves . . . mais c'est la photographie qui l'a emporté. Nos meilleurs voeux, Darryl.

Le nouveau rédacteur
Réal Jubinville

Darryl Davies, ex-rédacteur

Association canadienne de justice pénale
Demande d'adhésion

Je souhaite par la présente adhérer à l'Association canadienne de justice pénale

Nom: (Lettres moulées s.v.p.) _____

Adresse: _____
(Rue) (App.)

_____
(Ville) (Province/État)

_____ _____ Bureau: _____ Résidence: _____
(Code postal) (Numéro de téléphone)

Je désire adhérer à la catégorie de membres suivante (x) Numéro de Télécopieur ( ) _____

( ) Corporation	$500	( ) Catégorie I	$15
( ) Patronage	$200	( ) Catégorie II	$30
( ) Soutien	$100	( ) Catégorie III	$55
( ) Agence	$100	( ) Catégorie IV	$60
		( ) Catégorie V	$85

* Les cotisations sont désignées en devises canadiennes.

Veuillez faire parvenir un chèque ou un mandat poste à l'ordre de :

Association Canadienne de Justice Pénale
55, avenue Parkdale
Ottawa, Ontario
K1Y 1E5

VISA: _____ _____
(No. de carte) (Date d'expiration)

_____
(Signature)

Je désire recevoir ma documentation en ( ) Français ( ) Anglais

Renseignements personnels

Profession: _____

Occupation: _____

Employeur: _____

Champs d'intérêt

(Cocher trois préférences)

( ) Prévention du crime
( ) Application de la loi
( ) Poursuite/Défense
( ) Travail et aide para judiciaire
( ) Tribunaux/détermination de la peine
( ) Probation
( ) Établissements carcéraux (adultes)
( ) Établissements carcéraux (jeunes contrevenants)
( ) Libération sous condition (adultes)
( ) Libération sous condition (jeunes contrevenants)
( ) Programmes résidentiels communautaires (adultes)
( ) Programmes résident. comm. (j. contrevenants)
( ) Médiation/Conciliation
( ) Formation du personnel
( ) Orientation professionnelle
( ) Programmes de santé mentale
( ) Violence familiale
( ) Toxicomanie
( ) Plaidoirie et réforme
( ) Alternatives à l'incarcération
( ) Programmes d'aide aux victimes
( ) Questions relatives aux autochtones
( ) Questions relatives aux femmes
( ) Gestion
( ) Politiques et législation
( ) Normes
( ) Education du public/relations médias
( ) Recherche
( ) Relations internationales
( ) Autres _____
(Spécifier)

Canadian Criminal Justice Association
Application For Membership

I hereby apply for membership in the Canadian Criminal Justice Association

Name: (Please print) _____

Address: _____ (Apt.)
(Street)

_____ (Province/State)
(City)

_____ _____
(Postal/Zip Code) Telephone No. (Home/Office)

Fax no. ( ) _____

I select the following (x) category of membership

( ) Corporate	$500	( ) Category I	$15
( ) Patron	$200	( ) Category II	$30
( ) Sustaining	$100	( ) Category III	$55
( ) Agency	$100	( ) Category IV	$60
		( ) Category V	$85

* All fees are designated in Canadian funds.

Please make cheque or money order payable to and mail to:

Canadian Criminal Justice Association
55 Parkdale Avenue
Ottawa, Ontario
K1Y 1E5

VISA: _____ _____
(Card No.) (Expiry Date)

_____
(Signature)

I wish to receive all material in: ( ) English ( ) French

Personal Data

Profession: _____

Occupation: _____

Employer: _____

Fields of Interest

(Check three preferences)

( ) Crime Prevention
( ) Law Enforcement
( ) Prosecution/Defence
( ) Court Work/Para Legal Assistance
( ) Judiciary and Sentencing
( ) Probation
( ) Correctional Institutions (Adults)
( ) Correctional Institutions (Young Offenders)
( ) Conditional Release (Adults)
( ) Conditional Release (Young Offenders)
( ) Community Residential Programs (Adults)
( ) Community Residential Programs (Young Offenders)
( ) Mediation/Conciliation
( ) Staff Training
( ) Employment & Career Counselling
( ) Mental Health Programs
( ) Family Violence
( ) Drug Abuse
( ) Advocacy/Reform
( ) Alternatives to Incarceration
( ) Victims Assistance Programs
( ) Issues pertainign to Natives
( ) Issues pertaining to Women
( ) Management
( ) Policy and Legislation
( ) Standards
( ) Public Education/Media Relations
( ) Recherche
( ) International Relations
( ) Other _____
(Specify)

Actualités-Justice : Dans les différentes régions du pays, les gens n'ont pas tous la même perception des forces policières. Il est évident que si vous habitez Ottawa, vous avez une vision particulière de la GRC. Mais votre vision est tout à fait différente si vous habitez dans les provinces des Prairies ou dans d'autres provinces où la GRC est une police à contrat. Quelle est votre perception des services de police à contrat? Est-ce que cela a été bon pour votre image? Pensez-vous que ces services ont constitué une partie importante des activités de la GRC par les années passées?

Commissaire Inkster : Je dirais que ces services ont été extrêmement importants pour le Canada. Si nous nous comparons aux autres pays, je dirais que les responsabilités que nous avons en tant que police à contrat nous permettent d'offrir aux Canadiens des services policiers professionnels de très grande qualité. Nous sommes capables d'offrir ces services à cause de l'envergure de notre organisation qui nous permet, par exemple, de posséder un Centre d'information de la police canadienne, un centre d'information informatisé; elle nous permet également d'avoir plusieurs laboratoires de police scientifique et de retenir les services de nombreux spécialistes. Les forces policières moins importantes ne peuvent se payer de tels services. Je ne dis pas qu'elles ne peuvent pas le faire mais cela leur coûterait extrêmement cher. D'un point de vue national, je crois que le fait d'être une organisation d'aussi grande envergure et d'assumer des responsabilités de type contractuel est à l'avantage direct des Canadiens. Mais il y a un autre avantage qu'il est impossible d'évaluer financièrement : c'est celui de créer un réseau considérable d'individus qui peuvent s'adresser à chacun de nos services pour obtenir de l'aide quand ils en ont besoin — qu'ils habitent une petite ville de Saskatchewan, à Tuktoyaktuk ou ailleurs — et obtenir des services spécialisés adaptés à leur propre milieu. En dépit du fait que notre rôle de police à contrat a beaucoup évolué, que ce soit à cause des conditions financières et autres, notre organisation à réussi à se tailler une réputation de force policière extrêmement efficace dans un pays aussi grand que le nôtre dans lequel nous couvrons huit provinces — l'Ontario et le Québec étant exclus — et deux territoires. Le GRC possède 700 détachements qui nous permettent d'être en contact quotidien avec la population du Canada. Du point de vue professionnel, le fait d'être une police à contrat nous fournit des occasions de former nos jeunes policiers qui vont ensuite se spécialiser soit dans les enquêtes sur les crimes commerciaux ou soit dans les enquêtes sur le terrorisme, un domaine extrêmement complexe et exigeant. Si ces possibilités d'entraînement et de formation n'existaient pas, nous commettrions beaucoup plus d'erreurs, et c'est pourquoi j'estime qu'elle sont avantageuses pour le Canada.

Actualités-Justice : Ces dernières années, la GRC a fait l'objet de quelques critiques en ce qui concerne ses relations avec les communautés autochtones du Canada. Vous vous êtes attaqué à ce problème. C'est la première fois que vous discutez sérieusement avec les communautés autochtones de leurs préoccupations et de leurs problèmes. Je sais que vous tentez présentement de faire du recrutement parmi les minorités ethniques. Pourquoi la GRC ne s'est-elle pas intéressée à ce problème plus tôt?

Commissaire Inkster : Je suis mal placé pour parler au nom des autres; mais j'aimerais vous rappeler qu'à l'époque de mon prédécesseur, ce dernier a été confronté à un certain nombre de problèmes importants. Il suffit de rappeler que sept commissions royales d'enquête ont alors examiné le fonctionnement de la GRC sous tous ses aspects. S'il était avec nous aujourd'hui, je crois qu'il vous dirait que c'était là sa principale priorité dans la mesure où toutes ces questions relevaient de l'obligation unanimement reconnue de rendre des comptes publics. Mais depuis cette époque, je crois que tout le monde a admis que, dans l'ensemble, la GRC avait toujours reflété les intérêts de la communauté. Si nous faisons un petit rappel historique, en 1873, les membres de notre force policière étaient originaires de Grande-Bretagne et d'Europe centrale; ces gens étaient venus au pays en tant qu'immigrants. Mais les temps ont changé et, au cours des neuf ou dix dernières années — il serait probablement plus juste de dire au cours des vingt dernières années —, plusieurs des immigrants qui sont arrivés au Canada ne venaient pas des pays d'Europe centrale ni de Grande-Bretagne. Ils apportaient avec eux des cultures différentes qui ont contribué à modifier le visage du Canada; ce nouveau visage ne se réflète pas encore dans la composition de notre force policière. Je crois profondément au multiculturalisme et je suis tout à fait en faveur d'une politique d'immigration ouverte au Canada; et je crois, par conséquent, que la GRC doit essayer d'être représentative de la diversité de la population canadienne. On peut également évoquer des raisons pragmatiques. Dans la mesure où nous sommes tenus d'offrir des services policiers à ces nouveaux Canadiens, il est préférable que nous puissions comprendre leurs problèmes, comprendre les différences psychologiques qui existent souvent entre les Canadiens et les gens qui viennent d'un autre pays et les rapports différents que ces gens entretiennent avec la police dans leur pays d'origine. Ces gens ont transporté avec eux certaines de leurs attitudes et nous nous devons de combler le fossé qui nous sépare. Si nous voulons mener des enquêtes dans leurs communautés de manière efficace, nous devons parler leur langage, nous devons nous mettre d'accord sur notre rôle et sur nos responsabilités. Voilà une raison valable et extrêmement pragmatique qui nous incite à essayer de recruter des gens provenant de toutes les minorités du Canada.

Actualités-Justice : En ce qui concerne le recrutement des membres provenant des communautés autochtones et des universités, la force policière a toujours été reconnue pour sa discipline et sa formation de style paramilitaire comportant une initiation à «Dépôt». Croyez-vous que ce modèle peut encore se justifier maintenant que vous cherchez à recruter différents types de personnes tels que des autochtones, des Inuit et des diplômés universitaires?

Commissaire Inkster : Je pense qu'à la base, nous devrons toujours conserver une approche semi-militaire pour une ou deux raisons fondamentales. La première, c'est que, dans l'éventualité d'une crise, vous devez pouvoir émettre des ordres et entretenir un espoir raisonnable que ces ordres seront exécutés. Dans le feu de l'action, il n'y a pas de place pour la discussion ou l'argumentation pour décider de ce qui doit ou ne doit pas être fait et, par conséquent, je pense qu'une organisation policière doit toujours conserver dans son fonctionnement des procédures ou des approches à caractère semi-militaire. Avec les années, notre centre de recrutement à Régina a vraiment changé et, si vous aviez le plaisir de le visiter aujourd'hui, vous trouveriez qu'il ressemble de plus en plus à un campus universitaire. Il y règne une atmosphère propice à l'apprentissage comme celle que l'on retrouve à l'université. Les installations mises à la disposition des occupants, les connaissances techniques et la

machinerie qui y sont disponibles ressemblent vraiment beaucoup à celles d'une université. L'atmosphère des classes est celle que créent les échanges entre élèves et professeurs, et je crois qu'il en découle un sain équilibre. Les jeunes gens qui joignent les forces policières aujourd'hui nous disent : «Oui, je ferai ce que vous me demanderez, mais vous devez d'abord me dire pourquoi je dois le faire de cette façon.» C'est toujours le test par excellence car, si vous ne pouvez répondre à ce «pourquoi», c'est probablement que vous faites erreur. Je crois que nous sommes parvenus à un certain équilibre.

Actualités-Justice : Pourriez-vous nous parler un peu des interventions policières dans les communautés autochtones?

Commissaire Inkster : Je crois que l'obligation d'offrir un service de police aux communautés autochtones constitue le plus important défi que doivent relever les policiers dans ce pays, aujourd'hui. Nous n'avons pas toujours accordé la plus haute priorité à cette communauté, mais je souhaite que nous puissons modifier nos attitudes. Je pense que les communautés autochtones elles-mêmes ne désirent rien de plus dans la vie que vous et moi, c'est-à-dire la sécurité et le confort, et la possibilité de participer aux institutions du Canada. Je crois qu'à travers la GRC, nous pouvons faire quelque chose pour améliorer nos relations avec les autochtones. La conférence dont vous me parliez tantôt est l'événement le plus important de ma carrière de Commissaire; mais nous devons lui donner suite. La conférence à débouché sur cent cinquante et une recommandations dont plusieurs nous semblent applicables, d'autres pas; mais nous allons engager un dialogue avec les communautés autochtones afin de savoir comment nous pouvons leur donner suite. Le suivi prendra la forme d'une conférence qui aura lieu plus tard cet automne dans chacune des régions. Nous allons nous asseoir avec les chefs de file des communautés autochtones et leur dire tout simplement «Nous sommes votre force policière; dites-nous quelles sont vos priorités. Que voulez-vous que nous fassions pour vous?» plutôt que de leur dire ce que nous avons l'intention de faire pour eux. À long terme, ce type de dialogue devrait contribuer à résoudre certains des problèmes. Tant que nous nous parlons, nous sommes sur la voie qui peut nous mener à une solution. Si nous interrompons le dialogue, nous élevons une énorme barrière entre les deux camps.

Actualités-Justice : Comment les individus réagissent-ils au fait que la force policière se transforme? Y a-t-il des membres de la force policière qui vous font part de leurs impressions ou de leurs commentaires et qui vous disent s'ils sont d'accord avec ce que vous faites? Quel genre de réactions avez-vous eu?

Commissaire Inkster : Je me suis toujours montré prudent dans mes réponses à une question comme celle-ci car un agent de police ou un caporal qui s'adresse au Commissaire aura probablement tendance à lui dire : «Monsieur, nous pensons que ce que vous faites est merveilleux.» Dans l'ensemble, je pense que l'impression a été positive. Pour être honnête, je dois cependant dire que tous mes changements n'ont pas été accueillis à bras ouverts mais j'ai l'impression que c'est ma responsabilité d'expliquer aux membres pourquoi nous effectuons ces changements. Une fois l'explication donnée, ils peuvent continuer d'être en désaccord avec moi si tel est leur désir, mais le travail doit quand même se faire. Je pense qu'ils sont contents; la plupart ont l'impression qu'on ne leur a pas accordé toute l'attention qu'ils méritaient, mais nous la leur offrons maintenant. Ils s'aperçoivent qu'il s'agit là de quelque chose d'important dans la force policière et que cet aspect a peut-être été négligé pendant un certain temps.

Actualités-Justice : Au Canada, la GRC jouit d'une excellente réputation. Cette réputation s'est bâtie au fil des ans en dépit de plusieurs commissions et rapports. Il ne fait aucun doute que la Commission MacDonald a soumis la force policière à un examen public rigoureux. À votre avis, la force policière a-t-elle tiré profit de ce type d'examen minutieux?

Commissaire Inkster : D'un certain point de vue, l'obligation qu'a la police de rendre des comptes publics est un de nos principes de base car nous vivons dans un pays démocratique. J'en suis tout à fait convaincu. Par conséquent, j'ai l'impression que toute enquête publique nous incite toujours à devenir une meilleure force policière. En ce qui concerne la Commission MacDonald plus précisément, je pense qu'elle a aidé à clarifier un certain nombre de questions et de griefs justifiés, et qu'il fallait le faire. Elle nous a donc fourni l'occasion de corriger nos erreurs. Suite à cette enquête, nous pouvons affirmer qu'aujourd'hui nos politiques et pratiques peuvent soutenir n'importe quel examen public rigoureux. La population a besoin de ce genre de garantie lorsqu'elle s'adresse à une aussi vaste organisation que la nôtre. Alors, même si je ne suis pas friand des enquêtes publiques, je les approuve car elles font partie de l'exercice de la démocratie.

Actualités-Justice : À votre avis, dans quelle mesure la GRC s'est-elle montrée efficace dans le traitement des plaintes publiques, d'un océan à l'autre?

Commissaire Inkster : Je crois que nous les avons traitées efficacement. Nous nous sommes toujours autocritiqués et je pense que nous l'avons fait sérieusement, objectivement et, en fait, je serais porté à ajouter que nous sommes probablement plus sévères envers nous-mêmes que le public en général ne pourrait l'être. Il n'est pas question de garder dans nos rangs des membres qui se sont mal conduits ou ont trahi la confiance du public. Le problème, c'est que, compte tenu des procédures que nous utilisions par les années passées, nous pouvions toujours nous attendre à ce que quelqu'un dise : «Vous procédez à vos propres enquêtes, vous vous rendez des comptes à vous-mêmes et, par conséquent, nous ne sommes pas tout à fait sûrs que vous le faites correctement.» Et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'étais d'accord avec la création d'une Commission des plaintes du public. Nous avons maintenant un groupe qui peut examiner ce que nous faisons, ainsi que nos rapports d'enquêtes. Ce groupe est en mesure de tirer sa propre conclusion — à savoir, si nous agissons convenablement — et, s'il estime qu'il existe des failles dans nos agissements, il peut demander à ce que ces anomalies soient corrigées et, en dernier recours, procéder lui-même à une enquête. Je le répète, par rapport au principe de l'obligation de rendre des comptes publics, je crois que nous sommes définitivement dans la bonne direction. J'aimerais ajouter encore quelque chose. Étant donnée la nature de la GRC, la décision finale en ce qui regarde la traitement des plaintes du public appartient au Commissaire. Si vous retirez au Commissaire le contrôle de la force policière, vous commencez vraiment à détruire l'organisation, et je pense qu'il s'agirait là d'une erreur.

Actualités-Justice : Pour le bénéfice de nos lecteurs, pourriez-vous nous expliquer les différences qui existent entre la Commission des plaintes du public contre la GRC, le Comité externe d'examen de la GRC et le Comité

de surveillance des activités de renseignements de sécurité car les gens mêlent parfois ces services? Pourriez-vous nous décrire brièvement les différences que vous percevez entre les trois?

Commissaire Inkster : Les deux comités — le Comité externe d'examen et la Commission des plaintes du public — ont été créés suite aux recommandations de la Commission Marin. Le Comité externe d'examen placé sous la présidence de M. René Marin, est le comité qui s'occupe des griefs présentés par les membres de la force policière sur la façon dont ils ont été traités au sein de l'organisation. Son rôle est de s'intéresser à la manière dont nous avons interprété les politiques gouvernementales, à la façon dont sont traités les membres qui font l'objet d'une enquête — qu'il y ait recommandation de destitution pour inconduite ou mise en congé médical. Les membres peuvent donc se présenter devant cet organisme extérieur et dire : «Nous interjetons appel devant vous parce que nous savons que nous n'avons pas été traités comme nous y avons droit.» Et M. Marin a le pouvoir d'examiner la question et de me conseiller sur ce qu'il croit être la meilleure attitude dans les circonstances. Il dépose ensuite un rapport au Parlement, tel qu'il est tenu de le faire. Je ne suis pas obligé de suivre ses conseils mais, si je ne suis pas d'accord avec lui, je dois en informer le Ministre et lui fournir mes raisons. À venir jusqu'à maintenant, cette relation s'est avérée très utile et je suis persaudé qu'il continuera d'en être ainsi. La Commission des plaintes du public — cette appellation parle par elle-même — est placée sous la présidence de M. Richard Gosse, Ph.D. Cette commission reçoit les plaintes du public concernant la conduite de nos membres en fonction et fait enquête. Si un citoyen estime que l'un de nos policiers a abusé de ses pouvoirs de quelque façon ou s'est montré peu consciencieux dans sa manière de traiter une question soulevée par un citoyen, il ou elle peut déposer une plainte publique. Cela peut se faire de plusieurs façons : soit à notre détachement où nous remplissons un formulaire — et copie de la plainte sera éventuellement envoyée à M. Gosse — soit sous forme de statistiques si le cas est déjà résolu ou telle que présentée parce que nous avons été incapables de donner satisfaction à cette plainte. Le public peut se plaindre directement à M. Gosse et à son groupe. Comme je l'ai déjà dit, cette commission peut mener des enquêtes si elle estime qu'il est dans l'intérêt public de le faire. M. Gosse rend compte de ses activités au Parlement en y déposant un rapport. Si je ne suis pas d'accord avec lui, j'ai deux mois pour faire rapport au Ministre et lui expliquer pourquoi je ne suis pas d'accord. Le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité a été mis en place en vertu de la loi instituant le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Cela n'a rien à voir avec la GRC. Il s'agit d'un comité qui surveille uniquement les activités du SCRS. Les seuls cas dans lesquels nous pouvons être amenés à nous présenter devant ce comité, c'est lorsque notre responsabilité et celle du SCRS se chevauchent dans le domaine des contrôles de sécurité et autres ou lorsque, à la demande du SCRS, nous avons effectué pour lui certaines opérations de contrôle de sécurité.

Activités-Justice : Comment percevez-vous le volontariat dans le domaine de la justice pénale? Je pense ici aux différents organismes volontaires, tels que le Conseil des Églises pour la justice et la criminologie, la Société Elizabeth Fry, la Société John Howard, notre association et d'autres du même genre dans lesquels la participation de la GRC à toujours été minime. Se pourrait-il que, dans les années à venir, la force policière collabore de quelque manière avec ces associations et de façon plus directe?

Commissaire Inkster : Entre autres méthodes de travail, nous accordons beaucoup d'importance à l'intervention policière de type communautaire. À une époque où nous manquons de ressources humaines et financières pour accomplir tout ce que l'on attend de nous, il est de notre devoir de valoriser l'action volontaire dans la communauté. C'est là un aspect de la question et nous l'aborderons de manière intéressée parce que nous avons besoin de cette aide. Étant donné le coût énorme des services policiers dans ce pays, les communautés devront à l'avenir prendre certaines responsabilités et accomplir elles-mêmes une partie du travail policier. Cette réalité touche à un autre aspect du travail volontaire. Dans tous les cas où nous pouvons agir comme catalyseur pour permettre l'émergence de ce type d'actions volontaires, c'est notre responsabilité de le faire car nous sommes conscients qu'un jour ou l'autre nous devrons nous retirer de certains dossiers tels que l'aide aux victimes et autres types de services. Certains organismes sont meilleurs que nous dans ce domaine, mais nous pourrions leur fournir l'encouragement dont ils ont besoin pour que le travail se fasse et nous contenter d'agir comme intermédiaires en leur référant les cas. Dans d'autres secteurs du système de justice où nous nous occupons des délinquants et autres cas semblables, notre participation est moindre parce qu'il s'agit d'interventions a posteriori. Ma façon de percevoir les choses, c'est que, chaque fois que nous pouvons aider les organismes volontaires, collaborer et travailler avec eux, nous sommes heureux de le faire. J'ai eu l'occasion dernièrement de prendre la parole à Charlottetown devant l'Association des vétérans de la GRC. Il s'agit d'un groupe d'environ 2 700 à 2 800 membres. Je leur ai dit qu'ils constituaient une ressource extrêmement précieuse pour les organismes bénévoles. «Regardez-vous. Vos trente années d'expérience en tant qu'agents de police peuvent être utiles dans un centre d'urgence. Vous pourriez participer à la surveillance des quartiers ou encore travailler avec les Grands Frères et les Grandes Soeurs. Avez-vous pensé à cela?» Nous avons un ou deux autres projets que nous comptons lancer bientôt et nous nous proposons de faire appel à leur aide. Par exemple, nous nous préparons à annoncer un programme spécial d'interventions auprès des personnes âgées qui sont de plus en plus nombreuses au Canada. En vieillissant, nous perdons de notre assurance et il arrive que nous nous sentions moins en sécurité dans nos maisons. Je crois que la GRC peut faire beaucoup pour rassurer ces citoyens et leur indiquer comment ils peuvent s'entraider et rendre leurs habitations plus sécuritaires. Nous pouvons également les mettre en garde contre les méthodes classiques qu'utilisent les escrocs pour s'en prendre aux personnes âgées; c'est ce que nous allons faire. Nous avons produit un vidéo que nous allons faire circuler et nous avons l'intention de faire appel à nos vétérans pour qu'ils aillent visiter les personnes âgées dans les foyers ou à leur domicile, si elles vivent encore à la maison; nous allons leur demander d'aider ces personnes en les rassurant et en les sécurisant.

Actualités-Justice : Monsieur le Commissaire, je vous remercie infiniment.

CONFÉRENCE EUROPÉENNE ET NORD-AMÉRICAINE SUR LA SÉCURITÉ ET LE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ EN MILIEU URBAIN

Du 10 au 13 octobre prochain, au Palais des Congrès de Montréal, se tiendra la Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain.

Cette importante rencontre est organisée par la Fédération canadienne des municipalités, le Forum des collectivités territoriales européennes pour la sécurité urbaine et la Conférence des maires des États-Unis, en collaboration avec la Communauté urbaine de Montréal, la Fédération Mondiale des villes jumelées-cités unies, le Conseil des communes et régions de l'Europe et la Ligue nationale des villes des États-Unis.

Des élus municipaux, des représentants de gouvernements locaux et régionaux, des urbanistes et des spécialistes de la lutte contre la criminalité de plus de 20 pays d'Europe et d'Amérique du Nord se rencontreront afin d'élaborer un plan d'action pour rendre les villes plus sécuritaires et de rechercher des approches innovatrices pour prévenir la criminalité.

Au cours des dernières années, nous avons assisté à des améliorations impressionnantes de la qualité de vie dans les pays industrialisés. Toutefois, ces progrès sont remis en question par la hausse évidente de criminalité quotidienne notamment le trafic et l'abus de la consommation de la drogue, des actes de violence causés par des gangs de jeunes, des crimes contre la personne, de la violence familiale et des vols par effraction. L'augmentation de la criminalité engendre la peur et le sentiment d'insécurité chez les citoyens et les citoyennes.

La Conférence mettra l'accent sur les moyens à prendre afin de diminuer la criminalité urbaine, la peur de la criminalité ainsi que l'impact destructeur de la drogue par la mise en oeuvre de politiques qui auront des retombées sur l'habitation, la famille, la santé, l'éducation, l'emploi chez les jeunes, les relations interraciales et les loisirs. A l'issue de la Conférence, un rapport final sera acheminé au Congrès des Nations Unies sur la prévention de la criminalité, qui aura lieu en 1990.

D'importantes délégations de pays industrialisés assisteront à la Conférence. On s'attend à ce que tous les pays d'Europe de l'Ouest y soient représentés. De plus, des observateurs d'Afrique, d'Amérique Latine et de l'Asie seront présents.

En préparation à la Conférence, les participants sont invités à rédiger un court texte sur les sujets qu'ils entendent aborder. Déjà, l'Association canadienne de justice pénale a institué un groupe de travail sur la prévention du crime, lequel est présentement à rédiger un mémoire qui sera présenté à la Conférence. Pour sa part, l'Association canadienne des chefs de police préparera, lors de son congrès annuel, des recommandations qui seront discutées à la Conférence. De plus, plusieurs ministères et organismes tiendront des ateliers de travail cet été avec des élu(e)s locaux pour discuter du rôle des villes dans la prévention de la criminalité. Les lecteurs d'*Actualités-Justice* et les membres de l'Association sont invités à promouvoir la Conférence dans leur milieu; il serait bon d'encourager plus particulièrement leurs représentants municipaux à participer à cette Conférence.

Le problème de la criminalité ne peut être résolu qu'avec la participation de tous les secteurs de la communauté, de tous les paliers de gouvernment, de toutes les sphères de l'entreprise privée et de chaque citoyen et citoyenne. Pour information : Me Diane Laurin, Conseiller technique, Bureau du Président du Comité exécutif, Communauté urbaine de Montréal, C.P. 129, Montréal, M5B 1E6. Tél.: (514) 280-3515.

Le nouveau président de l'ACJP

Le nouveau président de l'ACJP compte près de vingt-cinq ans de service au sein du secteur correctionnel de la Colombie-Britannique. C'est en 1965 qu'il a fait ses débuts à la Direction du secteur correctionnel de la Colombie-Britannique en tant qu'agent de probation — poste qu'il a quitté en 1971 pour travailler comme agent de libération conditionnelle dans les services fédéraux — et est revenu un an plus tard au service de probation provincial. Bill Foster occupe, depuis six ans, le poste de directeur régional dans la région intérieure du service correctionnel de la Colombie-Britannique. Il travaille maintenant à Kamloops où il dirige un service d'environ trois cents employés et administre un budget annuel d'environ 15 millions de dollars. Il est membre actif de plusieurs organismes communautaires volontaires.

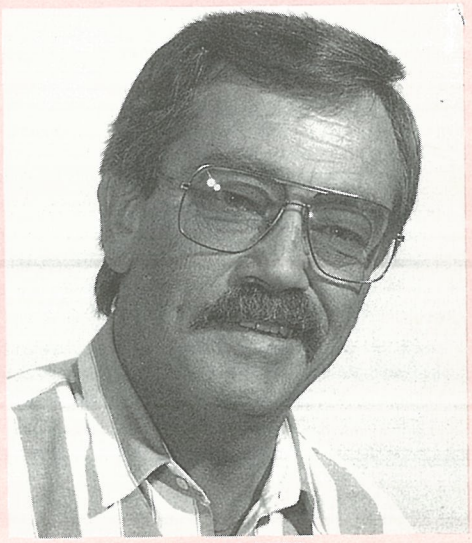

BILL FOSTER

Message du président

En tant que nouveau président de l'Association canadienne de justice pénale, je suis heureux d'avoir l'occasion de partager avec les membres certaines de mes idées et de mes aspirations pour l'Association au cours des deux prochaines années.

Je crois que le fonctionnement d'un organisme tel que le nôtre peut être perçu de deux manières différentes. Dans le premier cas, on peut décider de consolider le bureau national et de le doter de ressources humaines et matérielles importantes qui lui permettront d'apporter un appui aux organismes affiliés. Une deuxième approche — passablement différente — consiste à distribuer ces ressources aux organismes affiliés; la solidité de l'organisation nationale dépend alors directement de la solidité de chacun des organismes.

Même si les choses ne sont jamais aussi clairement définies que nous venons de le faire, j'ai une nette préférence, tous comptes faits, pour la deuxième approche. J'ai donc été très heureux d'apprendre que la planification de la prochaine conférence sur la réadaptation prévoyait une décentralisation de l'événement et des ateliers qui se tiendront simultanément dans les différentes régions du pays. Des représentants de tous nos organismes affiliés participent déjà au processus de consultation et de planification de la conférence. Ce type d'approche correspond tout à fait à l'orientation que j'aimerais que prenne notre association en ce qui concerne des projets de cette nature.

Le renforcement des organismes affiliés s'inscrit dans le cadre d'une autre priorité de notre association qui a drainé beaucoup d'énergie au cours des dernières années mais dont le succès a été mitigé : celle de la création d'une association dans laquelle tous les Canadiens intéressés à la justice pénale se sentiraient vraiment à l'aise. C'est une vérité de La Palice de dire que les individus désirant participer à une organisation doivent avoir l'impression que cette organisation est proche de leurs activités et de leurs préoccupations quotidiennes, que leur participation peut faire une différence et qu'ils peuvent apporter une contribution valable à cet organisme. Je suis persuadé que dans un pays aussi vaste et aussi diversifié que le Canada, l'Association canadienne de justice pénale peut vraiment jouer son rôle et susciter la participation de tous ses membres dans la mesure où les organismes locaux sont forts et dynamiques. Si nos organismes affiliés participent à l'organisation nationale, nous pourrons réagir de manière plus efficace et plus pertinente aux problèmes soulevés aux niveaux national et régional. Ce mode de fonctionnement améliorera également la qualité des renseignements à partir desquels l'Association va continuer de donner la réplique au gouvernment, que ce soit en plaidant une cause ou en répondant à une demande de consultation.

Il y a un thème qui, d'après moi, devrait devenir le fil conducteur de tous nos efforts, et c'est celui de la coopération; la coopération avec tous les organismes non gouvernementaux car nous devons continuer de négocier avec le gouvernement ou de le consulter avec l'intention de devenir des partenaires égaux qui oeuvrent ensemble à l'avènement de la justice au Canada. Ces consultations ou négociations englobent une grand variété de questions : définir le rôle du secteur non gouvernemental dans la prestation des services de justice; définir son rôle de consultant auprès du gouvernment quant à la nature de ces services; définir son rôle en tant que défenseur de certaines causes et, bien entendu, déterminer ce que doit être la relation générale de base entre les organismes non gouvernementaux et le gouvernement; coopérer avec tous les paliers de gouvernement et les autres organismes non gouvernementaux en ce qui concerne le développement d'une stratégie globale de prévention du crime au Canada; coopérer avec les autres partenaires — qu'il s'agisse des communautés ou des organismes autochtones ou de groupes de femmes — qui sont particulièrement intéressés à l'évolution de notre système de justice; et coopérer non seulement avec les organismes actuels mais également avec ceux qui viennent tout juste de voir le jour ou qui verront le jour à la suite des changement et de l'évolution qui se manifestent dans le système de justice pénale de ce pays.

Comme le système de justice pénale du Canada doit tenir compte des rapports de plus en plus nombreux émanant de commissions d'enquêtes publiques et d'organismes chargés de défendre certaines positions, nous ne devons surtout pas offrir une résistance entêtée au changement, que ce soit en tant que membres d'une association ou encore dans nos activités quotidiennes à titre de bénévoles, travailleurs volontaires dans un organisme, policiers, avocats, juges, agents des services correctionnels, agents de probation, agents de libération conditionnelle ou administrateurs. Pas question non plus de nous démettre de nos responsabilitiés professionnelles car nous devons nous assurer que ces changements profitent aux personnes qui bénéficient de nos services plutôt qu'au système lui-même.

Les défis sont énormes mais non pas insurmontables, et je serai heureux de travailler avec vous à les relever au cours des deux prochaines années.

W.F. Foster

Congrès 89 . . . Fixer les orientations de la justice pénale

Le congrès biennal de l'Association canadienne de justice pénale s'est tenu à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 27 au 30 juin dernier.

Le congrès a donné lieu à trois types d'exposés : des discours prononcés en séances plénières, des ateliers et des rapports de recherche — souvent présentés par les auteurs eux-mêmes — puis étudiés et discutés en petits groupes.

Au cours des séances plénières, les conférenciers ont collé de très près au thème général du congrès : «Le défi du changement dans les années 90».

C'est M. Kenneth L. Ozmon, Ph.D., président de l'université St. Mary's de Halifax qui a présenté le premier exposé intitulé «Le défi du changement». M. Ozmon a décrit plusieurs façons de s'adapter au changement et a insisté tout particulièrement sur la réaction récente du gouvernement chinois à l'agitation étudiante — une réaction qu'il qualifie d'inflexible et d'intransigeante et qui aura probablement des conséquences néfastes dans l'avenir. Il a invité ses auditeurs à réfléchir à leur propre réaction au changement qui, a-t-il affirmé, doit inclure des éléments de réceptivité et de flexibilité en même temps qu'un désir de préserver des valeurs qui se sont avérées durables et utiles.

La deuxième séance plénière s'est déroulée le jeudi 29 juin et comprenait des allocutions présentées par M. Pierre Turgeon, Ph.D., de la Faculté d'Éducation de l'Université d'Ottawa et par M. Ole Ingstrup, commissaire du Service correctionnel du Canada.

M. Turgeon a insisté sur la nécessité de développer notre sens de l'orientation et de la continuité qui nous permet d'anticiper au-delà des besoins actuels. Pour illustrer ce point de vue, il a évoqué plusieurs expériences qu'il avait lui-même vécues au cours desquelles les gens avaient insisté pour conserver leur propre vision de leurs problèmes plutôt que d'accepter les opinions professionnelles des autres. M. Turgeon a fait remarquer que les péripéties du voyage pouvaient facilement nous faire perdre le sens de l'orientation; nous devons sans cesse nous rappeler les raison pour lesquelles nous avons entrepris ce voyage et ne pas perdre de vue notre objectif final.

Le deuxième conférencier, M. Ole Ingstrup, a déclaré qu'il y avait trois façons différentes d'aborder le changement : s'adapter au changement, l'ignorer ou s'y opposer. D'après lui, les changements sont toujours prévisibles et il a invité le groupe à réfléchir aux réactions des organismes ou des individus face au changement. Il a affirmé que nous pouvons toujours prétendre que le changement n'aura pas lieu — ce qui nous laissera déçus. Nous pouvons espérer le retour du bon vieux temps, mais l'entreprise est risquée car nous évoquerons un jour la réalité d'aujourd'hui comme étant celle du bon vieux temps. Nous pouvons, a-t-il dit, «tirer sur tout ce qui bouge» mais nous finirons par manquer de munitions. Reste une dernière solution : celle d'établir une relation harmonieuse et rationnelle avec ce monde en changement. M. Ingstrup a fait remarquer qu'il existe trois types de gestionnaires : ceux qui provoquent les événements, ceux qui provoquent les événements avec l'aide des autres et ceux qui se demandent ce qui se passe. Il a conclu son exposé en affirmant que les principaux phénomènes à prendre en considération sont ceux de l'organisation et de l'environnement. Il est important d'être souple tout en faisant preuve de stabilité et de prudence face au changement. Dans le secteur correctionnel, le changement peut être source de confusion chez les employés et les amener à réagir négativement aux programmes que leur propose l'organisme. Les gestionnaires et les employés devraient être capables de s'adapter aux défis et aux propositions tout en laissant une grande latitude à l'administration — ce qui améloire sa capacité de s'adapter aux événements. Chacun devrait se sentir libre de proposer des améliorations et de réagir et de s'adapter au changement.

Les deux séances plénières suivantes se tenaient simultanément, à 10 h 45, le jeudi 29 juin. Jim Murphy, Jane Pepino et Allan Breed ont présenté conjointement un exposé intitulé «L'importance des communications dans un cadre en évolution». M. Breed a affirmé que les Canadiens devraient tirer profit des erreurs actuelles des Américains et s'efforcer de les éviter. Il a cité plusieurs exemples de graves erreurs commises aux États-Unis, incluant la privatisation, et la justice pour la jeunesse. M^{me} Pepino s'est attardée sur les constatations du rapport qui porte son nom et en particulier sur les questions de communication; elle a rappelé les dangers que comporte la rupture de communication. M. Murphy a traité de la confiance qu'éprouve la population à l'égard du système correctionnel, confiance qui lui paraît être à la baisse. Il a fait valoir la nécessité d'éduquer le public et d'établir de meilleures relations avec les médias.

La deuxième séance plénière portait sur «L'élaboration des politiques d'intérêt public». Les conférenciers étaient le docteur R.C. Bennett, coroner en chef de l'Ontario, M^{me} Christie Jefferson, directrice générale du Fonds d'action et d'éducation juridique des femmes et M. Don Clarke, sous-commissaire adjoint au Service correctionnel du Canada, région de l'Ontario. Le docteur Bennett a décrit les différences très marquées qui existaient entre l'enquête Stanton et l'enquête Ruygrok. La première, l'enquête Ruygrok, s'est déroulée comme une confrontation, du début jusqu'à la fin, tandis que l'enquête Stanton a semblé réussir à susciter davantage de coopération chez les gens, pour le plus grand intérêt du public. Le docteur Bennett a insisté sur la nécessité de fournir le plus de renseignements possibles sur les détenus qui sont sur le point d'être relâchés ainsi que sur l'importance d'agir avec dynamisme. Le second conférencier a traité du recours à la Charte des Droits pour la réalisation de la justice sociale, une procédure qui comporte plusieurs inconvénients, incluant des délais très longs pour le règlement de certain cas. M^{me} Jefferson oeuvre activement au sein du Fond d'action et d'éducation juridique des femmes, un organisme d'intervention communautaire qui, à quelques occasions, s'est vu accorder le droit d'être représenté dans certaines affaires à titre d'«intervenant bénévole» et qui a pris en charge au-delà de soixante affaires touchant à des sujets tels que le harcèlement sexuel, la retraite obligatoire et d'autres causes de justice pénale. Décrivant le point de

vue du Service correctionnel du Canada, M. Clarke a dit qu'il pouvait se résumer ainsi : «Réinsertion et protection.» Il a affirmé que le document d'énoncé de mission tentait de faire le tour de cette question et d'élaborer une politique d'intérêt public qui soit constructive. Il a rappelé la très grande ouverture du Service correctionnel qui tente de s'adapter aux préoccupations du public.

La dernière séance plénière s'est tenue le vendredi 30 juin, en avant-midi. Le premier conférencier, M. Elliott Leyton, Ph.D., est professeur d'anthropologie à l'université Memorial. C'est avec beaucoup d'humour qu'il a abordé son sujet, «La violence et l'angoisse populaire». Il a décrit comment la population de St-Jean (Terre-Neuve) avait pris conscience d'une augmentation considérable du taux de criminalité et comment il avait découvert que cette augmentation était en fait imaginaire. Ayant examiné les raisons pour lesquelles le public croyait que le pourcentage de crimes violents était à la hausse, M. Leyton a découvert que cette impression découlait probablement des interventions faites par la presse écrite et par des personnes qui avaient tout intérêt à ce que la population estime que le crime violent constituait un problème sérieux à St-Jean. Il a laissé entendre que, dans d'autres régions, l'augmentation du crime violent que percevait le public pouvait être tout aussi erronée.

La dernière conférencière, M^me^ Vivien Stern, directrice de la National Association for the Care and Resettlement of Offenders à Londres, en Angleterre, a traité du sujet intitulé «Fixer les orientations de la justice pénale». M^me^ Stern a décrit les problèmes vécus dans les prisons britanniques et tout spécialement à la prison de Wandsworth à Londres. Elle a déclaré que les conditions de détention au Canada lui semblaient grandement meilleures. À son avis, les Canadiens sont plus soucieux de «faire le bien» et prennent mieux soin des pauvres et des défavorisées. Elle a cité deux facteurs importants qui permettent l'avènement du changement : toute personne en situation d'autorité sur les autres doit se rappeler pourquoi on l'a investie de cette autorité, et un petit groupe de personnes décidées à faire changer les choses peut y parvenir. Elle a également déclaré que dans les années à venir, l'incarcération sera perçue comme une mesure de plus en plus dispendieuse et trop souvent utilisée, même si le gouvernement britannique vient de lancer un programme d'un milliard de livres sterling pour la construction de pénitenciers. Elle a souligné que l'incarcération n'était pas un bon moyen de punir les délits mineurs et que l'utilisation d'un système de surveillance électronique pouvait transformer des quartiers entiers en pénitenciers décentralisés. M^me^ Stern a affirmé que le système de justice pénale n'offrait pas un traitement équitable aux femmes et aux personnes de race noire — deux petites minorités négligées dans un système contrôlé par et pour des hommes blancs. Elle a conclu son exposé en affirmant que nous devrions nous orienter, dans les années 1990, vers la réinsertion dans la communauté qui permettrait de prévenir le crime et de s'occuper adéquatement des délinquants. La réaction de la communauté sera de toute première importance. Au cours des années à venir, ceux qui oeuvrent dans le système de justice pénale devront travailler à faire avancer les choses au bénéfice des minorités qui, pour l'instant, sont très mal desservies. Un message très important : NE CONSTRUISEZ PLUS DE PÉNITENCIERS.

De très nombreux ateliers se sont tenus au cours de ce congrès, mais nous nous contenterons ici d'en donner la liste puisqu'une description des contenus sera disponible une fois que seront transcrits les rapports des secrétaires. Voici la liste de ces ateliers.

Ateliers

1. Qui contrôle la justice pénale?
2. L'impact de la haute technologie sur les systèmes de renseignements.
3. L'impact de la Charte des droits et libertés sur la justice pénale.
4. Une vue d'ensemble sur les incidents à caractère sensationnel.
5. Le rôle du système de justice pénale face à la violence en milieu familial.
6. La prévention du crime par le développement social.
7. Une association à revoir : le rôle du secteur volontaire.
8. Le crime organisé au Canada.
9. Tant qu'il n'y aura pas de justice, il n'y aura pas de paix.
10. Les jeunes truand(e)s.
11. Une approche de la justice pénale fondée sur la responsabilité sociale.
12. Le traitement des délinquants sexuels.
13. Une mesure adaptée aux contrevenants : La réadaptation.
14. Le Sida.
15. Les relations des gestionnaires avec les médias.
16. Race, culture et conscientisation.
17. Les programmes des centres résidentiels : Les formules gagnantes.
18. Les formules de rechange en matière de règlement des conflits.
19. Les jeunes en détention : A qui de décider?
20. Le rôle des évaluations au niveau des décisions prises par les services correctionnels.
21. L'accélération des procédures judiciaires.
22. La notion de bien-être : l'amélioration de la qualité de vie au travail.
23. La cocaïne : la drogue des années 90.

Au surplus, plusieurs communications scientifiques ont été présentées, sur les sujets suivants :

1. The nature of sexual assault cases appearing before the Halifax Courts.
2. The nature of sexual assault cases responded to by the service for sexual assault victims, Halifax.
3. Projet-pilote de surveillance intensive.
4. Les droits des victimes.
5. Une approche de la justice pénale fondée sur la responsabilité sociale.
6. Les problèmes psychiatriques et le traitement des gens qui ont maille à partir avec la loi.
7. L'évaluation d'un programme de traitement pour délinquants sexuels.

En plus rapports professionnels mentionnés ci-dessus, le congrès comportait un programme d'activités sociales des plus complets, grâce à la remarquable participation de M. Vincent B. MacDonald, directeur de district, Nouvelle-Écosse, Service correctionnel du Canada, et de M. James Crane, directeur générale des Services correctionnels de la Nouvelle-Écosse. Ce programme comportait de la musique et de la danse dans la tradition néo-écossaise, un déjeuner au homard avec danse et un banquet parrainé par le ministère du Solliciteur général du Canada. À cela s'ajoutait des déjeuners offerts par le ministère du Solliciteur général de l'Ontario et par les chefs des Services correctionnels de l'Atlantique. Les petits déjeuners étaient parrainés par l'Armée du Salut et par le mouvement Al-Anon. Le jeudi 29 juin, les participants ont eu droit à une visite du Centre de réadaptation des jeunes de la Nouvelle-Écosse, à Waterville.

Plusieurs organismes avaient prévu des rencontres immédiatement avant les réunions de l'Association canadienne de justice pénale, augmentant ainsi de manière tangible la participation au Congrès 1989. À la fin de l'après-midi du jeudi 29 juin, l'Association canadienne de justice pénale a tenu sa réunion annuelle à l'hôtel Nova Scotian, là où se déroulaient tous les événements du congrès lui-même.

En plus des activités décrites ci-dessus, les organisateurs avaient prévu un programme pour les accompagnateurs des participants au congrès, comprenant une promenade pédestre dans Halifax, des visites à la Nova Scotia Art Gallery et au Musée maritime de l'Atlantique ainsi qu'une visite fort appréciée de Peggy's Cove. Tous ces programmes d'activités avaient une petite note distinctive néo-écossaise et l'on s'efforçait de faire connaître aux visiteurs provenant des autres régions du Canada le caractère particulier de la Nouvelle-Écosse, qui lui vient de son histoire, de ses liens avec la mer et des différents groupes qui ont pris racines sur cette terre d'accueil. Il faut souligner que le dîner au homard — avec ses provisions d'homards apparemment inépuisables — a probablement été l'activité la plus populaire de tout le Congrès 1989.

Maud Hody
Agente de libération conditionnelle
Service correctionnel du Canada
Halifax

Lettres au rédacteur

L'Association canadienne de justice pénale fait une invitation à ses lecteurs de devenir correspondants dans Actualités-Justice.

Se vous désirez commenter un article paru dans des numéros antérieurs d'Actualités-Justice ou si vous désirez exprimer vos opinions sur toute question se rapportant au système de justice pénale, prière d'adresser vos lettre à 'Tribune libre', Actualités-Justice, Association canadienne de justice pénale, 55, avenue Parkdale, Ottawa, Ontario, K1Y 1E5.

Pas de loi sur la mise en garde

L'Angleterre peut bien garder sa loi!

Tout le monde reconnaît la nécessité d'adopter des mesures qui permettraient de réduire les délais inacceptables — qui sont devenus monnaie courante dans notre système de justice pénale — mais une loi sur la mise en garde au Canada, loin de contribuer adéquatement à résoudre ce problème, deviendrait une véritable boîte de Pandore d'où pourraient surgir mille et un problèmes.

Le Canada n'a pas à être fier; son taux d'incarcérations est excessivement élevé par rapport aux autres pays démocratiques. La mise en oeuvre d'un système de mise en garde serait un accroc de plus au principe voulant que «justice soit rendue et qu'elle soit rendue au grand jour». Pour tous les incidents dans lesquels la police se contenterait de servir une mise en garde à un individu plutôt que de procéder à une accusation, personne ne saurait que justice a été rendue, sauf l'individu lui-même et l'agent de police. On ne saurait trop insister sur les raisons pour lesquelles il est important qu'il y ait apparence de justice. En permettant au grand public d'examiner et de critiquer les procédures et pratiques de notre système judiciaire, nous faisons en sorte que, dans toute la mesure du possible, les riches et les puissants soient assujettis aux mêmes règles que les moins fortunés. Nous pouvons également ainsi nous assurer que l'État, par l'intermédiaire de la police et de la Couronne, fait un travail efficace et, plus important encore, un travail équitable.

Je ne nie pas qu'il faille s'inquiéter du nombre élevé d'affaires criminelles et des délais excessifs qui en résultent. Un projet-pilote réalisé à Ottawa a cependant démontré que dans les cas où le Bureau du procureur général provincial accepte d'engager les ressources nécessaires, le problème peut être résolu de manière efficace, dans un laps de temps étonnamment court.

En Saskatchewan, de nombreux autochtones se voient condamner à des peines d'emprisonnement pour avoir négligé de payer leurs amendes. La solution ne consiste pas à autoriser les policiers à se contenter de servir des mises en garde aux délinquants. La question qu'il faut d'abord se poser et à laquelle il faut ensuite répondre est la suivante : comment expliquer que tant d'autochtones soient mis en accusation et pourquoi sont-ils incapables de payer les amendes qui s'en suivent. De cette façon, nous traitons la maladie elle-même plutôt que de tenter de dissimuler les symptômes. Entre temps, il faut prévoir des solutions de rechange à la peine d'emprisonnement, dans les cas où l'amende n'est pas acquittée.

Dans une affaire récente, le juge John Smith de la Cour provinciale a refusé d'ordonner l'emprisonnement d'un délinquant qui avait négligé de payer l'amende de 300 $ qu'il lui avait lui-même imposée pour voies de fait. Le juge a fait remarquer qu'il préférait ne pas agir comme agent de recouvrement pour le compte du gouvernement. Certains projets-pilotes se sont intéressés aux résultats obtenus avec des délinquants qui avaient rempli une

Lettres au rédacteur

ordonnance de services à la communauté au lieu de purger une peine d'emprisonnement — le succès de ces projets aurait dû encourager les ministères gouvernementaux concernés à s'engager depuis longtemps dans cette direction.

J'ai des doutes sérieux sur la procédure utilisée dans le système de mise en garde présentement en vigueur en Angleterre et au pays de Galles. En supposant que la mise en garde soit «un acte officiel», est-elle consignée dans le dossier d'un individu? Une personne peut-elle recevoir plus d'une mise en garde? A-t-on déterminé une période minimale au cours de laquelle une personne peut recevoir plus d'une mise en garde? Qui est chargé de fixer cette période? Le nombre de mises en garde qu'une personne est autorisée à recevoir dépend-il de la gravité de son crime? Si l'on prend pour acquis qu'une personne ne reçoit pas de mise en garde avant d'avoir admis son délit, comment peut-elle être assurée qu'elle ne sera pas par la suite accusée du crime «qu'elle aura reconnu»? Qu'arrive-t-il lorsqu'une personne conclut une entente avec la police, reçoit une mise en garde en conséquence, et que l'on découvre, une fois le crime admis, que les circonstances entourant ce crime sont plus sérieuses que la police ne l'avait d'abord cru ou que des aveux subséquents révèlent qu'il y a eu plus d'un «crime»? La police doit-elle procéder alors à des accusations envers cet individu en remplacement de la mise en garde? Si la police, se sentant liée par cette entente, choisit de lui remettre une mise en garde, agit-elle de manière responsable dans l'intérêt public? Suggérer d'avoir recours à la mise en garde pour des crimes aussi graves que le vol qualifié, les infractions avec violence contre la personne et les infractions sexuelles, va tout à fait à l'encontre des tendances actuelles du système judiciaire qui s'efforce, dans toute la mesure du possible, de tenir compte de la victime dans le processus, tout en protégeant les droits des accusés.

Suite à plusieurs incidents au cours desquels des personnes ont été abattues, on s'interroge sérieusement, partout au pays, sur l'importance des pouvoirs discrétionnaires dont jouissent les policiers; j'estime, pour ma part, que le moment serait extrêmement mal choisi pour présenter une loi sur la mise en garde qui accorderait encore plus de pouvoirs à la police.

En vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, nous sommes engagés dans une voie qui préconise l'abandon des peines judiciaires au profit de mesures de rechange, et c'est le tribunal qui doit veiller à ce que ces mesures soient satisfaisantes. Compte tenu de cette expérience récente et des problèmes inhérents au système de mise en garde, je préférerais — et de beaucoup — laisser le pouvoir aux mains de ceux qui possèdent une formation juridique, c'est-à-dire au Bureau du procureur de la Couronne et, en dernier recours, aux juges de notre système judiciaire.

Lawrence Greenspon
Avocat — Ottawa

Survivre . . . après l'homicide

L'article de Tina Ranger, intitulé «Les victimes secondaires d'un homicide», (*Actualités-Justice*, Vol. 5, No 1, Hiver 1988) a fait vibrer chez moi une corde sensible; mais ce n'est pas parce que je suis une victime ou que ma famille est une victime. Mon article pourrait s'intituler «Survivre après avoir commis un homicide».

Il n'est pas question de discuter ici des arguments qu'avance M^{me} Ranger dans son article. J'ai toutes les raisons de croire que ce qu'elle dit est vrai, mais il faudrait probablement ajouter qu'il est également vrai que la famille du meurtrier souffre aussi; la personne trouvée coupable de meurtre, le meurtrier, ou une meurtrière comme moi, éprouve aussi de grandes souffrances.

«Le meurtre peut avoir des conséquences à long term» . . . pour ma famille, il s'agit effectivement d'une histoire à long terme puisque je purge une peine d'emprisonnement à perpétuité — qu'on pourrait en fait qualifiée de peine de mort. L'auteur poursuit ainsi son exposé :

«L'avis de décès est communiqué au petit bonheur, le procès crée pour la famille de la victime un traumatisme additionnel, les membres de cette famille sont traités en "intrus" par les tribunaux et font l'objet de négligence.» (À cela vient s'ajouter la longueur de la peine que purge le condamné et pendant laquelle sa famille est à la merci des autorités du pénitencier.) «Beaucoup expriment de la colère, de l'hostilité, du chagrin et de la frustration; ils se sentent abandonnés et trahis; les programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels sont incapables d'atténuer les crises financières que vivent les victimes secondaires; avant le meurtre, aucune des cinquante familles ne faisait montre de problèmes mentaux, émotifs ou de comportement, mais trente-sept d'entre elles ont cherché quelque forme d'assistance professionnelle à la suite du drame qu'elles avaient vécu.»

«Le système ne reconnaît pas les besoins spéciaux et la dynamique propre à la perte par homicide d'un parent proche, ni les libertés et les droits fondamentaux des victimes secondaires, contrairement à ce que l'on fait pour les contrevenants.»

L'autre jour, une gardienne a déclaré que j'avais plus de droits qu'elle. L'ignorance de cette gardienne et de M^{me} Ranger à cet égard me dépasse. Tout résident de ce pays est censé jouir des mêmes droits face à la loi et, en vertu de la loi, bénéficier de la même façon des dispositions de la loi et de leur mise en application. Si tel était le cas, plus personne n'aurait besoin d'écrire de lettres aux rédacteurs, d'acheminer des griefs au tribunal ou de solliciter des ordonnances. J'invite donc M^{me} Ranger à m'écrire en tout temps pour discuter avec moi de tous mes droits et, plus important encore, de la façon dont je peux espérer me prévaloir de ces droits.

Si la société pouvait renoncer à son désir de vengeance qui l'incite à réclamer des châtiments extrêmes et se mettre dans la tête que le tueur, le meurtrier ou la meurtrière, ne peut ramener à la vie la personne décédée ni modifier le passé, mais qu'il serait prêt à faire n'importe quoi pour tenter de réparer le mal qu'il a fait, non

Lettres au rédacteur

seulement pour soulager sa conscience de son vivant mais aussi pour se mériter le salut éternel, peut-être pourrions-nous alors tous ensemble trouver un sens à la tragédie qui a causé la perte de la victime, du condammé et des deux familles concernées et qui contribue à la décadence de la société dite civilisée tout au long de la peine d'emprisonnement.

Dans ce pays, l'emprisonnement à perpétuité entraîne des coûts qui s'élèvent à 312 990 $ par jour, soit 114 241 586 $ par année. On pourrait prendre au mot l'ancien commissaire du service correctionnel et lui demander pourquoi 12 500 personnes sont emprisonnées sachant que seulement cinq pour cent des prisonniers sont dangereux pour la société. Dans la plupart des cas de meurtre, la majorité de ceux qui ont tué un autre membre de leur famille l'ont fait dans un excès de passion et, lorsqu'il s'agit d'un premier délit, il est prouvé que cette personne ne récidivera pas et que ce geste abominable n'est dû qu'à un écart de raison passager. Sachant tout cela, pourquoi nous emprisonner au coût de 80 700 $ par année dans un établissement à sécurité maximale ou à 51 500 $ par année dans un établissement à sécurité moyenne? Quel bienfait la société peut-elle en retirer?

L'indemnisation des victimes? Je suis tout à fait en faveur. Libérez-moi et je verserai n'importe quel pourcentage de mes revenus, pour n'importe quelle période de temps jugée suffisante, à un fonds d'indemnisation de la victime. Ne serait-ce pas là une épitaphe plus convenable à la mémoire des victimes de meurtre? Pourquoi punir la famille de la victime et celle du condammé? Qu'en retirerons-nous? Une vie, plusieurs vies sont gaspillées, mais on crée un nouvel État providence pour les personnes chargées de tourner les clés, qui ne veulent pas et ne peuvent pas être productives, qui incitent leur famille à entrer dans le «service correctionnel» parce qu'il s'agit d'une bonne planque. Des tableaux publiés dans les journaux des détenus décrivent brièvement la croissance de l'industrie des pénitenciers, une industrie bâtie sur le sang et les mensonges, une industrie qui engloutit des ressources énormes au nom de la sécurité du public.

Je suis ouverte à tous les commentaires.

Sincèrement vôtre dans la douceur de la fraternité

Gayle K. Korii
Abbotsford, C.-B.

Pour le port d'armes

Ces derniers jours, nous avons pu lire le récit d'une attaque sordide contre une femme de vingt-huit ans à New York. Elle fut violée par un groupe d'individus et battue si cruellement qu'il est possible que son cerveau soit détruit à tout jamais. Voilà maintenant que les criminels et leurs avocats activistes viennent ridiculiser le système de justice pénale. Nous avons droit aux arguments habituels soutenant que la victime est seule responsable de ses blessures — une femme devrait savoir qu'il vaut mieux de ne pas résister au viol lorsqu'on lui demande de se soumettre.

Le multimillionnaire Donald Trump a fait paraître des annonces réclamant le rétablissement de la peine de mort. Mais tous les membres de ce groupe de criminels étaient trop jeunes pour voter et par conséquent probablement trop jeunes pour être exécutés en vertu de n'importe quelle loi sur la peine capitale jugée acceptable par les Newyorkais libéraux.

Pour être en mesure d'aborder rationnellement le problème des crimes avec violence, il faut d'abord savoir que l'esprit du criminel violent fonctionne différemment du vôtre et du mien. Nous faisons des projets pour l'avenir, nous soupesons les coûts et les bénéfices probables de diverses activités. Les criminels violents, par contre, ont un si fort désir de satisfaire immédiatement leurs besoins que la perspective d'être arrêtés, condamnés et punis ne suffit pas à freiner leur élan. Indépendamment des considérations d'ordre moral, une personne intelligente normale ne comment pas de vol à main armée au dépanneur du coin, risquant de tuer le commis et de se mériter une peine de plusieurs années d'emprisonnement pour quelques centaines de dollars. Mais c'est exactement ce que font les criminels violents.

Le criminel violent a habituellement peu de contrôle de lui-même et se sent très peu responsable de sa propre vie. Pour lui, le meurtre d'un commis de magasin ou le viol d'une femme ne sont que de simples incidents de parcours dans sa vie. On dit même qu'aucun de ces agresseurs de cette femme n'a encore démontré de remords.

Si nous voulons protéger les citoyens respectueux de la loi contre les crimes violents, il est inutile de compter sur un mécanisme de dissuasion qui suppose que le criminel est en mesure d'imaginer l'avenir de manière réfléchie — l'esprit criminel étant à toute fin pratique incapable de réflexion. Nous avons besoin de mécanismes de dissuasion immédiate qu'un esprit criminel est capable de comprendre.

La police ne peut être partout à la fois. Le criminel choisit le moment et l'endroit de son agression et n'agit jamais sous les yeux d'un policier.

À Orlando, en Floride, la police locale s'est dotée, en 1966, d'un programme largement publicisé visant à enseigner aux femmes le maniement sécuritaire des armes à feu et à leur délivrer ensuite des permis les autorisant à porter sur elles des pistolets, à la condition qu'ils soient dissimulés. Le taux de viols, qui était en 1966 de 35,91 par 100 000 habitants, a été réduit à 4,18 en 1967. La possibilité qu'une victime éventuelle soit armée est un type de dissuasion immédiate à la portée d'un esprit criminel.

À New York, à Chicago, à Washington (D.C.) et dans d'autres villes violentes, le contrôle des armes à feu est beaucoup plus sévère qu'au Canada. Seuls les gens très riches ou influents sur le plan politique sont autorisés

Lettres au rédacteur

par la loi à porter des armes à feu. Devant des victimes désarmées, les criminels ont beau jeu. Lorsqu'ils ont besoin d'armes à feu, les criminels s'en procurent au marché noir, mais ils n'en ont habituellement pas besoin. Une victime sans arme laisse l'avantage au criminel. La bande de sauvages qui a attaqué cette femme a utilisé un bout de tuyau, une brique et des pierres pour la frapper, comme l'ont toujours fait les criminels depuis l'époque de Caïn et Abel. Ils n'avaient pas besoin de pistolet; la femme, oui.

On dit que Ted Bundy a tué environ une centaine de femmes sans jamais avoir eu besoin d'utiliser une arme à feu. Si une seule de ces femmes avait possédé un pistolet au moment où elle en avait besoin, elle aurait pu sauver sa propre vie et probablement celle de toutes les autres victimes subséquentes de Bundy.

À quoi ressemblerait une société qui permettrait aux adultes respectueux de la loi de dissimuler sur eux des pistolets? Cette société ne ressemblerait sûrement pas à celle de New York mais, si vous voulez constater par vous-mêmes, rendez-vous à Bellingham. Dans l'État de Washington, contrairement à toutes les autres régions violentes des États-Unis, tout citoyen adulte, sain d'esprit et respectueux de la loi, qui ne fait pas usage de drogues, peut obtenir un permis de port de pistolet dissimulé même s'il ne peut prouver qu'il est capable de s'en servir. Comme la plupart des voies de fait sont commises par des personnes en état d'ébriété, il est strictement interdit à une personne qui a consommé de l'alcool d'être en possession d'une arme à feu chargée.

Les résultats? Les villes de Seattle et New York sont deux grands ports de mer et possèdent toutes les deux des populations de plusieurs millions d'habitants; mais il y a trois fois moins de crimes violents à Seattle qu'à New York. Même un esprit criminel est capable de comprendre que les délinquants sont mieux accueillis à New York qu'à Seattle.

À Vancouver, j'ai personnellement eu l'occasion d'utiliser mon pistolet à deux reprises pour me protéger et protéger ma mère de criminels armés. Si vous aviez vu la peur qui se lisait sur le visage de ces criminels en apercevant le canon de mon fusil, et si vous aviez vu leur soulagement à l'arrivée de la police et leur sourire affecté — à peine dissimulé — au moment où le juge prononçait leur sentence, vous pourriez alors comprendre ce qu'un criminel entend par dissuasion.

Michael J. Martinoff
Vancouver, C.-B.

Des armes pour le sport

À la lecture de cet éditorial (*Actualités-Justice*, vol. 6, n° 1), j'étais inquiet. Après avoir constaté que votre article était cité dans le magazine *Maclean*'s du 3 juillet 1989, j'ai jugé qu'il était urgent de vous écrire. Je suis en accord avec les lois actuellement en vigueur au Canada et avec leur application. Je m'oppose catégoriquement, cependant, à votre proposition d'abolir totalement la propriété privée d'armes à feu. Les criminels ne respecteront pas la loi dont vous proposez l'adoption et je suis porté à croire que les faits ne vous donneront pas raison d'affirmer qu'«en interdisant la vente d'armes à feu, nous réduirons de beaucoup la fréquence des actes criminels commis à l'aide de telles armes».

L'utilisation d'armes à feu dans les cas de crimes et de suicides a connu une baisse au cours de la dernière décennie — au cours des quatorze dernières années, pour être plus précis — et, pour autant que je puisse en juger, ce taux d'utilisation n'a rien d'exagéré compte tenu du nombre d'actes criminels commis dans l'ensemble du pays. Rien ne prouve que le problème soit de plus en plus aigu, même si vous citez des sources policières affirmant que «la plupart des vols à main armée commis en 1988 l'ont été au moyen d'armes à feu dérobées à des collectionneurs». Au Canada, dites-vous? Avez-vous vérifié ces données à la source? Il n'est pas nécessaire d'adopter d'autres lois et, si on le faisait, ce serait en réaction à une certaine perception de la situation internationale qui n'a rien à voir avec ce qui se passe ici au Canada.

Je participe à des activités récréatives de tir au pistolet et au revolver depuis 22 ans et j'estime qu'il s'agit d'un sport peut-être plus sécuritaire que la plupart des autres sports. Les statistiques de 1983 révèlent qu'il y a eu 41 morts accidentelles attribuables aux armes à feu, alors que 600 personnes sont décédées à la suite d'une chute et que plus de 500 se sont noyées. Un nombre incalculable de personnes se blessent ou se tuent en pratiquant différents sports; peut-être voudriez-vous également voir ces sports disparaître.

Il faut presque trois mois pour obtenir un certificat d'acquisition d'armes à feu (à la condition de ne posséder ni dossier criminel, ni dossier de toxicomanie ou de psychiatrie), adhérer à un club approuvé par le Solliciteur général, obtenir les preuves qu'on a suivi les cours de formation comme l'exige la loi, acheter un pistolet avec les permis exigés (deux visites au poste de police), être admissible à un permis de port d'arme et obtenir l'enregistrement de la GRC. Telle est la loi actuelle.

Il faut être naïf pour présumer qu'un criminel accepterait de se soumettre à ce processus. Votre article laisse pourtant sous-entendre que ces criminels respecteraient l'interdiction de posséder des armes à feu! J'ai occupé des fonctions d'agent de la paix et d'administrateur au sein du système de justice pénale pendant quinze ans et je ne peux tout simplement pas accepter votre logique.

Joseph C. Palmer
Gloucester, Ontario

Lettres au rédacteur

Des armes pour le sport et les activités sociales

L'article de M. Davies sur la vente des armes à feu. Voilà exactement le genre de journalisme irresponsable qui contribue à fausser l'opinion publique sur la question controversée qu'est celle du contrôle des armes à feu.

Examinons un par un les arguments qu'avance M. Davies.

«Avons-nous vraiment besoin d'armes à feu dans une société civilisée?» La réponse semble être que les armes à feu ne sont pas vraiment nécessaires — à moins que vous soyez l'une de ces rares personnes dont «la subsistance dépend de la chasse». Combien de Canadiens sont obligés de tuer des animaux pour survivre? La plupart d'entre nous achetons notre nourriture dans les épiceries. Il semble d'ailleurs que dans une société civilisée — comme la nôtre — personne ne doive chasser des animaux pour assurer sa subsistance. Après tout, nous sommes en 1989.

D'après M. Davies, en 1987, les armes à feu auraient été utilisées dans 5 960 cas d'homicides, de morts accidentelles, de mutilations, de vols à main armée, de suicides, etc. Il affirme ensuite qu'il s'agit là d'une raison suffisante pour interdire la vente des armes à feu au grand public.

Puisque M. Davies semble épris de statistiques, peut-être peut-il répondre à quelques-unes de ces questions — je suis persuadé que ce genre d'exercice ne serait pas très difficile à faire, mais je n'ai encore vu personne tenter de réunir une telle base de données.

Combien y a-t-il de clubs de tir au Canada et combien de membres regroupent-ils?

Parmi ces clubs de tir, combien possèdent des listes d'attente de personnes qui désirent y adhérer?

Combien y a-t-il de pistolets dûment enregistrés en circulation au Canada?

Parmi tous les crimes commis avec des armes à feu, combien ont été commis au moyen de pistolets plutôt qu'au moyen de carabines ou de fusils de chasse?

Quel type de gens utilise des fusils pour commettre des crimes? Sont-ils membres en règle d'un club de tir? Commettent-ils leurs crimes en utilisant leurs propres armes à feu enregistrées? M. Davies laisse sous-entendre que ces crimes sont commis au moyen de fusils dérobés à des collectionneurs ou à des clubs privés. Combien de vols de fusils rapporte-t-on volés chaque année? Parmi ces fusils volés, combien ont été utilisés pour commettre des crimes au Canada?

Chez toutes les personnes pratiquant activement le tir et qui sont membres de clubs de tir, combien d'accidents de tir avons-nous signalés au cours des dix dernières années? M. Davies serait peut-être surpris d'apprendre que les sportifs des clubs de tir comptent probablement parmi les plus respectueux des règles de sécurité.

Les commentaires de M. Davies sont particulièrement préjudiciables parce qu'il se fait des idées fausses sur les démarches exigées pour obtenir un certificat d'acquisition d'armes à feu et un permis de possession, ainsi que sur la différence qui existe, aux yeux de la loi, entre le processus d'acquisition d'un pistolet et celui d'une carabine ou d'un fusil de chasse. Retournez faire vos devoirs, M. Davies! L'achat d'un pistolet est un processus extrêmement différent de celui qui est exigé lors de l'achat d'une carabine ou d'un fusil de chasse.

M. Davies est tout à fait dans l'erreur lorsqu'il affirme qu'aucun examen ou cours de sécurité n'est obligatoire pour l'achat d'une arme à feu. Essayez donc d'acheter un pistolet en Ontario si vous n'êtes pas membre d'un club de tir, si vous n'avez pas suivi de cours de sécurité, si vous n'avez pas complété un stage pratique de plusieurs semaines sur le maniement des armes à feu sous la surveillance immédiate d'un agent d'évaluation qualifié et si vous n'avez pas passé un examen écrit et pratique.

«Les Canadiens sont de plus en plus hostiles aux fusils.» Voilà une autre déclaration erronée de M. Davies. Téléphonez à n'importe quel magasin d'armes à feu en Ontario — surtout dans la région de Toronto — et demandez combien de fusils sont en commande. Téléphonez à plusieurs clubs de tir et demandez-leur s'il est possible d'en devenir membre. L'IPSC (International Practical Shooting Confederation) est l'un des clubs de tir sportif dont le taux de croissance compte parmi les plus rapides à l'heure actuelle. Téléphonez à un club de tir et demandez à vous faire inscrire sur la liste d'attente pour suivre le cours de l'IPSC. Essayez de trouver un armurier canadien pour effectuer des réparations sur vos fusils. Plusieurs d'entre eux ont un agenda entièrement rempli. Plusieurs Canadiens placent des commandes auprès des nombreux armuriers des États-Unis afin qu'ils effectuent du travail à façon sur leurs fusils. La période d'attente pour se procurer un fusil IPSC de fabrication artisanale peut atteindre jusqu'à trois ans! Les Canadiens ne sont pas hostiles aux fusils; le nombre de personnes qui possèdent un fusil ou qui sont membres d'un club de tir n'a jamais été aussi élevé que maintenant.

Pourquoi suis-je un tireur? Parce que c'est un moyen extraordinaire d'éliminer les tensions du travail et parce qu'il y a un très grand défi à tenter de viser une cible. Faites-en l'essai à un moment donné! L'industrie conçoit maintenant des fusils de qualité supérieure; c'est un sport dispendieux — pas aussi dispendieux que le golf mais presque — c'est un sport qui me permet de rencontrer beaucoup de personnes intéressantes provenant de différents milieux tout aussi intéressants. (Ce ne sont pas tous les tireurs qui appartiennent à la catégorie des traditionnels Red-Necks chiqeurs de tabac.)

Les 22 et 23 juillet prochains se tiendront à Sudbury les championnats provinciaux de l'Ontario de l'IPSC. Pourquoi quelques délégués de l'Association canadienne de justice pénale ne profiteraient-ils pas de l'occasion pour venir faire un tour et découvrir par eux-mêmes ce qu'est vraiment le tir sportif — ou du moins le tir de l'IPSC. Apportez-vous des cache-oreilles et des lunettes, et laissez de côté vos préjugés. Vous aurez la tentation de faire l'essai d'un Colt 45 — mais n'oubliez pas que vous devez d'abord réussir toutes les épreuves de qualification. Le criminel ne participe pas aux épreuves organisées de tir car seuls les citoyens au-dessus de tout soupçon se voient accorder le privilège de posséder un fusil.

L'interdiction de vendre des fusils au grand public n'est pas une mesure qui permettra de mettre fin à l'action criminelle avec l'utilisation illégale d'armes à feu. La solution passe par l'éducation du public ainsi que par un journalisme responsable.

Stephen Mann
Toronto, Ontario

Nouvelles brèves

Nouvelle source de financement pour les programmes d'aide aux victimes

Une suramende compensatoire peut maintenant être infligée à tout contrevenant reconnu coupable d'une infraction au *Code criminel*. L'annonce en a été faite par M. Doug Lewis, ministre de la Justice et procureur général du Canada, au moment où la disposition relative à la suramende compensatoire figurant dans la *Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels)* a été promulguée.

La suramende compensatoire s'ajoute à la peine infligée à un contrevenant condamné à l'égard d'une infraction prévue au *Code criminel*, aux parties III ou IV de la *Loi des aliments et drogues* ou à la *Loi sur les stupéfiants*. La suramende ne doit pas excéder 15 pour cent de l'amende infligée pour l'infraction ou, si aucune amende n'est infligée, elle est établie à 35 $. La suramende vise également les contrevenants ayant plaidé ou ayant été trouvés coupables d'une infraction, et qui ont été libérés par le tribunal.

La suramende compensatoire s'ajoute à toute autre peine infligée par les tribunaux. Elle s'applique sans exception. Toutefois, si le contrevenant établit qu'il est incapable de payer la suramende, le tribunal peut le dispenser de la verser. Les provinces et les territoires seront responsables de l'application de la disposition relative à la suramende et de sa collecte. Les modalités de collecte seront les mêmes que celles s'appliquant pour les autres amendes.

En tant que nouvelle disposition du *Code criminel*, la suramende compensatoire s'applique à l'échelon national. La *Loi modifiant le Code criminel* (victimes d'actes criminels) a été adoptée en juillet 1988 et certaines parties de cette loi sont entrées en vigueur le 1er octobre 1988. La modification relative à la suramende compensatoire est entrée en vigueur le 31 juillet 1989.

Les recettes découlant de l'imposition d'une suramende compensatoire serviront à financer des services aux victimes d'actes criminels. Elles seront prélevées et conservées par la province ou le territoire où l'infraction a été commise.

M. Lewis a déclaré que la suramende compensatoire avait fait l'objet de longues négociations avec les ministres de la Justice des provinces et des territoires. «Le consensus réalisé profitera à tous les Canadiens et Canadiennes victimes d'actes criminels» a-t-il affirmé. «Même si la suramende compensatoire n'est pas versée directement aux victimes, les provinces et les territoires feront en sorte que les sommes versées servent à financer des programmes d'aide aux victimes.»

La Commission de police du Québec

Le gouvernement du Québec a créé un nouveau tribunal chargé d'examiner les plaintes au sujet des policiers. Cette nouvelle commission possède plus de pouvoirs que l'ancienne commission de police car elle pourra décider si un policier doit faire l'objet de mesures disciplinaires ou être congédié. Les plaintes concernant les policiers seront d'abord examinées par un commissaire à l'éthique policière, qui décidera alors de l'opportunité de tenir une enquête. Les audiences faisant suite à l'enquête se tiendront devant l'une ou l'autre des commissions de révision suivantes : celle de la Sûreté du Québec, celle de la Communauté urbaine de Montréal, et la commission de révision pour tous les autres corps policiers municipaux. On pourra interjeter appel des décisions rendues par ces Commissions de révision devant la Commission présidée par le juge Jean Alarie.

Amendements à la Loi sur les jeunes contrevenants

Au cours des derniers mois, les cas de jeunes contrevenants ont fait la une des quotidiens. On s'interrogeait sur l'opportunité de limiter à un maximum de trois ans de détention les peines d'emprisonnement imposées aux jeunes trouvés coupables de meurtre en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Les pressions se font de plus en plus fortes afin de modifier la loi et d'allonger la durée de la peine d'emprisonnement pour les jeunes contrevenants. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice se sont rencontrés pour discuter de cette question et sont parvenus à s'entendre sur une résolution en six points réclamant :

- des modifications au test préalable au transfèrement devant le tribunal des adultes, que prévoit l'article 16 de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, de manière à ce que la protection de la société devienne une considération majeure;
- une peine d'emprisonnement à perpétuité pour les jeunes déclarés coupables de meurtre devant un tribunal pour adultes, sans admissibilité à la libération conditionnelle durant une période de cinq à dix ans;
- l'imposition d'une peine maximale de trois an aux adolescents trouvés coupables de meurtre devant un tribunal pour adolescents, suivie d'une libération conditionnelle d'une durée de deux ans, moins un jour;
- la remise en détention des adolescents relâchés après examen judiciaire, en vertu de l'article 28, dans les cas où l'intérêt public ou celui de l'adolescent l'exige;
- l'admission de la déclaration volontaire faite devant une personne autorisée par la loi, même si elle n'est pas conforme à l'article 56, dans les cas où l'intérêt de la justice en dépend;
- l'amélioration des traitements aux jeunes condammés, grâce à des programmes prolongés de libération temporaire permettant davantage de flexibilité.

On s'attend à ce que ces six mesures soient intégrées dans un document de travail fédéral et qu'elles soient largement discutées partout au Canada par les individus et les groupes qui s'intéressent aux questions relatives aux jeunes contrevenants.

Nouvelles brèves

Prenant prétexte d'un meurtre, un père de famille part en campagne contre la libération conditionnelle

par Mario Toneguzzi
(Rédacteur au Herald de Calgary)

Un homme dont la fille a été poignardée à mort estime que trop de criminels commettent des délits pendant leur période de libération conditionnelle.

«Et le Service correctionnel ne prend pas ses responsabilités», a déclaré David Nairn.

Prenant la parole lors de la journée d'ouverture d'une conférence sur les victimes d'actes criminels qui s'est tenue à Calgary, M. Nairn a rappelé les circonstances au cours desquelles un détenu libéré sous condition six ans auparavant avait enfoncé un couteau de quarante centimètres dans la poitrine de sa fille Roxanne alors âgée de 17 ans.

Ce n'est qu'après le drame que M. Nairn a appris que le meurtrier de sa fille n'avait pas respecté les conditions de sa libération conditionnelle en négligeant, depuis six mois, de se mettre en contact avec son agent de probation.

«Il a fallu la mort de ma fille pour que les autorités s'aperçoivent qu'il n'avait pas respecté les conditions de sa probation», a déclaré M. Nairn en brandissant de manière spectaculaire un couteau à dépecer pour illustrer comment sa fille avait été tuée.

«Il y a trop de criminels qui profitent de leur libération conditionnelle pour commettre des délits», a dit M. Nairn au cours d'une séance de travail de la première conférence annuelle de l'Organisation canadienne d'aide aux victimes.

«Les normes de surveillance communautaire n'ont pas suffisamment de mordant», a poursuivi M. Nairn, qui vit à Nepean, en Ontario.

«Ces normes se doivent d'être beaucoup plus sévères. Certains détenus effectuent des vols à main armée durant le jour, alors qu'ils sont encore en maison de transition. Le Service correctionnel ne marche pas la tête haute et ne prend pas ses responsabilités envers les gens qui commettent des délits.»

Au cours des six années qui se sont écoulées depuis la mort de sa fille, M. Nairn s'est battu pour modifier ce qu'il appelle le système «d'injustice» qui, à son avis, est «tout à fait en faveur des délinquants».

Au cours de son allocution, M. Nairn a déployé un parapluie noir symbolisant le système canadien de justice pénale.

«Quelles sont les personnes qui peuvent se réfugier sous ce parapluie? Les agresseurs d'enfants, les violeurs et les meurtriers», s'est exclamé M. Nairn. «Quels sont les gens qui ne sont pas protégés? — Nous. Voilà l'objectif de cette conférence : faire en sorte que les victimes puissent se blottir sous ce parapluie.»

M. Nairn a reconnu que soixante-dix pour cent de la population carcérale ne constitue aucune menace pour la société et pourrait être facilement libérée sous condition. Mais il s'inquiète des autres trente pour cent qui sont emprisonnés pour des crimes avec violence.

Une étude révèle que ce ne sont plus les querelles d'ivrognes qui sont à l'origine des meurtres familiaux

Gazette de Montréal — Selon le Centre canadien de la statistique juridique, il y a moins de drames familiaux causés par l'abus d'alcool, mais le nombre de meurtres n'a pas diminué pour autant.

Le Centre a révélé que les homicides en milieu familial représentaient cinquante-neuf pour cent des 7 582 cas de meurtres résolus au Canada entre 1974 et 1987.

Ce rapport vient mettre en doute la théorie selon laquelle la violence familiale est synonyme de querelles d'ivrognes. En 1975, l'alcool était à l'origine de la moitié des homicides en milieu familial. En 1987, cette proportion n'était plus que de vingt-et-un pour cent.

Un analyste du centre, M. Chris Wright, a déclaré qu'il fallait accueillir ces statistiques relatives à l'alcool

(suite à la page 17)

Les victimes sont rarement indemnisées

par Mario Toneguzzi
(Rédacteur du Herald)

«Au Canada, les victimes du crime ne sont pas suffisamment indemnisées pour les dommages qu'elles subissent», a déclaré un éminent criminologue canadien.

Lors d'une conférence sur les victimes du crime, Irvin Waller, professeur de criminologie à l'Université d'Ottawa, a déclaré qu'il fallait davantage de mesures législatives afin d'aider les personnes qui ont subi des préjudices physiques et émotifs lors d'un crime.

«Au Canada, lorsque la victime d'un crime subit une perte ou un préjudice, le système réagit — et le système, c'est habituellement la police», a-t-il dit.

«La police n'aide pas suffisamment les gens à recouvrer leurs biens ou à se mettre en contact avec des organismes qui peuvent les aider; elle ne les informe pas non plus des indemnisations auxquelles ils ont droit lorsqu'ils ont subi des préjudices criminels.

M. Waller a affirmé que toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, s'étaient déjà dotées de mesures législatives permettant d'indemniser les victimes ayant subi des préjudices criminels. Mais ces mesures législatives sont inefficaces parce que les victimes ne sont généralement pas conscientes de leur existence.

«La majeure partie des argents est consacrée uniquement aux personnes qui ont subi des préjudices physiques», a déclaré M. Waller. «Aucune indemnisation n'est prévue pour les victimes qui souffrent d'un traumatisme grave.»

M^{me} Gwen Davidson, directrice générale de la maison de transition de Hamilton-Wentworth, se dit inquiète du fait que des bénévoles sans expérience doivent s'occuper d'incidents de violence familiale.

«Nous sommes très inquiets que l'on songe à mettre en place des services généraux pour tous les types de victimes alors que nous savons que les femmes victimes d'agression, par exemple, ont besoin de services extrêmement spécialisés.»

Nouvelles brèves

Une étude démontre que 15 % des personnes âgées sont maltraitées par leurs enfants adultes

par André Picard
The Globe and Mail

Une étude réalisée par un psychiatre de Montréal a démontré qu'environ 15 % des personnes âgées qui ont fait l'objet d'une enquête souffrent de mauvais traitements physiques et psychologiques qui leur sont imposés par leurs enfants adultes.

Plus de 70 % des victimes sont des veuves âgées de plus de 70 ans et leurs pires agresseurs sont leurs propres fils, a déclaré le Dr Nasrollah Moamai, professeur à l'Université de Montréal et psychiatre à l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine.

Cette étude a été rendue publique lors de la conférence annuelle de l'Association des psychiatres du Québec, qui se tenait à Montebello, au Québec.

À partir des résultats de cette enquête menée auprès de 120 personnes âgées de la région de Montréal — la plupart vivant dans des foyers —, le Dr Moamai estime que ces mauvais traitements se retrouvent dans les mêmes proportions chez les personnes âgées en général.

Il a découvert que plus de 5 % des personnes âgées se faisaient battre régulièrement par leurs enfants adultes. Il croit que ce type de conduite date de leur enfance car la recherche démontre que la plupart des délinquants ont été eux-mêmes des enfants battus.

«Petit à petit, les rôles se renversent et les parents vieillissants deviennent les enfants, alors que les enfants deviennent leurs parents», a-t-il déclaré.

Mais «les abus financiers» sont encore plus répandus que les mauvais traitements physiques, a déclaré le Dr Moamai. Il a cité en exemple le cas d'une vieille dame de 80 ans, en bonne santé, qui avait décidé de se payer une croisière sur un paquebot de luxe. Ses enfants ont alors décidé de la poursuivre devant les tribunaux en tentant de la faire déclarer malade mentale. Il a également fait mention de plusieurs cas d'enfants qui volaient tout simplement les chèques de pension de leurs parents ou qui manipulaient leurs parents en se faisant remettre une procuration pour gérer leurs affaires financières.

Dans d'autres cas, a affirmé le Dr Moamai, les parents se voyaient menacés verbalement ou privés de leurs lunettes, de leurs prothèses dentaires, de leur canne ou de leurs médicaments — ce qui les mettait à la merci de leurs enfants. Et les personnes âgées handicapées sont quatre fois plus susceptibles d'être maltraitées que les personnes âgées en bonne santé, a-t-il ajouté.

Le Dr Moamai a poursuivi son exposé en disant : «Beaucoup de jeunes semblent s'intéresser exclusivement à l'aspect matériel des choses et se montrent indifférents aux aspects spirituels et émotifs de l'existence humaine. Pour eux, toutes les relations humaines se mesurent en terms de profits et de pertes et, dans l'organisation familiale, chacun doit recevoir une rémunération immédiate dans le même type de devises.»

Le Dr Moamai a déclaré que des études semblables menées en Europe ont démontré que 8 % des personnes âgées étaient maltraitées. D'après lui, ce pourcentage est plus élevé chez nous à cause du matérialisme de la société nord-américaine et de l'éclatement de la structure familiale.

Il estime que la situation ne peut que se dégrader dans la mesure où le pourcentage de personnes âgées s'accroît dans notre population, augmentant ainsi la charge financière et émotive que doivent supporter leurs enfants.

Le Dr Moamai a ajouté que les personnes âgées peuvent avoir recours à plusieurs mesures pour éviter d'être maltraitées par leurs enfants. Il leur suggère de ne jamais signer de documents avant d'avoir consulté un avocat en qui ils ont confiance, de se faire des amis de leur âge afin d'éviter d'être isolées et de se montrer très prudentes si leurs enfants semblent s'intéresser tout à coup à leurs finances.

Il a terminé en disant que le gouvernement devrait consacrer autant d'argent pour lutter contre les mauvais traitements infligés aux personnes âgées qu'il en a accordé pour protéger les femmes et les enfants contre les agressions.

(suite de la page 16)

avec circonspection parce qu'elles sont en fait au-dessous de la réalité — étant basées sur des rapports de police et non sur des preuves judiciaires.

Le type de meurtres le plus courant en milieu familial est l'oeuvre d'hommes qui tuent leur femme ou leur conjointe de fait; l'alcool est surtout en cause dans les cas où ce sont des femme qui tuent leur mari ou leur conjoint de fait.

Cette étude a également mis en lumière les faits suivants :

- la moitié des femmes qui tuent leurs enfants sont âgées de moins de 25 ans et une femme sur cinq est encore une adolescente;
- la moitié des pères qui tuent leurs enfants sont âgés de moins de 30 ans;
- les femmes sont plus exposées au meurtre dans leur propre maison; les hommes ont plus de chances de se faire tuer dans la maison d'un ami ou d'un parent;
- les hommes utilisent habituellement un fusil pour tuer leur femme;
- les hommes ont davantage tendance à utiliser des fusils pour tuer leurs enfants; les femmes les tuent surtout par strangulation ou suffocation.

On consacrera 7,9 millions $ de plus à la sécurité et à l'embauche de personnel dans les foyers de groupes

par Derek Ferguson
Toronto Star

Dans l'espoir d'éviter le genre de tragédie qui a coûté la vie à Krista Sepp, l'Ontario se prépare à injecter des argents supplémentaires afin d'augmenter la sécurité et le personnel dans les foyers de groupes destinés aux jeunes délinquants.

(suite à la page 18)

Nouvelles brèves

La GRC compte informer les étudiants des dangers des stupéfiants

par Brian Rau
Bureau de Truro

THE CHRONICLE-HERALD — Dans toute la province, les étudiants de la cinquième à la neuvième année seront informés des dangers des stupéfiants et de l'alcool grâce à un programme de sensibilisation parrainé par le GRC et la Commission on Drug Dependency de Nouvelle-Écosse.

Dans le cadre d'un programme intitulé contribution de la police à l'éducation communautaire (CPEC), plus de cent agents de la GRC visitent les écoles. Ils informent les étudiants des mythes et des réalités entourant les stupéfiants et l'alcool, du fonctionnement du système judiciaire canadien et de la façon de résister aux pressions des pairs.

«Le programme a été élaboré de manière à ce que chaque agent reçoive la même formation et utilise la même approche simple afin de véhiculer un message identique à tous les étudiants de la province», a déclaré M. Kevin MacPherson, agent d'information publique à la Commission on Drug Dependency de Nouvelle-Écosse.

Le programme CPEC offre aux agents des plans de cours élaborés en vue de favoriser l'insertion d'un programme d'éducation en matière de stupéfiants dans les programmes académiques actuels.

«Ce programme offre aux agents en uniforme l'occasion de se présenter en classe et d'être perçus autrement par les étudiants — non seulement comme des agents chargés de faire appliquer la loi mais également comme des personnes-ressources dans la communauté», a ajouté M. MacPherson.

L'agent de police Murray Brown, qui appartient à la section de la sensibilisation en matière de stupéfiants à la GRC, a déclaré que le programme CPEC avait été lancé il y a plus d'un an.

Les premières sessions de formation ont été organisées sur une base régionale pour les agents de Sydney et Yarmouth. «La troisième session est maintenant en cours à Debert — pour la sous-section de Truro — et la quatrième se tiendra dans la communauté urbaine un peu plus tard», nous a-t-il dit.

À venir jusqu'à maintenant, le programme CPEC a été si bien reçu que les corps de police municipaux commencent à s'y intéresser; la police de Halifax a déjà décidé d'inscrire ses policiers à ce cours de formation dès l'automne.

«Ce programme est si populaire que nous avons même reçu des demandes de renseignements provenant de l'extérieur de la province et il y a de bonnes chances que notre programme devienne un programme national», a dit M. MacPherson.

La GRC et la commission de la lutte antidrogue espèrent que ce programme va réduire la demande de stupéfiants et fournir suffisamment de renseignements factuels aux étudiants pour les inciter à se tenir loin de tous les stupéfiants.

L'agent de police Brown a ajouté que le programme CPEC permet aux agents de police de rencontrer les enfants à deux moments importants de leur vie. «La première fois que nous les rencontrons, c'est lorsqu'ils quittent l'école primaire pour passer au secondaire — il s'agit d'un point tournant important dans leur vie d'enfant — et, la deuxième fois, c'est lorsqu'ils quittent l'école secondaire pour se rendre au collège».

M. MacPherson a ajouté que les professeurs qui désirent en savoir davantage sur ce programme de sensibilisation en matière de stupéfiants peuvent s'adresser au détachement de la GRC le plus proche de chez eux.

(suite de la page 17)

Le ministre des Services sociaux, M. John Sweeney, a déclaré que 7,9 millions de dollars seront consacrés à la mise en application des principales recommandations de la Commission d'enquête créée après le drame au cours duquel M^me^ Sepp a été poignardée à mort le 3 février dernier. Elle était alors seule en fonction au foyer de groupes des jeunes délinquants de Midland.

Le rapport a été rendu public le 15 mai. Voici quelques-unes des principales réformes qui seront mises en oeuvre :

- Les quarante-neuf établissements desservant exclusivement les jeunes délinquants recevront des fonds qui leur permettront d'embaucher au moins deux travailleurs la nuit.
- L'espace disponible pour recevoir les jeunes délinquants lors de leur première détention sera augmenté de manière à éviter le surpeuplement des foyers de groupes.
- Les employés les moins bien payés verront leur salaire ajusté.
- Les agents de probation et les directeurs du ministère des Services sociaux se serviront des mêmes critères — énoncés dans ce rapport — afin de déterminer si un jeune délinquant présente un niveau de risque élevé. Ces mêmes critères serviront à déterminer si une personne doit être placée dans l'un des établissements provinciaux réservés aux jeunes délinquants ou envoyée dans un foyer de groupes.

En 1987, les jeunes délinquants à risques élevés ou considérés violents représentaient environ 8,9 % des jeunes délinquants âgés de 12 à 17 ans.

Le ministre Sweeney, qui a réclamé une enquête une semaine seulement après être entré en fonction, a déclaré qu'il ne pouvait rien dire du cas de M^me^ Sepp, la cause étant devant les tribunaux.

«Dans l'ensemble, la réforme que nous sommes en train de mettre en place . . . facilitera grandement le travail des personnes qui s'occupent des jeunes délinquants», a-t-il dit.

«Une fois ces mesures mises en place, je crois que tout les système sera grandement amélioré.»

M. Sweeney a déclaré aux journalistes que les modifications à la dotation de personnel seraient en vigueur au cours des deux ou trois prochains mois, mais que les ajustements de salaire ne seraient pas effectifs avant le 1^er^ septembre.

Il a ajouté que l'on tenterait également, au cours des prochains mois, d'améliorer les mesures de sécurité. Parmi ces mesures, mentionnons de nouveaux programmes de formation, l'embauche de personnel spécialisé pour assurer le transport sécuritaire des jeunes délinquants et l'amélioration des normes et lignes directrices actuelles.

Prochaines manifestations

1989

du 10 au 14 septembre
84e Conférence annuelle de l'Association canadienne des chefs de police. Endroit : Hamilton, Ontario. Renseignements : Association canadienne des Chefs de Police, 112, rue Kent, Suite 1908, Ottawa, Ontario K1A 0M7. Téléphone : (613) 233-1106

du 25 au 28 septembre
IPEC — Troisième édition de l'International Police Exhibition and Conference. Endroit : Centre de conférences et d'expositions Barbican, Cité de Londres, Angleterre. Renseignements : Major Exhibitions and Conferences Ltd., Communications House, 879 High Road, Londres, N12 2QA, Angleterre.

29 et 30 septembre
Colloque international du Département de criminologie et de droit pénal, Université catholique de Louvain. Endroit : Louvain-La-Neuve, Belgique. Renseignements :Mme Françoise Digneffe, Secrétaire scientifique du colloque, Département de criminologie et de droit pénal, Collège Thomas-More, Place Montesquieu, 2, B-1348, Louvain-La-Neuve, Belgique.

de 1 au 7 octobre
XIVième Congrès international de droit pénal. Endroit : Vienne, Autriche. Renseignements : Centre des congrès Cosmos, c.p. 141, Karntner Ring 15, A-1015 Vienne, Austriche. Téléphone 222 - 587-1596.

du 2 au 4 octobre
Conférence du 40ième anniversaire de la Fondation de recherche sur l'alcoolisme et la toxicomanie de l'Ontario. Endroit : l'hôtel Skyline de l'aéroport de Toronto, Ontario. Renseignements : Barbara MacPherson, Conférence du 40ième anniversaire, 8, rue May, Toronto, Ontario M4W 2Y1. Téléphone :(416) 964-9311.

du 10 au 13 octobre
Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain. Endroit : Palais des congrès, Montréal, Québec. Renseignements : Communauté urbaine de Montréal, Comité exécutif, 2, Complexe Desjardins, C.P. 129, Montréal, Québec H5B 1E6. Téléphone : (514) 280-3507.

du 11 au 14 octobre
Assemblée annuelle de l'Institut canadien pour l'administration de la justice. Endroit : Banff, Alberta. Renseignements : ICAJ, Université de Montréal, Faculté de droit, C.P. 6128, succursale "A", Montréal, Québec H3C 3J7. Téléphone : (514) 343-6157.

du 11 au 14 octobre
Cinquième conférence nationale annuelle des agents de formation du personnel de correction. Endroit : Knoxville, Tennessee, É.-U. Renseignements : Coordonnateur de la conférence, a/s Department of Correctional Services, Eastern Kentucky University, 202 Perkins, Richmond, Kentucky, É.-U. 40475-3127. Téléphone : (606) 622-1497.

du 15 au 18 octobre
35e Conférence annuelle de l'Association des Agents de Probation de l'Ontario. Endroit : hôtel Holiday Inn, Sudbury, Ontario. Renseignements : P.O.A.O., 199, rue Larch, 4e étage, Sudbury, Ontario P3E 5P9. Téléphone : (705) 675-4311.

du 16 au 21 octobre
40ième Cours international de criminologie. Endroit : San Sebastian, Espagne. Renseignements : Antonio Beristain, Instituto Vasco de Criminologia, Po Manuel de Lardizabal Y Uribe, No 2, Facultad de Derecho, Universidad del pais vasco, 20009 San Sebastian, Espagne.

du 21 au 27 octobre
Symposium sur la police communautaire. Endroit : Dunsmuir Lodge, Victoria, C.-B. Renseignements : Gail Walker, Coordonnatrice du Symposium, Département de justice pénale, Collège Camosun, 3100, chemin Foul Bay, Victoria, C.-B. V8P 4X8. Téléphone : (604) 381-5822.

du 25 au 27 octobre
Journées d'études de l'ASRS sur le marketing des organismes communautaires. Endroit : Hôtel Val-des-Neiges, Parc Mont Ste-Anne, Québec. Renseignements : Christyne Simard, ASRS, 1657 est, boulevard St-Joseph, Montréal, Québec H2J 1N1. Téléphone : (514) 521-3733.

du 25 au 27 octobre
Colloque sur l'aide aux victimes d'actes criminels organisé par l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes Inc. Endroit : Auberge Universel, Montréal, Québec. Renseignements : L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, CICC Université de Montréal, c.p. 6128, Succursale A, Montréal, Québec H3C 3J7.

du 26 au 29 octobre
11e Symposium annuel de l'Association pour l'avancement du service social des groupes. Endroit : hôtel Delta, Montréal, Québec. Renseignements : École de service social de l'Université McGill, 3506, rue Université, Montréal, Québec H3A 2A7.

du 29 octobre au 4 novembre
Semaine nationale de la prévention du crime. Renseignements : Lyse Pallascio, Ministère du Solliciteur général, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa, Ontario. Téléphone : (613) 991-4854.

du 30 octobre au 1er novembre
Conférence — La délinquance sexuelle chez l'adolescent : problèmes de traitement et de gestion. Endroit : Victoria, C.-B. Renseignements : Justice Institute, 4180 ouest, 4ième Avenue, Vancouver, C.-B. V6R 4J5. Téléphone : (604) 228-9771.

Prochaines manifestations

du 8 au 12 novembre
41e Assemblée annuelle de l'american Society of Criminology. Endroit : Reno, Nevada, É.-U. Renseignements : American Society of Criminology, 1314, chemin Kinnear, Suite 212, Columbus, Ohio, É.-U. 43212. Téléphone : (614) 292-9207.

du 9 au 11 novembre

Treizième conférence nationale sur les soins de santé en milieu correctionnel. Endroit : Chicago, Illinois, É.-U. Renseignements : NCCHC, 200 North Racine, Chicago, Illinois, 60614, É.-U. Téléphone : (312) 528-0818.

du 12 au 15 novembre
Conférence sur le délinquants ayant des troubles d'apprentissage. Endroit : hôtel Hilton Towers, Pittsburg, Pennsylvanie, É.-U. Renseignements : James M. Keeley, Président de la conférence, Ministère de l'éducation de la Pennsylvanie, 333, rue Market, Harrisburg, Pennsylvanie, É.-U. 17126. Téléphone : (717) 783-9202.

du 21 au 24 novembre
7ième Congrès international des criminologues des pays socialistes. Endroit : Palais international des congrès, La Havane, Cuba. Renseignements : Miguel A. Garcia Alzugaray, J'Dpto. Relaciones Internacionales, Fiscalia General, San Rafael No 3, Habana 2, La Havane, Cuba.

1990

du 9 au 13 janvier
Troisième séminaire international de formation de l'ASLET. Endroit : San Diego, Californie, É.-U. Renseignements : American Society of Law Enforcement Trainers (ASLET), 9611-400e avenue, C.P. 1003, Twin Lakes, Wisconsin, É.-U. 53181-1003. Téléphone : (414) 279-5700.

du 2 au 6 juillet
12ième Congrès mondial de l'Association international des personnes oeuvrant auprès des enfants et des jeunes maladaptés. Endroit : New York, N.Y., É.-U. Renseignements : Arlin E. Ness, Président du congrès, a/s Starr Commonwealth Schools, Starr Commonwealth Road, Albion Michigan, É.-U. 49224. Téléphone : (517) 629-5591.

du 27 août au 7 septembre
8e Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants. Endroit : à déterminer. Renseignements : Division de la prévention du crime et de la justice pénale, Centre du Développement social et des questions humanitaires, Nations Unies, Centre international de Vienne, C.P. 500, A-1400 Vienne, Autriche.

Automne
Exposition et conférence criminologique internationale. Endroit : Pékin, Chine. Renseignements : China Express Congress Limited, 1201-2 Energy Plaza, 92 Granville Road, Tsimshatsui East, Kowloon, Hong Kong.

du 17 au 19 octobre
Congrès de la Société de criminologie du Québec. Endroit : Montréal, Québec. Renseignements : Bernard Cartier, Société de criminologie du Québec, 425 ouest, rue Viger, Montréal, Québec H2Z 1X2. Téléphone : (514) 873-4239.

Recherche sur le dépistage des drogues

Dr. Edward B. Ledford, Jr., président de la firme ICR Research Associates Inc. située à Lincoln, Nebraska, vient d'annoncer que sa compagnie est en train de développer de nouveaux appareils qui permettront de reduire considérablement le cout des tests pour les drogues présentant une possibilité d'abus (Drug-Of-Abuse Testing or DOAT).

L'équipe de chercheur à ICR est actuellement en train d'analyser les applications de la spectrométrie de masse (la méthode standard utilisée en DOAT) aux drogues d'echantillonages (screens). La nouvelle technique de pointe, développée par ICR, permettrait de reduire le coût des examens bien au dessous de ceux utilisant les immunoassays, methode couramment employée aujourd'hui pour les applications de DOAT.

Quoique la compagnie estime que la phase de developpement et d'études de validations commencera en septembre 1989, les applications commerciales de la recherche n'apparaîtront pas avant 18 mois. Dr. Ledford a aussi revélé que ICR recherche actuellement des clients qui désireraient participer dans cette phase d'études pilotes.

«Les resultats préliminaires de notre système sont tellement prometteurs que l'apport de données venant d'études pilotes dans la phase finale de developpement est totalement justifié» a annoncé Dr. Ledford.

Les compagnies interéssées par cette offre sont priées de contacter ICR Research Associates, 624 Peach Street, Lincoln NE 68502. É.-U. Tel.: 402-475-7640.

L'Association canadienne de justice pénale publications

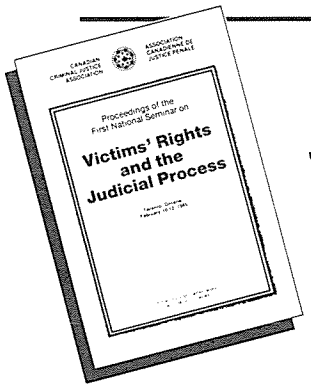

Victims' Rights and the Judicial Process

This publication contains the edited Proceedings of the First National Seminar on Victims' Rights and the Judicial Process held in Toronto, February 10-12, 1985.

The book contains an analysis of the Seminar's proceedings and provides recommendations for improving the justice system's treatment of victims in Canada.

Victims' Rights and the Judicial Process	
• CCJA MEMBERS	$7.50
• NON MEMBERS	$8.00

NEW PARTNERSHIPS: Corrections And Private Enterprise

EDITED PROCEEDINGS

SPONSORED BY

CANADIAN CRIMINAL JUSTICE ASSOCIATION

CCJA Members: $4.00
Non-Members: $5.00

FEBRUARY 19 - 20, 1986

Organized & Developed by

WJS Conference Group

NORMES POUR LES SERVICES CORRECTIONNELS AU CANADA

EN SEPT GUIDES:

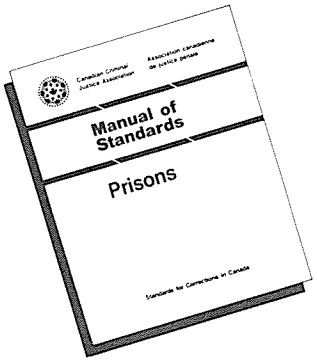

ASSOCIATION CANADIENNE DE JUSTICE PÉNALE

Service correctionnel Canada

Titre	MEMBRES ACJP	NON-MEMBRES ACJP
Établissements de détention	13.60	17
Centres résidentiels communautaires	11.20	14
Centres correctionnels communautaires	11.20	14
Services de probation	11.20	14
Services de libération conditionnelle	11.20	14
Organismes centraux	11.20	14
Commissions des libérations conditionnelles	11.20	14
Les sept guides	80.80	101

JUSTICE
DIRECTORY OF SERVICES
RÉPERTOIRE DES SERVICES

RÉPERTOIRE DES SERVICES

Tout l'appareil de la justice canadienne dans un livre! Ce livre contient les adresses, les numéros de téléphone et les noms des personnes responsables de tous les services de justice au Canada: commissions de police, divisions de la GRC, commissions des droits de la personne, services d'aide juridique, académies de police, ombudsman, tribunaux, commissions des libérations conditionnelles, services d'indemnisation des victimes du crime, services de correction des jeunes et des adultes, organismes d'aide aux prisonniers, auxiliaires de justice, associations de professionnels, organismes bénévoles.
Bilingue, 8 1/2" × 11", 150 pages.
Prix: $20. * :(membres)
$25. * :(non-membres)
*plus 8% de taxe provinciale pour les résidents de l'Ontario
Association canadienne de justice pénale
55, avenue Parkdale
Ottawa, Ontario K1Y 1E5

Le défi canadien :

La coexploitation par les secteurs public et privé d'ateliers correctionnels

Séminaire national tenu les 9 et 10 octobre 1986

à Winnipeg, Manitoba, Canada

GRATUIT

et qui était coparrainé par :
L'Association canadienne de justice pénale
Le Service correctionnel du Canada

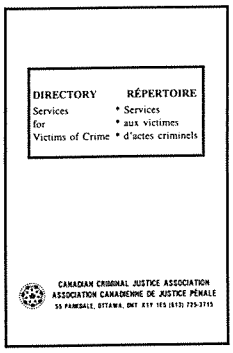

PUBLICATION RÉVISÉE

160 PAGES
632 INSCRIPTIONS D'ORGANISMES/SERVICES
- **Numéros de téléphone**
- **Adresses**
- **Description des services offerts**

À L'INTENTION :
- **des victimes**
- **des services policiers**
- **des procureurs de la couronne et de la défense**
- **des agents de la Cour**
- **des travailleur correctionnels**
- **des organismes volontaires et**
- **du public.**

MEMBRES DE L'ACJP : $12.00 + $2.25* = $14.25**
NON-MEMBRES : $15.00 + $2.25* = $17.25**

*** manutention et frais de poste**
**** Résidants de l'Ontario, ajouter taxe de vente de 8%**
TOUTES LES COMMANDES DOIVENT ÊTRE PAYÉES D'AVANCE.

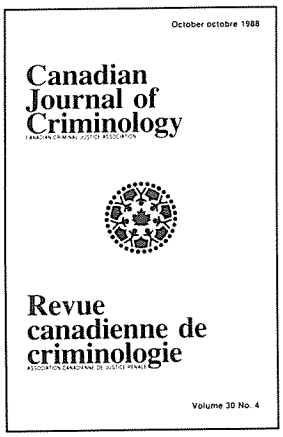

La **Revue** est le seul trimestriel canadien dans le domaine de la criminologie qui est publié régulièrement depuis 1958. La collection contient maintenant plus de vingt-cinq ans de données et de reflexions sur la justice pénale au Canada.

Les auteurs qui écrivent dans la **Revue** sont des practiciens, des universitaires et des chercheurs de marque. Certains des articles sont purement théoriques tandis que d'autres décrivent le fonctionnement de programmes.

La **Revue** comprend quelques chroniques régulières: i.e. la recension des livres, des rapports sur la recherche en cours, un calendrier des conférences et colloques et une liste des livres reçus.

La **Revue** est le périodique technique de l'Association canadienne de justice pénale.

Bilingue: (anglais et français)

Abonnement annuel: $35.00 canadiens.
Les abonnés résidant à l'extérieur du Canada doivent ajouter $10 canadiens pour frais de port et de manutention.

BON DE COMMANDE

TITRE	PRIX	QUANTITÉ	PRIX TOTAL

Paiement ci-joint*_____

Nom _____

Organisme _____

Adresse _____

_____ Code Postal _____

Fair parvenir à: Association canadienne de justice pénale
55, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1Y 1E5

*Le paiement doit être joint à la commande. Prière de ne pas envoyer d'argent comptant.

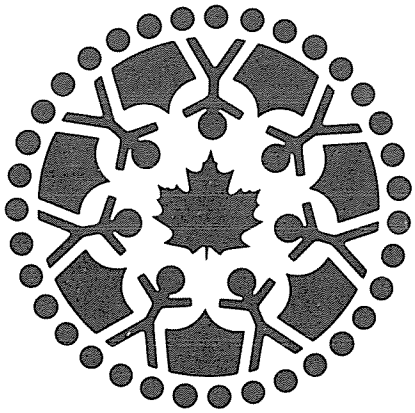

RAPPORT ANNUEL
1989

Association canadienne de justice pénale
55, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) Canada K1Y 1E5 (613) 725-3715

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Association canadienne de justice pénale — tenue à l'hôtel Nova Scotian, Halifax, Nouvelle-Écosse, le 29 juin 1989.

M. John Braithwaite, président de l'Association, présida l'assemblée. Environ 45 personnes ont participé.

Ordre du jour

Il fut proposé par Pat Graham, appuyé par Lynn Ray, que l'ordre du jour distribué aux membres par la voie du BULLETIN soit adopté. Adopté.

Procès-verbal de la dernière Assemblée générale annuelle

Il fut proposé par Wally Bunton, appuyé par Gary Reynolds, d'adopter le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue à Hull, Québec, le 18 octobre 1988. Adopté.

Rapport du Président

Compte tenu que son rapport sera publié dans le Rapport annuel et distribué à tous les membres, le président, John Braithwaite, ne prononça qu'une brève allocution. Il souligna les problèmes financiers qui découlaient du pouvoir d'achat décroissant de la contribution gouvernementale qui n'a pas augmenté depuis plusieurs années. Il rendit un hommage au Directeur général et à son personnel pour avoir réussi à faire plus avec moins de ressources. Il exprima ses remerciements à l'égard de la Société de criminologie de la Nouvelle-Écosse pour le très grand travail accompli à la préparation du Congrès 89; de faire aussi bien constituera un réel défi pour l'Association de la Colombie-Britanique. Il fit également mention de plusieurs aspects du programme de l'Association. Il souhaita une chaleureuse bienvenue et offrit ses meilleurs voeux au nouveau président, Bill Foster, et, aux membres de l'Association, aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif de même qu'aux critiques de l'Association, il exprima son appréciation pour l'aide, les commentaires, les suggestions et l'appui qu'il a reçus.

Il fut proposé par George Prior, appuyé par Roger Labelle, d'adopter le rapport du Président. Adopté.

Rapport du Directeur général

Le rapport écrit du Directeur général fut distribué aux membres présents et, conséquemment, ses remarques furent brèves également. Il fit référence à divers aspects du programme d'activités de l'Association en attirant l'attention sur la contribution très significative des membres qui donnent bénévolement de leur temps et de leurs énergies. Les activités de l'Association ne pourraient pas être réalisées sans eux. Il exprima une déception majeure en rapport avec le maigre retour sur l'investissement de temps et d'énergie dépensés à démontrer à certains de nos bailleurs de fonds la valeur du travail effectué par l'Association. Le niveau de financement ne correspond pas aux besoins.

Il fut proposé par Fred Sussmann, appuyé par David Howell, d'adopter le rapport du Directeur général. Adopté.

Etats financiers vérifiés au 31 mars 1989

Les états financiers furent distribués aux membres présents; il n'y eut pas de discussion.

Il fut proposé par George Prior, appuyé par Ken Sandhu, d'adopter les états financiers vérifiés au 31 mars 1989. Adopté.

Choix des vérificateurs

Le Directeur général indiqua qu'en regard des frais croissants de vérification financière, il avait procédé par appel d'offres auprès de quatre firmes : Coopers & Lybrand, Touche, Ross & Co., Charles Landreville et Ward Mallette. La plus basse soumission fut présentée par Ward Mallette.

Il fut proposé par Gary Reynolds, appuyé par Lynn Ray, de nommer comme vérificateurs de l'Association pour l'exercice 1989-90, la firm Ward Mallette, comptables agréés. Adopté.

Rapport du Comité des candidatures

Le rapport du Comité des candidatures fut distribué à tous les membres présents. Il fait état du processus complet qui a mené à la sélection des candidats pour combler les postes vacants au Conseil d'administration.

Il fut proposé par Bill Foster, appuyé par Roger Labelle, d'adopter le rapport du Comité des candidatures. Adopté.

Ed McIsaac ayant indiqué qu'il serait disposé à être réélu au poste de président du Comité des candidatures, il fut élu à ce poste par tous les membres présents.

A ce moment là, John Braithwaite invita le nouveau président, Bill Foster, à assumer la présidence pour le reste de l'Assemblée.

Affaires nouvelles

Le nouveau Président demanda s'il y avait des affires nouvelles à être soumises pour discussion par les membres. Fred Sussman fit une brève déclaration visant à faire ressortir les motifs de la résolution qui suit.

Il est proposé par Fred Sussman, appuyé par Paul Williams, de convoquer une assemblée générale spéciale des membres pour le seul motif d'étudier une résolution visant à changer le nom de l'Association en celui de l'Association canadienne de prévention du crime et de justice pénale. La résolution ne fut pas adoptée.

Il fut proposé par Howard Sapers de lever l'Assemblée générale annuelle.

Réal Jubinville
Secrétaire

Rapport du Président

La mission de l'ACJP pourrait s'exprimer de la façon suivante : «l'élaboration de stratégies de justice pénale humanitaires et efficaces visant à améliorer la compréhension et la participation du public; à élaborer des politiques de prévention du crime plus efficaces; et à améliorer les programmes à l'intention des délinquants, avec l'espoir de contribuer à leur vraie réinsertion sociale».

Il est concevable qu'un réaliste, même s'il est optimiste, pourrait percevoir ces mots comme une odyssée plutôt qu'une destination précise — un pélerinage ininterrompu plutôt qu'un endroit donné. Le but de ce rapport est de partager avec vous ma perception des étapes que nous avons franchies depuis mon dernier rapport et de la direction que nous avons prise. Vous constaterez qu'il s'agit d'un mélange d'anxiétés, de réalisations et d'aspirations.

En premier lieu, un organisme national ne pourrait rien réaliser sans le leadership de ses gestionnaires et le travail d'équipe de son personnel. Sous le gouverne de Gaston, l'organisme s'est constitué une équipe très unie et efficace, caractérisée par son bon moral et le partage d'objectifs communs.

Toujours sous le gouverne de Gaston et avec l'appui du personnel, nos fonds ont été bien gérés. Toutefois, malgré une gestion prudente, nous n'avons pas atteint la zone de confort; nous ne jouissons pas de la sécurité qu'offrirait une grande caisse de prévoyance; et nous ressentons les frissons attribuables au déficit. Cela s'explique quand on sait que la seule modification effectuée à notre financement de soutien depuis 1983 fut une réduction de 2% en 1985. Cette réduction, jumelée au gel du niveau de la contribution du gouvernement fédéral, représente, quand on tient compte du taux de l'inflation, une baisse considérable de notre financement de base. (Une réduction cumulative d'environ 26% depuis 1983). Il nous faut trouver de nouvelles sources de financement par le biais de projets et d'autres initiatives pour se doter des ressources nécessaires à la croissance et pour offrir la rémunération à laquelle nous nous sommes engagés et qui est méritée par un personnel loyal. Nous faisons face à des problèmes financiers. Il nous faut agir sur les principes et les recommandations formulés par le Comité du personnel et accorder aux employés des salaires et des avantages correspondant à des postes équivalents dans la région d'Ottawa. Nous ne pouvons plus faire preuve de parcimonie compte-tenu du rendement.

Je ne sens pas que le gouvernement a une perception claire de notre rôle ni de nos besoins financiers réels. Nous continuerons de nous efforcer de corriger cette situation.

Les adhésions augmentent (elles ont presque doublé (450-800) depuis l'an dernier) en raison de l'activité accrue au niveau local et attribuable aux efforts de nos affiliées à travers le pays. Le nombre des adhésions s'est accru aussi en raison d'une nouvelle structure des cotisations qui permet l'adhésion pour aussi peu que $15., les cotisations augmentant en proportion des services offerts tels que le BULLETIN, ACTUALITES-JUSTICE, et la REVUE CANADIENNE DE CRIMINOLOGIE.

Comme organisme national, notre vitalité dépend de la santé de nos affiliées et associations du même genre. Toutes nos affiliées rapportent des initiatives positives. L'Association de la Colombie-Britannique bénéficie des services d'un Directeur général à temps complet et s'est offerte à agir comme hôte du Congrès 1991, à Victoria. Les Prairies font rapport d'initiatives et d'efforts nouveaux dont la contribution avant-gardiste du Manitoba en matière de prévention du crime et l'étude par l'Alberta du bien-fondé de nouvelles structures organisationnelles. La Société de criminologie de l'Ontario a été extrêmement active comme le démontre par exemple, la mise sur pied d'un nouveau chapitre à Ottawa. Une relation de travail étroite a été maintenue avec la Société de criminologie du Québec.

Les énergies de la région de l'Atlantique ont été consacrées à la réalisation du Congrès 89. A cet égard, il convient de remercier particulièrement Vince Macdonald, président du Congrès et Wayne Struthers, président de la Société de criminologie de la Nouvelle-Écosse et ses collègues. Nous sommes redevables également de l'appui de Jim Crane, représentant les Services correctionnels de la province et de Bob MacDonald de la Société John Howard de la Nouvelle-Écosse. Ceux-ci et leurs collègues, avec l'appui du Sous-commissaire régional du Service correctionnel du Canada, Willie Gibbs, la Commission nationale des libérations conditionnelles et Dan Stote, du ministère du Solliciteur général, ont élaboré un programme pour le Congrès qui dépasse toutes nos attentes et qui dépasse également les deux congrès antérieurs qui avaient été réalisés avec succès par cette région. Les congrès biennaux ont toujours constitué un point de raliement pour cette Association et constituent un rappel significatif de ce que peut réaliser l'Association lorsque nous travaillons tous ensemble.

Ce Congrès fait ressortir également les efforts importants qui ont été consacrés par l'Association à l'élaboration d'une politique sur la prévention du crime qui, nous l'espérons, devrait conduire à un engagement gouvernemental à l'égard d'une approche globale et stimuler la concertation entre le gouvernement, le public, les organismes volontaires, l'entreprise privée et les citoyens en vue de réduire la criminalité et la peur qui y est associée.

Dans l'élaboration de ce document qui, souhaitons-nous, sera adopté en principe au cours de ce congrès, l'Association s'est associée et a entammé des relations nouvelles et potentiellement productives avec des organismes tels le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, le Conseil canadien de développement social de même que la Fédération des municipalités canadiennes et l'Association canadienne des chefs de police. On espère que ce nouveau partenariat sera maintenu et qu'il donnera lieu à d'autres occasions d'action concertée.

Sous le grand titre de communication, des réalisations significatives sont à noter. ACTUALITES-JUSTICE a évolué et est devenue un trimestriel d'importance et prestigieux dans le domaine. La REVUE demeure une source stimulante de reportages et d'études sur tout le domaine de la justice pénale au Canada et, à ces deux publications bien établies, est venu se joindre un BULLETIN bimensuel qui non seulement améliorera la communication dans le domaine de la justice pénale au Canada mais encore renforcera les relations entre les diverses composantes du domaine.

De plus, des relations plus étroites avec nos affiliées et avec d'autres organismes qui partagent nos

préoccupations ont également contribué à améliorer la communication. Parmi les derniers, notons les Associations nationales intéressées à la justice criminelle de même que l'Organisation canadienne d'aide aux victimes (Canadian Organization for Victims Assistance), nouvellement constituée. Nous nous sommes également rapprochés d'autres organismes et nous avons renforcé nos relations avec eux, notamment l'Association canadienne du barreau et son comité sur les services correctionnelles, sous la présidence de notre ami et collègue John Conroy. Nous avons renforcé nos relations avec le milieu syndical, incluant le Syndicat des employés du Solliciteur général de même que le Syndicat national des employés des gouvernements provinciaux. Ce geste fut posé en partie en réponse à ceux qui par le passé ont prétendu que nous ne nous intéressions pas aux travailleurs correctionnels de première ligne. Nous sommes heureux également de notre relation de travail avec nos partenaires de la Fédération des municipalités canadiennes et plus paticulièrement de son Comité sur les services de protection, de même que de notre relation avec nos partenaires du Conseil canadien de développement social, du Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, de l'Association canadienne des chefs de police, et de l'Association nationale des centres d'amitié dans l'élaboration d'une stratégie de prévention du crime. Nous sommes co-partenaires avec la Fédération des municipalités canadiennes dans la préparation d'un Congrès international sur la prévention du crime qui se tiendra à Montréal du 10 au 13 octobre 1989. Il s'agit d'un congrès international qui attirera des participants de partout dans le monde et on prévoit que le document produit par le Comité sur la prévention du crime constituera l'un des éléments principaux de la contribution canadienne aux délibérations du congrès.

Malgré ces réalisations d'importance, plusieurs défis confrontent l'Association. L'appui gouvernemental à l'égard du document précité sur la prévention du crime constituerait une étape importante dans l'histoire de la justice pénale au Canada et on espère que l'Association maintiendra son engagement à atteindre ce but. Nous continuons d'espérer que le gouvernement appuiera l'idée d'un congrès international sur les services correctionnels. Bien que plusieurs d'entre nous puissions être critiques à l'égard des programmes correctionnels de ce pays, nous sommes également, et de manière justifiable, fiers des réealisations positives et somme d'avis qu'elles sont dignes d'être partagées avec nos collègues du domaine correctionnel au niveau international. De plus, nous pouvons profiter de l'expérience et de l'expertise que des représentants de divers pays peuvent contribuer en matière de services correctionnels. Ainsi, nous continuerons d'exercer des pressions afin qu'un tel congrès puisse se tenir d'ici trois ans.

La question des ressources demeure une préoccupation majeure. La justice pénale et les services correctionnels n'attirent pas d'emblée l'appui financier d'individus ou de corporations, et les gouvernements, en période de restriction, n'ont pas maintenu les niveaux de financement préalablement établis. Nous ne concevons pas les cotisations comme une source de revenu. Nous sommes d'avis que les membres devraient payer pour les services reçus mais que les cotisations ne devraient pas générer de «profits». En matière de finance, nous nous réjouissons de ce que le Congrès 89 semble prometteur pour l'Association. En terms de théâtre, il constitue un succès et au plan artistique et au guichet.

Toutefois, en se penchant sur l'avenir, la planification des congrès devrait être revue, afin de permettre qu'un groupe de planification du programme soit constitué au plan national, qu'il assure un certain niveau de continuité entre les congrès, et qu'il permette de refléter les idées et les préoccupations émanant de l'ensemble du pays tout en s'associant à un comité hôte local et imaginatif qui verrait à ce que le tout prenne forme.

Un autre défi confronte l'Association : nous avons besoin d'articuler clairement qui nous sommes et quelles sont nos préoccupations. A cet égard, j'inciterais le nouvel exécutif à considérer sérieusement la possibilité d'élaborer un énoncé de mission qui articulerait clairement nos buts et objectifs. A l'heure actuelle, certains de ces éléments se retrouvent dans notre charte mais d'autres énoncés précieux apparaissent également dans notre document sur la prévention du crime par le développement social. De même, on devrait y intégrer les principes relatifs au services correctionnels qu'on retrouve dans la préface de nos Guides de normes ainsi que les énoncés de politique et les prises de position que l'on retrouve dans notre recueil. Tout cela devrait être refondu en un seul document qui énonce notre rôle, notre mission, nos responsabilités, nos principes et nos valeurs.

L'un de nos plus grands défis demeure peut-être de comprendre clairement notre rôle, surtout dans un contexte où nous sommes si dépendants du gouvernement pour notre appui financier, nos projets et même la délégation de participants à nos congrès. Comme ancien bureaucrate, il m'a été donné d'entendre des fonctionnaires se poser la question: «Pourquoi donner de l'argent à ces gens alors qu'ils nous critiquent souvent?». Il y avait autrefois une campagne publicitaire fondée sur le slogan «Votre meilleur ami ne vous le dira pas!». Telle n'est pas la position de cette Association. Il se trouve peut-être des gens dans les milieux gouvernementaux qui sont d'avis qu'une relation devrait impliquer un appui aveugle et que la critique constitue une atteinte à l'amitié. Je crois que la vraie amitié inclut la franchise. Je crois que le silence dissimule les vrais sentiments et minimise les occasions de progresser. Nous croyons que la critique responsable est constructive et qu'elle contribue à notre objectif ultime : Il nous faut de quelque façon mieux communiquer ce message aux organismes gouvernementaux.

Je crois que nous avons connu certains succès à cet égard mais il nous fait bâtir sur ces succès. Citons en exemple la relation du Comité consultatif de cette Association avec le Service correctionnel du Canada. Nous nous rencontrons sur une base régulière, échangeons librement nos opinions, suggestions et critiques et bien qu'il existe certains champs de désaccord, par exemple en rapport avec l'agrément et l'appui à accorder à l'Association canadienne de services correctionnels, nous maintenons néanmoins notre relation et nous nous appuyons mutuellement lorsque nos objectifs coïncident. Il peut s'agir là d'un model à épouser pour l'avenir.

En rapport avec l'Association mentionnée ci-dessus, nous somme d'avis qu'un organisme qui entend desservir les travailleurs correctionnels de première ligne devrait naître de l'initiative de ces mêmes travailleurs. nous croyons que notre Association peut répondre aux besoins des travailleurs correctionnels de première ligne et nous demeurons ouverts à cette option au point de reconsidérer une restructuration de notre Association pour mieux répondre aux besoins exprimés par les praticiens correctionnels eux-mêmes.

Voilà donc certains de nos défis continuels. En conclusion, j'aimerais souhaiter la bienvenue à votre nouveau Président, Bill «Sparky» Foster. Je l'accueille dans ce nouveau rôle avec un sentiment de soulagement et d'assurance. L'ayant vu à l'oeuvre tant au Conseil d'administration qu'au Comité exécutif, je sais qu'il contribuera à sa charge un riche mélange d'expérience et d'enthousiasme et je veux l'assurer de mon appui soutenu comme Président sortant.

A tous nos membres, je vous remercie de votre présence et de votre participations au cours de mon mandat. A tous nos collègues du système de justice pénale, je vous remercie d'avoir consenti à écouter, partager et comprendre. A nos critiques, je vous remercie de votre franchise qui nous a aidés à réévaluer nos positions. A tous, je vous remercie de votre contribution passée et j'anticipe que vous continuerez de contribuer, nous permettant ainsi à tous de progresser vers l'atteinte de notre vision : une Association qui soit un lieu d'accueil et un forum pour tous ceux qui sont actifs dans le domaine de la justice pénale et de la prévention du crime ou que ces questions intéressent.

Quels que soient les défis et les incertitudes de demain — une chose est certaine — nous devons garder la foi, nous devons continuer d'aller de l'avant!

John Braithwaite
Président

Rapport du Directeur général

1988-89 est maintenant du passé et nul rapport ne saurait refléter adéquatement le niveau d'activité, les joies et les tensions, les espoirs et les déceptions qui ont marqué cette année mouvementée.

Nous avons vécu de bons moments et des moments difficiles. Les bons moments furent partagés et les moments difficiles ont été rendus plus faciles grêce à un personnel dévoué, à l'appui du Conseil d'administration et à un groupe de bénévoles engagés et indispensables.

Je souhaite profiter de cette occasion pour rendre un hommage particulier à tous nos bénévoles sans qui, plusieurs des activités de l'Association ne pourraient avoir lieu.

Il est digne de mention que plus de 180 personnes ont donné de leur temps et de leur énergie envers 11 comités et projets de l'Association.

Bien que je souhaiterais pouvoir le faire, le temps et l'espace ne me permettent pas de les nommer tous mais, j'espère que chacun d'entre eux(elles) verra dans ces mots, une reconnaissance personnelle de sa contribution. Il faut souligner aussi que ces personnes représentent un échantillonnage complet des gens qui oeuvrent dans le domaine de la justice pénale — des citoyens, des policiers, des avocats, des juges, des travailleurs correctionnels — des travailleurs de première ligne et des administrateurs — le domaine syndical et le domaine patronal — le secteur gouvernemental et le secteur volontaire — des profanes et des professionnels.

A une époque où les ressources sont limitées, où l'Association doit faire face à un nombre croissant d'exigences et où nos bailleurs de fonds demandent qu'on démontre de plus en plus l'appui communautaire et extérieur à l'égard de nos buts et objectifs, cette contribution bénévole prend une importance accrue et une valeur inestimable. A tous et toutes, ma sincère gratitude.

Conseil d'administration et comité exécutif

Le Conseil d'administration et le Comité exécutif ont tenu respectivement quatre recontres au cours de l'année pour guider la destinée de l'Association sous la main habile de notre président, John Braithwaite. Alors que le mandat de John tire à sa fin, je désire le remercier particulièrement pour l'appui et l'aide qu'il m'a offerts au cours des deux dernières années. Il a toujours fait preuve d'imagination, d'initiative et de disponibilité, et à certains moments il était un peu comme un membre du personnel additionnel sur qui on pouvait compter. Bien qu'il ait mérité un bon repos, j'espère qu'il désirera demeurer aussi dévoué et actif pour plusieurs années à venir.

Comité des candidatures

Ed McIsaac continue d'agir comme président de ce Comité. Il est aidé dans cette tâche par les présidents de nos associations affiliées et d'autres associations provinciales qui annuellement se constituent en comité de candidatures ad hoc. Le rapport de ce Comité est présenté en entier lors de l'assemblée annuelle.

Comité des finances

Ed McIsaac est également trésorier de l'Association et à ce titre, il préside le Comité des finances. Nos états financiers vérifiés démontrent un déficit net de $33,145. pour l'année. Les états financiers complets sont présentés dans leurs détails au cours de l'assemblée annuelle.

Comité du personnel

Le Comité du personnel est constitué de cinq personnes : deux membres du Conseil d'administration, deux membres du personnel et un président autonome, Bud Clark ayant assumé ce rôle pour l'exercice 1988-89.

Le Comité a tenu plusieurs rencontres au cours de la dernière année. Les principales questions à l'étude par le Comité ont porté sur le classement du personnel, les salaires et les fonds de retraite.

Le Comité a analysé plusieurs propositions relatives à un fond de retraite pour l'ACJP. Cette question demeure à l'étude. Une recommandation devrait être acheminée au Conseil d'administration sous peu.

On a retardé une décision relative à l'augmentation du salaire des employés dans l'attente d'une réponse gouvernementale relative au financement de soutien pour l'année.

Comité de legislation

Comme l'indiquait notre dernier rapport, le Comité de législation a entrepris de revoir le document fondamental de l'ACJP «Nouveau Droit criminel pour le Canada». Cette révision s'effectue à la lumière de plusieurs recommandations relatives à la codification des principes de la détermination de la peine émanant du Comité Daubney, de la Commission sur la détermination de la peine, de la Commission de la Réforme du Droit.

Le professeur Fred Sussman demeure président du Comité de Législation. L'Inspecteur Ron Jessup de la GRC, un membre du Conseil d'administration de l'ACJP, s'est joint au Comité au début de 1989.

Comité des normes et de l'agrement

John Carson, Ph.D., agit toujours comme président de ce Comité, qui a entrepris de revoir sa raison d'être en cours d'année. Même s'il semble exister peu d'intérêt dans le domaine à l'heure actuelle pour des normes nationales, les membres du Comité étaient d'avis qu'il était valable en soi d'avoir un ensemble de normes qui existent indépendamment et qui puissent servir de guide dans le domaine correctionnel. Comme plusieurs changements se sont produits depuis qu'on a publié nos sept guides de normes, de l'avis général on devrait consacrer des efforts à mettre à jour certains d'entre eux sinon tous. De même, on devrait examiner la possibilité d'impliquer de nouveaux partenaires dans ce processus.

Comité de consultation ACJP/SCC

A ses débuts, ce Comité avait pour objet d'agir comme groupe aviseur auprès du Président de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) d'alors, Ole Ingstrup, sur des questions relatives aux politiques et aux programmes et de sensibiliser la CNLC aux perspectives non gouvernementales en matière de libération conditionnelle.

En assumant ses nouvelles fonctions comme Commissaire du Service correctionnel du Canada, M. Ingstrup s'est dit intéressé à maintenir un mécanisme semblable à celui décrit ci-dessus.

Le Comité se rencontre trois ou quatre fois par année et, bien qu'il soit constitué de membres de l'ACJP, ils émanent tous de différents organismes et de régions différentes et ainsi ils permettent au Commissaire de tester ses idées tout en lui faisant miroiter de manière adéquate la perspective non-gouvernementale.

Comité de prevention du crime

Lors de son assemblée d'octobre, le Conseil d'administration a reconnu qu'on ne s'était pas penché suffisamment au cours des années sur la prévention du crime et que le moment était venu de lui accorder un plus haut niveau de priorité. Il fut résolu de créer un comité de prévention du crime qui se concentrerait exclusivement sur cette question.

Ayant reçu l'aide du Ministère de la Justice du Canada, le Comité fut constitué et entama ses travaux en janvier. Il regroupe quatorze membres à travers le pays et implique de nouveaux partenaires tels des représentants de la Fédération canadienne des municipalités, de l'Association canadienne des chefs de police, de l'Association nationale des centres d'amitié, du Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, du Conseil canadien de développement social et des élus municipaux, tous des partenaires bienvenus qui ont combiné leurs forces avec celles de l'ACJP et de ses partenaires plus traditionnels, pour tenter d'élaborer un guide de prévention du crime au Canada.

Le Comité a été extrêmement actif et devrait faire circuler l'ébauche de son document au début du nouvel exercice fiscal dans le but d'obtenir des réactions et commentaires.

Il me fait plaisir de souligner que l'Honorable Solange Chaput-Rolland, Sénateur, à accepté la présidence d'honneur de ce Comité; son appui est d'une valeur inestimable pour l'Association.

Comité sur la mise en place de «Des responsabilités à assumer», le rapport du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

On désigne familièrement ce Comité sous le vocable «Comité Ruygrok».

En décembre 1988, on a demandé à Gerry Ruybrok s'il était intéressé à présider un comité qui se pencherait sur la réponse gouvernementale en rapport avec la mise en place du «Rapport Daubney». M. Ruygrok a accepté et un comité de onze membres fut constitué. La liste des membres et le mandat du Comité on fait l'objet d'un article dans le Volume 6, No. 1 d'**Actualités-Justice.**

Trois rencontres ont eu lieu depuis la constitution du Comité et son Président fera rapport au Conseil d'administration lors du Congrès. En bref, le Comité s'est défini un mandat et un plan d'action lui permettant de s'adresser à la réponse gouvernementale au «Rapport Daubney».
Comme mesure préliminaire, le Comité a écrit à l'Honorable Doug Lewis, ministre de la Justice, au Dr. Robert Horner, président du Comité permanent sur la justice et à l'Honorable Pierre Blais, Solliciteur général du Canada pour solliciter des rencontres dans le but de discuter du statut du «Rapport Daubney» et d'évaluer le plan d'action gouvernemental pour sa mise en place.

Jusqu'à présent, les rencontres du Comité ont porté sur les recommandations que contient le rapport. Il fut convenu par tous les membres de Comité que l'objectif principal d'un tel comité était de s'assurer qu'un rapport important en matière de réforme dans le domaine de la justice pénale ne serait pas ignoré par le gouvernement. Les rencontres décrites ci-dessus, constituent la première étape de ce processus.

Chapitres universitaires de l'ACJP

Comme en fera état le numéro de juin d'**Actualités-Justice**, l'ACJP a aidé à la formation de société étudiantes aux universités Carleton et d'Ottawa.

L'un des objectifs de cette initiative était d'améliorer les relations de l'Association avec les étudiants d'université dont les études portent sur le crime, la criminologie et la justice pénale.

Vers la fin de l'année scolaire, environ trente étudiants des deux université ont participé aux premières

rencontres et discussions avec l'ACJP portant sur la constitution de sociétés. L'adhésion à l'ACJP est un prérequis à l'adhésion à une société.

L'ACJP offrira son appui aux étudiants en leur facilitant l'accès à des conférenciers, des escomptes sur ses publications et en leur aidant à publiciser leurs activitiés.

L'intérêt manifesté fut des plus encourageants et l'ACJP espère que les étudiants d'autres université mettront sur pied de tels chapitres.

Il est à noter que du fait de leur adhésion à l'ACJP, les étudiants adhèrent par le fait même à l'affiliée provinciale et sont admissibles à participer aux activités de l'une et l'autre association.

Publications

— Comité de rédaction, Revue canadienne de criminologie

La *Revue canadienne de criminologie* en est à sa 31e année de publication sous la direction de son 7e rédacteur, Eric Linden, professeur de sociologie à l'Université du Manitoba. Le Comité de rédaction, à qui incombe la responsabilité du contenu scientifique, est un petit groupe constitué de cinq bénévoles et d'un membre du personnel de l'Association qui agit comme secrétaire du Comité. Le secrétaire coordonne également le processus d'évaluation des manuscrits, ceci implique plusieurs douzaines d'évaluateurs bénévoles, et il coordonne la production de chaque numéro.

Au cours de l'année qui nous occupe, on a publié les quatre numéros habituels de la Revue à l'intention d'environ mille abonnés. Les abonnements se maintiennent à ce niveau depuis quelques années déjà.

Selon un sondage effectué en 1987 par la Fédération des sciences sociales du Canada et la Fédération canadienne des études humaines auprès de 142 revues canadiennes, le nombre moyen d'abonnements aux revues participant au sondage se chiffrait à un peu moins de neuf cents. Sous plusieurs aspects, la *Revue* est comparable au profil moyen qui ressortait de ce sondage (i.e. bilingue, distribution semblable au Canada, aux États-Unis, et dans d'autres pays étrangers et un mode d'évaluation semblable).

Le Conseil en science humaines du Canada a encore une fois autorisé un octroi à l'intention de la Revue pour les trois prochaines années. Cet octroi se chiffre à environ $18,500 par année.

— Actualités-Justice

L'année qui s'achève a tenu *Actualités-Justice* très occupé. Le numéro du printemps (1988) faisait état d'un mémoire présenté au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général. Il nous a fait plaisir d'inclure les commentaires de plusieurs organismes dont ceux de l'ACJP.

La proposition de l'Honorable James Kelleher de modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers a donné lieu à la publication à l'été de 1988 d'une lettre ouverte au Solliciteur général du Canada provenant de l'Association. Cette lettre constituait la réaction officielle de l'ACJP aux changements proposés par le Ministre en rapport avec la prolongation des peines d'emprisonnement et la modification des dates d'admissibilité à la libération conditionnelle.

Le numéro d'automne s'est concentré sur la rapport «Des responsabilités à assumer». Ce rapport qui fut préparé sous la gouverne de David Daubney, président du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général contenait plusieurs recommandations positives et progressives. Bien que l'ACJP ne partage pas toutes les recommandations, dans l'ensemble la réaction de l'Association en fut une d'appui et d'enthousiame.

Le numéro de printemps 89 qui sera disponible en juin, contient une variété d'articles qui traitent de différentes questions relatives à la justice pénale. Alors que les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par l'environnement et la faune, ce numéro traite du «braconnage», une question qui n'a jamais fait l'objet d'une couverture par une autre publication de justice pénale.

Dans l'ensemble, la dernière année a présenté un défi et un intérêt pour chacun de nous impliqué dans la production de cette publication.

— Répertoires

La dernière édition du *Répertoire des Services de JUSTICE* fut publié en janvier 1989. Il y a déjà plus de vingt ans que ce répertoire est publié. Il s'agit du seul inventaire complet des services de justice au Canada.

En octobre 1988, l'ACJP publiait pour la première fois, le *Répertoire des Services aux victimes d'actes criminels*. Trois mois plus tard, on publiait une version révisée qui tenait compte des changements à s'être produits dans ce domaine.

Les deux répertoires de l'Association sont produits à l'informatique et peuvent être modifiés au fur et à mesure que des changements se produisent.

Comité congrès

Plus de quarante bénévoles ont travaillé tout au cours de l'année à la préparation du Congrès 89 à Halifax. D'innombrables rencontres ont eu lieu et ont donné lieu à un processus qui nous a menés d'une tempête d'idées à un concept bien articulé illustré par quelques vingt-six ateliers, six séances plénières et la participation de plus de cent vingt-cinq conférenciers et présidents d'ateliers. Tout compte fait, il s'est agi d'une initiative d'envergure et digne de mention dans ce rapport. Je désire remercier notre affiliée, la Société de criminologie de la Nouvelle-Écosse, d'avoir accepté de co-parrainer cet effort avec l'ACJP.

Comité aviseur conjoint MSG/ONV

Ce Comité conjoint dont fait parti l'ACJP n'a tenu qu'une rencontre au cours de l'exercice qui prend fin. Au moment de cette rencontre, l'ACJP avait convenu par contrat avec le ministère d'affecter les services de Réal Jubinville pour une période de quarante jours à la révision de toutes les réponses à la consultation du ministère sur son projet de politique de «Partnership». Au cours de cette rencontre, les ONV ont convenu de n'entreprendre aucune initiative nouvelle tant que n'aurait pas été complété le processus d'approbation/rejet de la politique sur le «Partnership». Le ministère n'a fait rapport d'aucun développement sur cette question. Dans son projet de politique, le ministère énonce son engagement à appuyer le secteur volontaire par la voie de la consultation, du partage d'information, du partage de l'expertise et des connaissances, l'affectation de ressources, et des moyens

adéquats de rendre compte. Toutefois, des membres d'ONV se sont recontrés pour discuter entre eux de leur relation avec le MSG en matière de financement.

Comité national de liaison

Le Comité national de liaison est une coalition d'organismes volontaires nationaux constitué dans le but de partager de l'information sur des questions relatives au Service correctionnel du Canada et d'offrir de la consultation et des avis sur ces questions. L'ACJP est membre de cette coalition et assure les services de secrétarait.

Le Comité national de liaison s'est recontré à trois reprises au cours de l'année. Une grande partie de son temps et de ses énergies furent consacrés à discuter des dispositions relatives à la sécurité contenues dans les contrats de services que proposaient le SCC aux organismes volontaires d'assistance post-pénale et aux centres résidentiels communautaires.

Structure de l'ACJP, affiliation et adhésions

Au début de l'année, en conformité avec le mandat que lui avait confié le Conseil d'administration, le Directeur général a entrepris une consultation auprès de toutes les associations provinciales et affiliées dans le but de revoir et d'améliorer les relations existantes et de discuter des ajustements possibles en rapport avec les ententes d'affiliation et la structure des adhésions et des cotisations. Des rencontres ont eu lieu avec huit associations provinciales distinctes, pendant que deux autres répondaient par écrit aux questionnaires de consultation.

Tout compte fait, il s'est agi d'un processus productif menant à la confirmation des affiliations existantes et à la mise en place d'une structure d'adhésion et de cotisation plus complète et plus souple.

En plus, compte tenu de l'ampleur du Conseil d'administration (72) et de l'étendue de ce pays, il est pratiquement impossible pour tous les membres de participer à toutes les rencontres et, dans un contexte de restriction budgétaire, certains membres ont beaucoup de difficulté à obtenir l'autorisation de voyager.

De ce fait, on a tenté de mettre en place au sein des trois plus grandes provinces, un processus par lequel les membres du Conseil d'administration de chacune des provinces sont invités, plus ou moins à titre de sous-comité du Conseil d'adminstration, à se rencontrer pour discuter des moyens qui permettraient d'identifier les besoins propres de chacune des provinces, et de s'y adresser de manière plus efficace, d'être plus présents et d'exercer une influence plus tangible. Une rencontre du genre s'est tenue au Québec et une autre en Colombie-Britannique et on a discuté de l'idée avec quelques membres du Conseil d'administration provenant de l'Ontario. Cette approche semble prometteuse même si le temps et les ressources ne nous ont pas permis de l'explorer plus à fond au cours de la dernière année. L'un des sous-produits de la rencontre tenue au Québec fut l'élaboration de notre nouvelle *trousse de renseignement* à l'intention des membres, trousse qui est plus détaillée et qui facilite le recrutement. Les commentaires reçus jusqu'à présent ont été favorables à cet égard.

Associations nationales intéressées à la justice criminelle

Cette coalition regroupe plus de vingt organismes nationaux qui se rencontrent sur une base régulière pour échanger de l'information sur des questions d'intérêt commun. L'ACJP participe de façon régulière aux activités de ce regroupement et fut représentée à la plupart sinon à tous les événements qui se sont déroulés. Parmi les événements les plus significatifs parrainés par les ANIJC, notons un colloque : «Réduire les effets néfastes de la consommation de drogue : légalisation et autres questions», un colloque portant sur «La violence intra-familiale», un colloque examinant «La recherche sur les services directs : une approche de science humaine» de même qu'un travail soutenu et considérable en rapport avec la diffusion du document «Une approche de la justice pénale fondée sur la responsabilité sociale».

Consultation

L'Association est demeurée fidèle à sa tradition d'agir comme consultant ou aviseur en rapport avec diverses initiatives gouvernementales.

L'initiative la plus notable au cours de la dernière année fut peut-être la réaction de l'Association aux propositions du Solliciteur général visant à amender la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, plus particulièrement en rapport avec l'admisibilité à la libération conditionnelle. Les propositions misent de l'avant furent perçues comme une approche à la miette visant à solutionner un problème à dimention multiple et l'Association ne pouvait pas les appuyer comme telles.

L'Association fut également invitée par le ministère du Solliciteur général à commenter les Normes de surveillance proposées en rapport avec la mise en liberté sous condition, les Documents de travail de la Révision du droit correctionnel et l'Enoncé de mission du Service correctionnel du Canada.

Le ministère des Services correctionnels de l'Ontario, qui appuie de longue date l'ACJP, l'a également invitée à participer à la consultation du ministère sur ses directions à long terme. Deux rencontres se sont tenues impliquant nombre d'organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux et on espère que ce processus sera maintenu et qu'il donnera des fruits.

Déception

Déception est un mot plutôt faible pour décrire le sentiment qui nous anime à l'issue d'un processus drainant qui nous a amenés à consacrer d'innombrables heures et énergies à une initiative qui est demeurée stérile.

Je fais ici référence aux efforts considérables de l'Association et des autres Organismes nationaux volontaires (ONV) visant à obtenir du ministère du Solliciteur général du Canada, responsable du financement de soutien, qu'il reconnaisse la valeur du travail effectué et qu'il le reconnaisse de manière trangible en révisant et en ajustant le niveau de financement actuel à la réalité de 1989.

Les budgets actuels des ONV ont été établis en 1983, au même moment où on instaurait un processus de planification quinquennale. Une grande partie de 1987 fut consacrée par tous à la révision et à la préparation de plans quinquennaux exhaustifs et de prévisions budgétaires pour le cycle de 5 ans qui aurait dû débuter en 1988-89. Ces plans contenaient une description des buts et objectifs, une analyse des besoins, ils discutaient du développement de programmes et des besoins financiers.

Ils furent présentés à un comité ministériel à qui il incombait de les évaluer et de formuler des recommandations en rapport avec leur aprobation et au financement de soutien. Personne n'a reçu d'indications à l'effet que ces plans ou les demandes qu'ils contenaient étaient déraisonables. Pourtant ils ont semblé sombrer dans l'oubli et le financement pour 1988-89 fut renouvelé à son niveau de 1983.

Tout au cours de l'année, les ONV, individuellement et collectivement, ont multiplié leurs efforts dans le but d'obtenir des réponses, entrevoyant que la prochaine année pourrait également être mise en péril. On n'a obtenu aucune réponse. Plusieurs recontres ont eu lieu avec des fonctionnaires, le Sous-minstre, le personnel politique du Ministre mais, une recontre souvent sollicitée avec le Ministre n'a pas été possible.

Les opérations gouvernementales ont cessé au moment où fut amorcée la campagne électorale au cours de laquelle on a discuté de libre change et occasionnellement d'enivronnement pendant que se développait graduellement chez les ONV le sentiment d'avoir été relégués aux oubliettes.

Peut-être est-ce là tout ce que devrait contenir ce rapport à ce sujet, toutefois il est important d'en faire état. Il est important que nos membres comprennent les contraintes qui affectent notre fonctionnement et qu'ils prennent conscience que dans de telles circonstances ils doivent demeurer réalistes en rapport avec les services auxquels ils peuvent s'attendre. En terme de pouvoir d'achat, notre budget actuel est d'environ 70% de ce qu'il était en 1983. Il nous a été possible de maintenir les services existants et de les améliorer quelque peu mais il n'est pas possible d'envisager de développement futur si l'état de chose actuel demeure.

Considérons l'avenir

Il découle naturellement de ce qui précède que nous allons continuer d'exercer des pressions afin d'obtenir la reconnaissance et l'appui de nos bailleurs de fonds. Nous espérons que des résultats positifs pourront être obtenus dans un avenir pas trop lointain afin que nous puissions nous consacrer à notre vraie raison d'être.

J'espère que nous réussirons à nous rapprocher de nos membres individuels et de les impliquer davantage dans les affaires de l'Association.

Davantage d'initiatives conjointes devraient être entreprises avec nos affiliées en réponse aux besoins locaux et aux membres de chacune des provinces.

La représentation de certaines catégories de membres devrait être accrue particulièrement celle des agents correctionnels, des policiers et de praticiens qui oeuvrent auprès des jeunes contrevenants.

Nous avons toujours eu parmi nos membres un grand nombre de travailleurs de première ligne et de gestionnaires. Nous devrions nous assurer de bien identifier les besoins propres à chacun et d'y répondre.

En somme, l'Association est le produit de ses membres et il nous incombe d'assurer que nous reflétons leurs vues et que nous répondons à leurs besoins et aspirations de la manière la plus complète possible.

Gaston St-Jean
Directeur général

Rapport des vérificateurs comptables aux membres

Nous avons examiné le bilan de l'Association canadienne de justice pénale — Canadian Criminal Justice Association — (Fonds généraux) au 31 mars 1989 et les états relatifs aux activités financières de l'année terminée à cette date. Notre examen s'est fait selon les principes de vérification comptable généralement reçus et a compris, par conséquent, les tests et autres procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers reflètent fidèlement la situation financière de l'Association (Fonds généraux) aux 31 mars 1989 et les résultats de ces activités financières pour l'année terminée à cette date conformément aux principes comptables généralement reçus, lesquels ont été appliqués sur une base compatible avec celle de l'année précédente.

COOPERS & LYBRAND
COMPTABLES AGRÉÉS

Ottawa, Ontario
le 5 mai 1989

Association canadienne de justice pénale
Canadian Criminal Justice Association
(Fonds généraux)
Bilan au 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
Actifs		
Disponibilités		
Caisse	$ —	$ 42,927
Comptes à recevoir	25,847	3,752
Frais payés d'avance	2,761	3,085
	28,608	49,764
Immobilisations		
Mobilier et équipement	32,995	29,146
Moins : Amortissement accumulé	23,848	20,249
	9,147	8,897
Améliorations à la propiété moins l'amortissement de $7,917	4,168	654
	13,315	9,551
Investissement Restreint (note 2)	31,561	29,059
	$ 73,484	$ 88,374

	1989 $	1988 $
Passif et surplus		
Exigibilités		
Emprunt bancaire	$ 1,180	$ —
Comptes à payer et passif couru	28,284	10,655
Crédit reporté	12,749	12,748
	42,213	23,403
Passif afférent aux prestations de retraite (note 2)	34,994	31,561
	77,207	54,964
Surplus (Deficit)	(3,723)	33,410
	$ 73,484	$ 88,374

Signé au nom du Conseil d'administration

_____
Directeur

_____
Directeur

Association canadienne de justice pénale
Canadian Criminal Justice Association —
(Fonds généraux)
état des activités financières
pour l'année terminée le 31 mars 1989

	1989	1988
Subventions gouvernamentales		
Gouvernement fédéral	$ 253,674	$ 255,385
Gouvernements provinciaux	44,800	38,580
	298,474	293,965
Soutien public		
Cotisations	18,767	18,405
Dons	2,495	10
	21,262	18,415
Autres revenus		
Frais d'administration perçus	4,531	5,953
Revenus d'intérêts	6,416	8,307
Divers	2,380	—
Recettes d'opérations particulières	24,265	56,858
Vente de la Revue	38,453	31,154
Vente d'autres publications	21,386	6,529
	97,431	108,801
	417,167	421,181

	1989	1988
Dépenses		
Conférences et réunions	3,141	1,632
Divers	9,472	9,069
Bureau	30,735	22,193
Imprimerie	52,407	51,084
Loyer	21,760	20,851
Prestations de retraite	3,433	7,476
Salaires et avantages	291,705	262,535
Téléphone	6,137	7,473
Traduction	6,270	9,454
Déplacements	8,328	22,330
Dépréciation et amortissement	4,687	3,556
	438,065	417,653
Revenus (Dépenses) nets avant répartitions	(20,898)	3,528
Répartitions		
Congrès 89	(16,235)	(1,736)
Comité national de liaison	—	(287)
Revenus (Dépenses) nets pour l'année	(37,133)	1,505
Surplus — Début de l'exercice	33,410	31,905

Association canadienne de justice pénale
Canadian Criminal Justice Association —
(Fonds généraux)

Notes concernant les états financiers
pour l'année terminée le 31 mars 1989

1. Règles comptables

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations figurent au coût de l'année de leur acquisition et sont amorties sur une base linéaire sur huit ans quant au mobilier et à l'équipement, sur sept ans quant aux améliorations à la propriété locative et sur cinq ans sur l'équipement informatique.

Recettes provenant des cotisations

Les recettes provenant des cotisations figurent sur une base de gestion et sont nettes des cotisations perçues pour le compte des associations provinciales affiliées.

2. Investissement restreint

Durant l'exercice financier 1986, le Conseil d'administration a autorisé le dépôt à chaque année dans un compte spécial de sommes pour satisfaire aux engagements consentis pour le fonds de retraite.

3. Engagements afférents à un contrat de location à long terme

Au 31 mars 1989, l'Association était tenue, en vertu d'un contrat de location à long terme, de payer les minimums annuels suivants

Année se terminant le 31 mars	
1990	$13,600
1991	13,600
1992	13,600
1993	13,200
1994	6,500

Conseil d'administration 1989-90

Note: La date qui suit le nom de chaque membre du Conseil indique l'année d'expiration de son mandat.

TERRE-NEUVE

Reg Ryan, Section Supervisor, Correctional Service Canada (Parole), 102 Churchill Avenue, St. John's, A1A 1N1 (1992)

Pat Myers, Correctional Officer and President of the Newfoundland Association of Public Employees, Local 7701, Her Majesty's Penitentiary, P.O. Box 5459, St. John's, A1C 5W4 (1992)

ÎLE-DU-PRINCE-EDOAURD

Patrick J. O'Brien, Supervisor of Admissions and Discharges, P.E.I. Youth Centre, P.O. Box 1480, Summerside, C1N 4K4 (1992)

Craig McDowall, Probation Officer, P.O. Box 2290, Charlottetown, CA1 8C1 (1990)

NOUVEAU-BRUNSWICK

Dorothy Dawson, 368 Douglas Avenue, Saint John, E2K 1E7 (1992)

Eric L. Teed, P.O. Box 6639, Station "A", Saint John, E2L 4S1 (1991)

Gwendolyn Jones, Box 17, Site 17, 885 Kennebecasis Drive, Saint John, E2L 3W2 (1991)

NOUVELLE-ÉCOSSE

John MacDougall, District Manager, Correctional Service Canada, 196 George St. 2nd Fl. Sydney, B1P 1J3 (1992)

Sgt. Shane Halliday, Halifax Police Department, 1975 Gottingen Street, Halifax, B3J 2H1 (1991)

Wayne Struthers, President, N.S. Criminology and Corrections Association, c/o Correctional Service Canada (Parole), 1888 Brunswick St. #609, Halifax, B3J 3J8 (1990)

QUÉBEC

Cécile Toutant, Institut Philippe Pinel, 10,905 est, boulevard Henri-Bourassa, Montréal, H1C 1H1 (1992)

Patrick Altimas, 9321, rue St-Denis, Montréal, H2M 1P3 (1992)

Pierre Dupuis, 354, Place du Parc, Montréal, H2W 2N8 (1992)

M. le juge Guy Guerin, Cour du Québec, Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, H2Y 1B6 (1991)

Pierre Marchand, 5800 rue Saint-Denis, #802, Montréal, H2S 3L5 (1991)

Samir Rizkalla, Société de criminologie du Québec, 423 ouest, rue Viger, Piece 620, Montréal, H2Z 1X2 (1991)

Constance Bennett, 2414, boulevard Keller, Ville Saint-Laurent, H4K 2P8 (1991)

Serge Desrosiers, Professeur, C.E.G.E.P. de Rimouski, 60 ouest, rue de l'Évêché, Rimouski, G5L 4H6 (1991)

François Bérard, Maison Saint-Laurent, 6060, rue Renoir, Montréal-Nord, H1G 2N8 (1991)

Andrée Drapeau, 8417, rue Foucher, Montréal, H2P 2C2 (1991)

Jean-Paul Dallaire, Directeur, Établissement Ste-Anne-des-Plaines, Ste-Anne-des-Plaines, H7C 1S5 (1990)

Denis Lauzon, Directeur, Section Formation, Communauté Urbaine de Montréal, 4575, avenue Mariette, Montréal, H4B 2G3 (1990)

Christiane Lepage, 802, rue Toupin, Ste-Thérèse, J7E 4H3 (1990)

ONTARIO

**Ed McIsaac*, Director of Investigations, The Correctional Investigator Canada, P.O. Box 2324, Station "D", Ottawa, K1P 5W5 (1992)

Bert Steenburgh, President, Ontario Halfway House Association and Executive Director of Exodus Link, 2050 Dundas Street West, Toronto, M6R 1W6 (1992)

Ken Sandhu, Ontario Board of Parole, 2195 Yonge St., 2nd Floor, Toronto, M4S 2B1 (1991)

Mary Campbell, 149 Fifth Avenue #2, Ottawa, K1S 2M8 (1991)

Adam Borgida, 16 Innisbrook Crescrent, Thornhill, L3T 5B1 (1991)

Gerald Ruygrok, 13 Sturbridge Private, Ottawa, K1T 3J6 (1991)

Insp. Ron Jessup, RCMP, 1200 Alta Vista Drive, Room 500, Ottawa, K1A 0R2 (1991)

Eleanor McDonald, Anglican National Committee on Justice and Corrections, 550 Ontario Street #719, Toronto, M4X 1X3 (1991)

Major C. David Howell, National Correctional Services Representative, Salvation Army Correction and Justice Services, 500-880 Wellington Street, Ottawa, K1R 6K7 (1991)

W.E. Bunton, The Salvation Army, 126 Broadlands Blvd., Don Mills, M3A 1K2 (1991)

**Cynthia McCormack*, 76 Hudson Drive, Toronto, M4T 2K3 (1991)

Ruth Bray, Forensic Consultant, 561 Broadview Avenue, Toronto, M4K 2N8 (1990)

Trevor Williams, Executive Director, Family Service Canada, 55 Parkdale Avenue, Ottawa, K1Y 1E5 (1990)

Dave Arbuckle, Executive Director, Operation Springboard, 201 Bridgeland Avenue, 2nd Fl. Toronto, M6A 1Y7 (1990)

MANITOBA

Marcia Thompson, Manitoba Society of Criminology, c/o 172 Doncaster Street, Winnipeg, R3N 1X9 (1991)

Don Peters, Box 86, Oak Bluff, R0G 1N0 (1991)

Jean Ayre, 2031 Portage Avenue, Winnipeg, R3J 0K6 (1991)

Pat Joyce, Manitoba Society of Criminology, c/o 360 McMillan Avenue, Winnipeg, R3L 0N2 (1990)

SASKATCHEWAN

Jan Fox, Case Management Supervisor, Saskatchewan Penitentiary, P.O. Box 160, Prince Albert, S6V 5R6 (1992)

Annette Neustaedter, Director, Pine Grove Womens' Correctional Centre, P.O. Box 3003, 11th Fl., McIntosh Mall, Prince Albert, S6V 6G1 (1991)

Robert Gillies, Executive Director, Regional Psychiatric Centre, Correctional Service Canada, 2713 Louis Street, Saskatoon S7J 3L2 (1990)

Keith Couse, Professor, Faculty of Social Work, University of Regina, 2928 — 19th Avenue, Regina, S4T 1X5 (1990)

ALBERTA

**Howard Sapers*, Executive Director, John Howard Society of Alberta, #706, 10136-100 Street, Edmonton, T5J 0P1 (1992)

Joe Hudson, Head, Edmonton Division, Faculty of Social Welfare, University of Calgary, #300, 8625 — 112 Street, Edmonton, T6G 1K8 (1992)

Pat Graham, 7th Step Society, #101-1009 7th Avenue S.W., Calgary, T2P 1A8 (1991)

Cpt. George Prior, Salvation Army, P.O. Box 900, Grande Cache, T0E 0T0 (1990)

Vijay Bhardwaj, Legal Counsel, Department of Attorney General, 6th Floor, Law Courts Building — Phase 2, 1A Sir Winston Churchill Square, Edmonton, T5J 0R2 (1990)

COLUMBIE-BRITANNIQUE

**Gary Renolds*, B.C. Government Employees' Union, 1046 — 4th Avenue, Prince George, V2L 3J1 (1991)

Rhonda Latreille, 7021 Sierra Drive, Burnaby, V5A 2A4 (1991)

Paula Quong, Victims' Assistance Program, 511 Royal Avenue, New Westminster, V3L 1H9 (1991)

Sharon Ross, Community Service Placement Program, 217-1345 W. 15th Avenue, Vancouver, V6H 3R3 (1991)

**William F. Foster*, Regional Director of Corrections, #101, 455 Columbia Street, Kamloops, V2C 6K4 (1990)

Willie Blonde, Executive Director, John Howard Society of B.C. #308, 560 Johnson Street, Victoria, V8W 3C6 (1990)

TERRITOIRE DU NORD-OUEST

Will Drake, Corrections Department, Government of NWT, P.O. Box 1320, Yellowknife, X1A 2L9 (1991)

Blair Dunbar, Corrections Department, Government of NWT, P.O. Box 1320, Yellowknife, X1A 2L9 (1991)

TERRITOIRE DU YUKON

2 postes à combler

MEMBRES À TITRE PERSONNEL

Terry Carlson, Executive Director, John Howard Society of Newfoundland, 7 Garrison Hill, St. John's, Nfld. A1C 3H7 (1991)

**Roger Labelle*, Vice-Chairman, National Parole Board, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario, K1A 0R1 (1991)

**Paul Williams*, Executive Director, John Howard Society of Québec, 1650, de Maisonneuve Blvd. West, 5th Fl., Montréal, Québec, H3H 2P3 (1991)

Stan Mounsey, P.O. Box 1723, Qualicum, B.C. V0R 2P0 (1991)

Clifford White, Allied Indian and Metis Society, 2716 Clark Drive, Vancouver, B.C. V5N 3H6 (1991)

Melanie Lautt, Past-President, CCJA, 1058 Grosvenor Avenue, Winnipeg, Manitoba, R3M 0N7 (1990)

**John Braithwaite*, Past-President, CCJA, 1850 Burfield Avenue, Ottawa, Ontario K1J 6T1 (1990)

W. Frank Chafe, 1824 Forman, Ottawa, Ontario, K2C 1A8 (1990)

Marie-Andrée Bertrand, École de Criminologie, Université de Montréal, 3590, avenue Ridgewood, #502, Montréal, Québec, H3V 1C2 (1990)

Frederick B. Sussmann, Barnes, Sammon & Naftel, 200 Elgin St., #400, Ottawa, Ontario K2P 1L5 (1990)

Lynn Ray, President, Union Solicitor General Employees, 233 Gilmour Street, #603, Ottawa, Ontario K2P 0P2 (1990)

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES CANDIDATURES 1989-90

Ed McIsaac

*Membres du Comité exécutif

ACJP — Catégories de membres et avantages

Membres individuels

Les membres individuels sont les personnes qui souscrivent la somme fixée par l'Association pour l'adhésion à titre de membre individuel. Un membre peut soumettre des sujets pour étude ou action et peut faire connaître ses opinions sur des questions de politiques lorsque les membres sont approchés pour commentaires. Les obligations des membres individuels sont d'encourager activement le but fondamental de l'Association et de payer la cotisation exigée pour l'adhésion. Les obligations de l'Association à l'égard d'un membre individuel sont de lui fournir copie des énoncés de politiques et du rapport annuel de l'Association ainsi que de l'informer des activités courantes.

Les membres individuels peuvent choisir différentes options. Ils peuvent choisir d'ahérer à une ou l'autre des catégories de I à V et ce choix se fonde sur le niveau de service qu'ils désirent obtenir.

Soutien ou patronage

En plus, l'occasion est offerte à ceux qui désireraient exprimer à l'égard de l'Association un appui spécial de se joindre soit à la catégorie «Soutien» ou «Patronage». Les avantages qui correspondent à ces catégories sont les mêmes que ceux qui sont offerts à la catégorie V, mais ces membres peuvent jouir d'une reconnaissance particulière pour leur contribution spéciale et, à l'occasion, être reconnus de manière particulière dans le contexte d'événements tels que le congrès biennel ou autres événements semblables.

Agences membres

Les agences membres sont toutes les *organisations à but non lucratif* qui souscrivent la somme exigée pour l'adhésion à titre d'agence membre. Chaque agence membre a le droit de désigner deux délégués ayant chacun tous les droits et bénéfices d'un membre individuel de la catégorie III.

Corporations membres

Les corporations membres sont les corporations, associations et généralement toute autre entité légale, autre que les membres individuels ou les agences. Chaque corporation a le droit de désigner deux délégués ayant chacun tous les droits et bénéfices d'un membre individuel de la catégorie V.

Cession

La qualité de membres de l'Association n'est pas cessible.

Avantages

Catégories et Cotisations annuelles / Avantages	Catégorie I $15.00	Catégorie II $30.00	Catégorie III $55.00	Catégorie IV $60.00	Catégorie V $85.00	Agence $100.00	Soutien $100.00	Patronage $200.00	Corporat. $500.00
Carte de membre	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Droit de vote aux assemblées générales	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Admissibilité à siéger Conseil administration	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Recevoir Rapport annuel	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Adhésion à l'Affiliée (le cas échéant)	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Participation aux consultations	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Bulletin bimensuel		x	x	x	x	x	x	x	x
Recevoir *Actualités-Justice* (3-4 numéros)			x		x	x	x	x	x
Recevoir *Revue canadienne de criminologie*				x	x		x	x	x
Escompte de 20% — *Revue canadienne de criminologie*	x	x	x	N/A	N/A	x	N/A	N/A	N/A
Excompte de 20% — *Répertoire des Services de justice*	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Escompte de 20% — *Répertoire des Services aux victimes actes crim.*	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Escompte de 20% — Toute publication de l'ACJP	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Escompte sur frais inscription événements ACJP	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Carte enRoute	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Escompte location/ Budget	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Escompte frais d'hôtel	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Escompte sur voyages	x	x	x	x	x	x	x	x	x